



AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE QUINTIGNY

2025 - 2044

Département (s) : 39 - Jura

Surface retenue pour la gestion : 99,57 ha

Altitudes extrêmes : 225 m - 395 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Franche-Comté

NOTE DE PRÉSENTATION
AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE QUINTIGNY
2025 - 2044

Le contexte :

La forêt communale de Quintigny, à proximité de Lons-le-Saunier, comporte 6 cantons et se situe pour partie dans la région naturelle de la plaine de Bresse, et pour une autre dans celle de plateaux calcaires du Nord-Est. Les potentialités stationnelles de 80% de la surface sont bonnes à très bonnes, et les conditions sont donc favorables à la production de bois d'œuvre feuillu de qualité sur la majorité des parcelles.

Selon le plan de bornage du 11 mars 1839, la forêt de l'époque correspondait aux parcelles 1 à 31 et faisait 83,04 ha. La parcelle 32 a ensuite été ajoutée en 1954, suivie en 2013 de la parcelle 33, et en 2024 de la parcelle 1j. Avant 1983, la forêt était gérée en taillis sous futaie à la révolution de 25 ans. Les plans de gestion pour les périodes 1983-2004 puis 2005-2024 ont ensuite poussé à la conversion en futaie régulière. Le plan de gestion précédent a également classé 17% de la surface totale en futaie irrégulière.

Les peuplements forestiers sont uniquement feuillus et constitués majoritairement de mélanges chênes-hêtres, ou de robiniers. En 2024, moins de 5% de la forêt comporte des peuplements agés de moins de 20 ans. Plus de la moitié sont des peuplements adultes et 27% dépassent les 80 ans.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

La forêt présente :

- Des enjeux fort de production ligneuse sur 60% de sa surface, des enjeux moyens sur 20% et des enjeux faibles sur 20%. L'accroissement des feuillus se situe entre 3 et 5 m³/ha/an. La bonne fertilité des sols doit encourager les investissements pour garantir les revenus dans les décennies à venir. Il faudra porter une attention particulière à la préservation de la diversité des essences.
- Des enjeux paysagers modérés, car certains cantons sont visibles depuis le village ou la départementale D38. Les Monuments Historiques doivent être consultés lors des interventions dans les parcelles à proximité du château de Quintigny (parcelles 10 à 12 et 32).
- Des enjeux modérés en terme d'accueil du public : la forêt est fréquentée par les locaux et est traversée par des sentiers informels de VTT.
- Des enjeux locaux de biodiversité.
- En dépit de sols globalement sensibles au tassemement, peu de parcelles sont équipées d'un réseau de cloisonnements.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Les 20 dernières années :

- 8,09ha ont été régénérés en totalité, et 7,87ha étaient prévus dans l'aménagement précédent. Certaines parcelles non prévues ont été ajoutées (25A, 31, 32ar et 33) pour diverses raisons. (Dépérissements résineux, échange de parcelles en 2015), et d'autres ont été reportées.
- La récolte globale est supérieure aux prévisions, de plus de 94%, essentiellement due à des sous estimations des volumes des coupes de régénération, ainsi qu'aux coupes sanitaires et de régénération qui se sont rajoutées à celles initialement prévues. Il était prévu une récolte moyenne de 1,7 m³/ha/an, et il a été récolté 3,1 m³/ha/an. La production moyenne de la forêt est estimée entre 3m³/ha/an et 5m³/ha/an.

Echanges avec la commune

Cet aménagement a été construit en concertation avec les élus de Quintigny. Au cours des échanges, certains points comme la surface à régénérer ont été fortement débattus. L'ONF a proposé trois scénarios : un scénario A, optimum par rapport aux objectifs de gestion durable, qui proposait de rajeunir une bonne partie des peuplements mûrs (régénération de 18,42ha), un scénario C de retenue dans lequel ne seraient régénérés que 2,54ha de robiniers mûrs, et un scénario B prudent régénérant 11,77ha. Face à la demande de la commune de limiter les coupes rases, c'est ce dernier qui a finalement été retenu. Les comptes rendus des réunions sont repris en annexe.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- Assurer l'avenir des parcelles régénérées ces 20 dernières années, en poursuivant les efforts de travaux de dégagement, de nettoiement et de dépressage dans les semis naturels.
- Régénérer les peuplements les plus vieillissants afin d'obtenir des jeunes futaies, garantes de ressources futures.
- Continuer les éclaircies successives dans les futaies régulières.
- Gérer les peuplements irréguliers en y pratiquant des coupes et des travaux pour en assurer le renouvellement et la diversité.
- Travailler au profit d'essences diversifiées, comme les fruitiers ou l'aulne dans les zones les plus humides. La diversité des essences est un point essentiel de la résilience de la forêt face aux incidents climatiques et sanitaires.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

- Des rotations adaptées aux différents peuplements, plus courtes dans les jeunes peuplements productifs et dans l'irrégulier, plus longues sur les sols plus superficiels et les peuplements issus de taillis sous futaie.
- Des **coupes de régénération progressives** afin de ne pas ouvrir les peuplements trop brutalement.
- L'ensemble des coupes devrait permettre la récolte d'environ 171m³ de bois par an (volume bois fort).

pour les travaux :

L'essentiel des travaux sylvicoles consistera en des dégagements dans les nouvelles régénérations, ainsi que des travaux d'entretien dans les régénérations de la période précédente. Une plantation sera faite sur la côte Gattaux. Des travaux visant à préserver un mélange d'essences, et notamment face au hêtre, sont prévus dans le groupe irrégulier. Enfin, des travaux d'entretien du parcellaire et du périmètre seront entrepris.

Bilan prévisionnel :

Le bilan prévisionnel est positif pour la commune de Quintigny, et du même ordre de grandeur que durant la période précédente. Le taux de réinvestissement en travaux en sylviculture est d'environ 32 % (44% en incluant tous les frais de gestion). Il permettra d'assurer le renouvellement de la forêt en essences objectifs et le bon état du patrimoine forestier communal. Le renouvellement continu s'inscrit dans une garantie de gestion durable des forêts.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative					
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE QUINTIGNY				
N° Modification d'aménagement					
Numéro du ou des départements de situation	39 - Jura				
Communes de situation	Quintigny, Ruffey-sur-Seille				
N° ONF de la région nationale IFN de référence	309- Coteaux pré-jurassiens				
Schéma régional d'aménagement de référence	Franche-Comté				
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement				
Arrêté du					
Décision du (modification d'aménagement)					
Période d'application	Année début				
	2025				
Année échéance					
	2044				
Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Quintigny	F07318L	99 ha, 56a 58ca	30/05/2005	2005	2024

Surfaces de l'aménagement					
Surface cadastrale		99 ha, 56a 58ca			
Surface retenue pour la gestion		99,57 ha			
Surface boisée en début d'aménagement		99,57 ha			
Surface en sylviculture de production		99,57 ha			

Les limites de la forêt sont majoritairement bien matérialisées sur le terrain. Cependant, certaines limites sont difficiles à retrouver, comme le Sud de la parcelle forestière 32, ou les parcelles cadastrales nouvellement soumises ZD18 et ZD19. Une matérialisation sera nécessaire pour ces dernières.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet	faible 19 ha	moyen 20 ha	fort 61 ha	100 ha
Fonction écologique		ordinaire 100 ha	reconnu	fort	100 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 81 ha	reconnu 19 ha	fort	100 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 100 ha	faible	moyen	fort	100 ha

La forêt présente :

- Des enjeux variables de production ligneuse, selon la fertilité du sol (voir carte en annexe). L'accroissement des feuillus se situe entre 3 et 5 m3/ha/an.
- Des enjeux paysagers moyens, car certains cantons sont visibles depuis le village ou la route.
- Des enjeux moyens en terme d'accueil du public, car la forêt est fréquentée par les locaux et est traversée par des sentiers informels de VTT.
- Des enjeux locaux de biodiversité.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Monuments historiques inscrits	19 ha	Périmètre du Château de Quintigny, arrêté du 15/04/1987, et périmètre de la demeure dite du Château de Montbourgeau, arrêté du 20/05/1986

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Le périmètre de 500m autour du chateau de Quintigny impacte les parcelles 10, 11, 12 en totalité, ainsi que 10,58 ha de la parcelle 32, et 0,14 ha de la parcelle 9. La demeure dite "Château de Montbourgeau", à l'Etoile, impacte légèrement les parcelles 14, 16 et 18, respectivement sur 0,1 ha, 0,36 ha, et 0,05 ha. L'objectif est d'éviter les changements brutaux d'aspect du paysage autour des monuments historiques. La réglementation dit : « tout travaux susceptible de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords est soumis à autorisation préalable. (art L.621-32 du code du Patrimoine) »

Les parcelles de forêt relèvent de la notion « d'immeuble non bâti », les travaux et les coupes sur ces parcelles forestières doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
--	-------------------	-------------------

Il n'existe pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions : Parc régional, Charte Forestière de territoire, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Des problèmes sanitaires ont affecté la gestion de la forêt ces dernières années : le dépérissement des résineux dans les parcelles 32 et 33, et la chalarose des frênes dans la parcelle 33. A l'avenir, le hêtre pourrait à son tour souffrir des changements climatiques.

Actuellement, l'équilibre sylvo-cynégétique semble bon et la population d'ongulés adaptée aux capacités alimentaires de la forêt.

La carte des enjeux Feux de forêts des Communes du Jura - établie par le SDIS39 et validée en mars 2023 par la Préfecture du Jura, classe la commune de Quintigny comme sans enjeu. Aucune mesure spécifique contre les feux de forêt n'est donc à prendre pour la forêt communale.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	12 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	78 ha
Pratique de l'affouage	100 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

La pratique de l'affouage est de plus en plus compliquée par le manque d'affouagistes.

Le tassement du sol limite la circulation de l'eau dans le sol, donc sa capacité de stockage, et il accentue aussi l'engorgement hivernal. La prospection du sol par les racines devient nettement plus difficile.

Il limite la croissance des racines et peut altérer leur état ce qui peut entraîner des déprésissements localisés et réduire la croissance des arbres. Un sol tassé met au moins plusieurs dizaines d'années avant de retrouver ses propriétés initiales. Comme les rotations entre 2 exploitations sont inférieures à 20 ans et si les engins forestiers ont circulé sur l'ensemble de la surface, le tassement est souvent irréversible.

Sur les types de sols classés sensibles à très sensibles (stations Bresse : 124, 262 et 265; Plateaux calcaires 34 et 35), l'exploitation forestière et les travaux sylvicoles sont possibles uniquement quand le sol est sec (ou gelé) soit généralement en juillet et août dans une période sans orage, ou/et en hiver. Dans ces zones, si le sol est frais, l'accès n'est possible qu'en prenant des mesures de limitation du tassement (rémanents sur les cloisonnements, limitation de charge, dispositifs augmentant la surface de portance, ...), et l'accès est interdit si le sol est humide. Dans ces conditions et pour limiter l'impact des machines sur les sols, la mise en place de cloisonnements d'exploitation est vivement conseillée. Dans les parcelles où ces cloisonnements sont déjà en place (systématiques ou non), les exploitants devront les respecter.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	225 m	395 m

Climat :

Climat tempéré de transition à hivers assez rigoureux. Les gelées tardives sont fréquentes.

Station de référence : Montmorot (280m), à 6 km de la forêt.

Température moyenne annuelle : 11,5°C, amplitude moyenne voisine des 17°C.

Précipitations moyennes annuelles de l'ordre de 1200mm.

Topographie - géologie - pédologie :

La forêt de Quintigny est située entre 225m (parcelle 25, Les Rouchons) et 395m (parcelle 24, Côte de Montmorin).

Elle est composée de deux parties :

1- Un système de collines sur plateaux calcaires avec des sols plus ou moins superficiels, sur le territoire communal de Quintigny : Canton de la Côte Gattaux, parcelles 1 à 9 / Canton de La Chaux, parcelles 10 à 12 et 32 / Canton de La Côte de Montmorin, parcelle 24 / Parcille 33

2- Une zone en plaine de Bresse sur des sols limoneux profonds, sur le territoire communal de Ruffey-sur-Seille : Canton des Rouchons, parcelles 25 à 31

Des ruisseaux font limites au Sud des parcelles 26 et 33, au Nord-Est de la parcelle 22, à l'Ouest des parcelles 1 à 4.

Stations forestières :

La définition des stations forestières repose sur le "Catalogue synthétique des stations forestières des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillu", ainsi que sur le "Catalogue de la Bresse centrale et méridionale".

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
Bresse 124	Chênaie pédonculée-Frênaie-Charmaie mésoneutrophile fraîche	4,15 ha	4%
Bresse 251	Chênaie-Charmaie neutrophile à calcicole	1,40 ha	1%
Bresse 261	Chênaie-Charmaie mésoneutrophile	1,23 ha	1%
Bresse 262	Chênaie-Charmaie acidicline	13,40 ha	13%
Bresse 264	Chênaie sessiliflore-Charmaie mésoacidiphile	5,94 ha	6%
1er plateau 10	Hêtraie-Chênaie sessiliflore-Charmaie mésoneutrophile à acidicline sur limon	21,71 ha	22%
1er plateau 20	Hêtraie-Chênaie-Charmaie hygrosciaphile sur versant d'ubac	2,70 ha	3%
1er plateau 21	Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie xérophile de versant mésotherme sur sol superficiel calcaire	16,31 ha	16%
1er plateau 22	Hêtraie-Chênaie sessiliflore-Charmaie mésophile de versant mésotherme sur sol assez profond sur calcaire	18,14 ha	18%
1er plateau 25	Hêtraie-Chênaie-Charmaie neutrophile à mésoneutrophile sur marne altérée	0,31 ha	0%
1er plateau 26	Hêtraie-Chênaie-Charmaie mésoneutrophile à acidicline de versant, sur limon épais	8,01 ha	8%
1er plateau 27	Hêtraie-Chênaie-Carmaie de bas de versant, sur matériaux colluviaux	0,95 ha	1%
1er plateau 28	Chênaie-Charmaie de dépression karstique (dolines, vallons secs) sur matériels colluviaux drainés	1,28 ha	1%
1er plateau 34	Chênaie pédonculée-Frênaie hygrocline sur sols alluviaux-colluviaux à nappe profonde	2,63 ha	3%
1er plateau 35	Aulnaie-Frênaie mésohygrophile sur gley oxydé	1,41 ha	1%
TOTAL		99,57 ha	

Les stations sont de fertilité variable, allant de sols très superficiels jusqu'aux limons profonds. Néanmoins, plus de la moitié de la forêt se trouve sur des stations de très bonne fertilité.

Les sols sont en majorité sensibles au tassemement :

- Stations 20, 22 : sols moyennement sensibles, les cloisonnements sont praticables une partie de l'année. (21% de la surface)
- Stations 10, 21, 25, 26, 27, 28, 261, 262 : sensibilité forte, les cloisonnements sont impraticables une grande partie de l'année. (63% de la surface)
- Stations 34, 35, 124, 251, 264 : sensibilité très forte, les cloisonnements sont impraticables quasiment toute l'année. (16% de la surface)

Par conséquent, l'exploitation forestière et les travaux sylvicoles ne sont possibles que lorsque le sol est sec.

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Chêne sessile	33%
Chêne pédonculé	17%
Hêtre	16%
Charme	15%
Robinier	9%
Autres feuillus	10%
TOTAL	100%

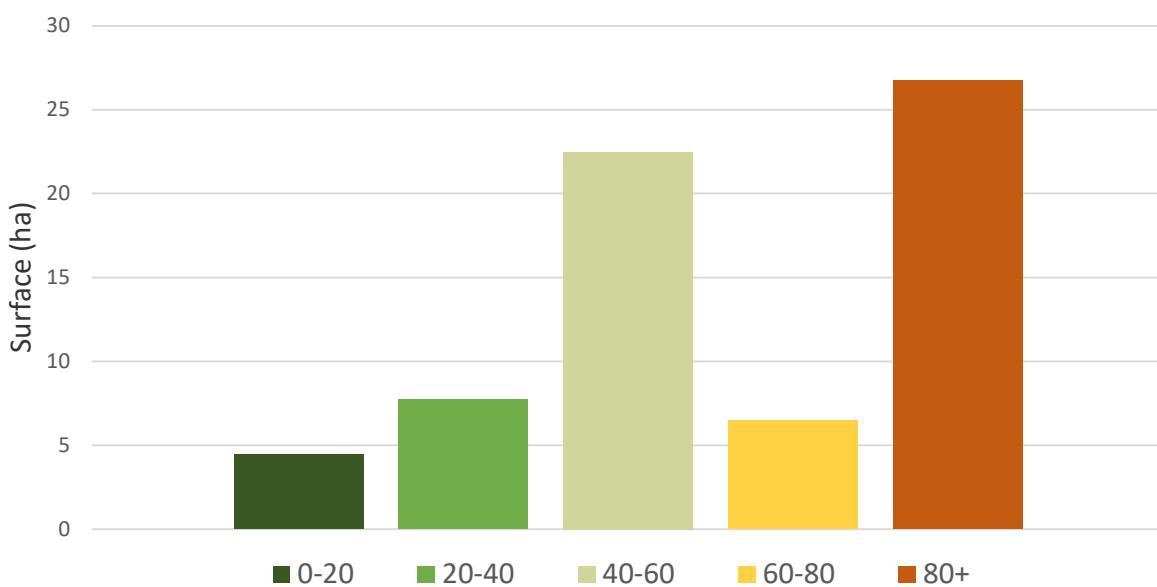
Deux tiers des chênes présents en forêt de Quintigny sont des chênes sessiles, ce qui est un atout. En effet, cette essence est plus résistante aux changements climatiques que le chêne pédonculé. De plus, les chênes pédonculés sont plus souvent présents dans les zones les plus humides des parcelles, là où ils sont les plus adaptés. Le hêtre est, par endroits, suffisamment présent pour gêner la régénération de chêne, comme aux Rouchons ou au Bois St George. Sensible à la sécheresse, on tentera lorsqu'il est présent de travailler au profit des essences de diversité et des chênes.

Le robinier est assez bien implanté, notamment sur les cantons de la Côte Gattaux et de la Chaux. C'est une essence dynamique et à tendance envahissante, et il n'est pas envisagé de la contrer là où il est déjà installé.

De nombreuses parcelles comportent de la diversité (érables, tilleuls, merisiers, ...) qu'il convient de préserver pour favoriser la résilience des peuplements face aux aléas climatiques.

Répartition des types de peuplement

Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
SF-2	Fourrés feuillus $1,5 < H \leq 3m$	4,31 ha	4%
GP	Gaulis/perchis, $H_{moy} > 3m$, jusqu'à la première éclaircie	7,67 ha	8%
JF	Jeune futaie, de la première éclaircie à la fin des PB	12,15 ha	12%
FA1	Futaie feuillue $25 < \emptyset \leq 45cm$	0,94 ha	1%
RUI-	Peuplement ruiné ($G < 5m^2$) non balivable en essences précieuses	2,43 ha	2%
PB	Peuplement irrégulier feuillu à dominante petits bois	7,85 ha	8%
PB-BM	Peuplement irrégulier feuillu à mélange petits bois - bois moyens	3,71 ha	4%
PB-GB	Peuplement irrégulier feuillu à mélange petits bois - gros bois	0,26 ha	0,3%
BM	Peuplement irrégulier feuillu à dominante bois moyens	0,61 ha	1%
BM-GB	Peuplement irrégulier feuillu à mélange bois moyens - gros bois	16,52 ha	17%
GB	Peuplement irrégulier feuillu à dominante gros bois	13,20 ha	13%
GB-TGB	Peuplement irrégulier feuillu à mélange gros bois - très gros bois	6,81 ha	7%
TGB	Peuplement irrégulier feuillu à dominante très gros bois	2,01 ha	2%
IR	Peuplement irrégulier feuillu typique	21,10 ha	21%
TOTAL		99,57 ha	



Histogramme des classes d'âge en 2024

Un inventaire en plein (recensement de toutes les tiges de plus de 17,5 cm de diamètre) a été réalisé en septembre 2024. Il a concerné les parcelles 27,28,29,30 des Rouchons, ainsi que les parcelles 22, 20, 18, 16, et l'ancienne parcelle 15 du bois Saint George (soit 26 ha). Les résultats sont présentés en annexe.

Plus d'un quart des peuplements forestiers est en majorité composé de gros bos et de très gros bois. La forêt est donc vieillissante et présente un déséquilibre des classes d'âge.

La forêt de Quintigny est en partie convertie en futaie régulière (25 ha). Les anciens taillis sous futaie restants sont majoritairement très appauvris : la moitié des peuplements ne dépasse pas 10m²/ha de surface terrière (G). Une partie de ces peuplements décapitalisés sont idéalement à renouveler.

Le détail de l'état des parcelles est à retrouver dans la carte des peuplements, en annexe.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	68,63 ha	77,39 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	30,94 ha	17,35 ha
Hors sylviculture de production		0,00 ha
TOTAL		99,57 ha

La surface gérée en irrégulier a augmenté grâce au classement des parcelles 9 à 12, 24, et d'une partie de la parcelle 32, en irrégulier.

La côte de Montmorin (parcelle 24, anciennement 24 et 25A) n'a pas été exploitée ces 20 dernières années, car sa forte pente la rend difficile d'accès. Le choix a donc été fait de classer la parcelle en irrégulier extensif : aucune coupe n'y est prévue, mais la parcelle reste exploitable si besoin.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	stations 261,262 et 264 ; parcelles 1af à 11, 13 à 16, 18, 20, 22, 24, 32i	76,11 ha	76,4%	180 ans	70 cm
Chêne pédonculé	station 124	1,07 ha	1,1%	180 ans	70 cm
Hêtre	parcelles 17, 19, 21, 23	9,97 ha	10,0%	120 ans	60 cm
Robinier	parcelles 12i, 32r, 32j, 33j	11,48 ha	11,5%	50 ans	45 cm
Aulne glutineux	parcelle 33af	0,94 ha	0,9%	50 ans	45 cm
TOTAL		99,57 ha			

Le hêtre est présent sur la majorité de la forêt. Si sur certaines parcelles il n'est pas affiché comme essence objectif, il sera néanmoins conservé en tant qu'essence d'accompagnement. Il doit être régulé pour permettre l'implantation de régénération de chêne, mais il ne doit pas disparaître car il permet le gainage des semis et participe à la diversité des essences.

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	7,87 ha
Surface effectivement régénérée	8,09 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

La surface régénérée est supérieure à ce qui avait été prévu. En 2015, les parcelles 25A et 31 ont été ajoutées à la liste des parcelles en régénération : elles comportaient des peuplements contenant peu d'arbres et étaient vues comme moins coûteuses à régénérer. Elles ont donc été échangées avec les parcelles 4r,5r,6r et 7r du groupe de régénération, qui ont été ouvertes mais qui n'ont jamais eu de coupe définitive. Des récoltes sanitaires se sont aussi ajoutées : la 32ar correspondait à une coupe rase de pins noirs réalisée en 2008. La 33, intégrée à la forêt communale en cours d'aménagement, comportait des épicéas et des frênes, touchés respectivement par les scolytes et la chalarose. Dans ces deux parcelles a été mené un renouvellement naturel extensif.

Aucune de ces parcelles n'a été plantée (groupe de régénération d'origine et les 4 autres parcelles). La régénération des parcelles 4r-5r-6r-7r est principalement composée de chêne et de divers feuillus, et est encore assez ouverte. Des semis sont présents dans les parcelles 25A et 31, mais des plantations seront peut-être nécessaires pour compléter les zones moins denses en régénération naturelle. La parcelle 33 est hétérogène mais comporte une régénération de robinier qu'il conviendra de travailler pour améliorer la qualité du peuplement.

Effort de régénération du nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface		68,63 ha	
Surface d'équilibre (Se)		10,16 ha	
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)		22,67 ha	
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)		13,67 ha	
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)		11,77 ha	
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0,00 ha	
Surface à ouvrir (So)		8,27 ha	
Surface à terminer (St)		9,26 ha	
Traitements en Taillis ou TSF		0,00 ha	
Traitements avec renouvellement non suivi en surface		30,94 ha	
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)		15 m ² /ha	
Cible densité de perches à l'équilibre		100 tiges/ha	
Etat général de maturité des peuplements		globalement vieillie	
Indicateurs de renouvellement		cible calculée	valeur observée
Surface terrière		15 m ² /ha	16,7 m ² /ha
% de la surface avec une régénération satisfaisante		40%	20%
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)		160 tiges/ha	2 tiges/ha
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		1,55 ha	

Sd : Surface que représentent les futaies en âge d'être renouvelées. Elle représente les peuplements des types Gros Bois ou plus et ruinés, la zone de robiniers mûrs, auquel sont retirés les parcelles gérées en irrégulier, et les zones déjà ouvertes en régénération.

Sv : Surface des futaies qui serait à renouveler dans les 20 ans, car présentant des signes de vieillissement. Entrent dans le calcul les peuplements des types Gros Bois - Très Gros Bois, Très Gros Bois, ruinés, ainsi que la zone ouverte sur les parcelles 4-5-6.

Compte tenu du souhait de la commune de limiter les coupes rases, le groupe de régénération est limité et des parcelles comportant une futaie mûre ne seront pas forcément régénérées dans les 20 ans à venir.

Le groupe de régénération contient notamment **3,5 ha sur les parcelles 4-5-6**, qui sont à terminer et qui étaient prévues à l'aménagement précédent : la zone étant sur des limons profonds, elle est très fertile et la commune peut y réaliser la coupe définitive suivie d'une plantation. Le bilan financier sur 20 ans de la forêt reste positif avec cette plantation (voir 3.Bilan page 20). A noter que ce type de travaux est généralement subventionnable. L'obtention d'une subvention n'étant pas assurée, son éventuel montant n'est pas pris en compte dans les projections financières.

La surface "à ouvrir" est donc de **8,27ha**, soit moins que la surface d'équilibre. Sur ces parcelles (**13r et 28r**), le couvert sera ouvert **progressivement par des coupes secondaires successives**. Cela permettra d'apporter la lumière nécessaire à la croissance des semis **à mesure de leur développement**. A ce titre, même si ces coupes sont programmées à une date donnée dans cet aménagement, elles pourront avoir lieu 5 ans avant ou après, afin de **s'adapter au développement des semis**.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Observations	Surface totale du groupe	
Code	Libellé										
REGT	Régénération à entamer et à terminer	4	r	1,10	1,10			1,10	zone ouverte	11,77 ha	
		5	r	1,20	1,20			1,20			
		6	r	1,20	1,20			1,20			
		13	r	2,51	2,51	2,51			Chêne et hêtre		
		28	r	3,22	3,22	3,22	3,22				
		32	r	2,54	2,54	2,54	2,54		Robinier		
PREPA	Préparation à la régénération	15	p	3,47	3,47			20	Chêne et hêtre	13,80 ha	
		27	p	3,99	3,99			20			
		29	p	3,16	3,16			20			
		30	p	3,18	3,18			20			
JEU	Amélioration de futaie jeune	1	j	0,35	0,35				Robinier	14,73 ha	
		25	j	0,95	0,95				Chêne et hêtre		
		26	j	3,78	3,78						
		31	j	3,36	3,36						
		32	j	2,75	2,75				Robinier		
		33	j	3,54	3,54						
AMETS	Amélioration feuillue	1	af	2,24	2,24			20	Chêne et hêtre	26,63 ha	
		2	af	2,30	2,30			20			
		3	af	2,48	2,48			20			
		4	af	1,32	1,32			20			
		5	af	1,35	1,35			20			
		6	af	1,20	1,20			20			
		7	af	2,46	2,46			20			
		8	af	2,37	2,37			20			
		17	af	2,34	2,34			10			
		19	af	2,51	2,51			10			
IRR	Irrégulier	21	af	2,57	2,57			10	Hêtre	28,75 ha	
		23	af	2,55	2,55			10			
		33	af	0,94	0,94			10			
		9	i	2,65	2,65			20	Chêne et hêtre		
		10	i	2,45	2,45			20	Chêne, hêtre et robinier		
		11	i	2,54	2,54			20			
		12	i	2,65	2,65			20			
		14	i	1,28	1,28			14			
IRREX	Irrégulier extensif	16	i	2,50	2,50			14	Chêne et hêtre	3,89 ha	
		18	i	2,55	2,55			14			
IRREX	Irrégulier extensif	20	i	2,52	2,52			14		3,89 ha	
		22	i	2,52	2,52			14			
		32	i	7,09	7,09			20			
		24	ie	3,89	3,89				Divers feuillus		
Totaux				99,57	99,57	8,27	9,26				

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Parcelle et UG	Groupe	Surface à parcourir	Code type de coupe	Mode	Compo-sition	Calibre	Capital	VPR total Feuillus	Dernier passage en coupe	VPR total par année	Observations
2026	17_af	AMETS	2,34 ha	AMEL	F	HET	P	2	40	E 2016	160	Diagnostic 2024
	28_r	REGT	3,22 ha	RE	C	CHM	P	1	120	AMEL 2013		Inventaire 2024
2027	23_af	AMETS	2,55 ha	AMEL	F	HET	P	2	40	E 2019	240	Diagnostic 2024
	32_r	REGT	2,54 ha	RA	F	ROB	M	2	200	AS 2024		
2028	14_i	IRR	1,28 ha	IRR	I	CHM	I	2	30	IRR 2009	30	Inventaire 2024
2029	21_af	AMETS	2,57 ha	AMEL	F	HET	P	2	40	E 2021	190	Diagnostic 2024
	32_i	IRR	7,09 ha	IRR	C	CHM	G	1	150	AS 2024		
2030	28_r	REGT	3,22 ha	RS	C	CHM	G	1	190	2026	190	
2031	1_j	JEU	0,35 ha	E1	F	ROB	P	1	10	-	200	Nouvelle parcelle
	1_af	AMETS	2,24 ha	AMEL	C	CHM	G	1	50	-		
	2_af	AMETS	2,30 ha	AMEL	C	CHM	G	1	50	-		
	3_af	AMETS	2,48 ha	AMEL	C	CHM	G	1	50	-		
	17_af	AMETS	2,34 ha	AMEL	F	HET	P	2	40	2026		Diagnostic 2024
2032	27_p	PREPA	3,99 ha	APR	C	HET	G	1	130	AMEL 2016	130	Inventaire 2024
2033	29_p	PREPA	3,16 ha	APR	C	HET	G	1	150	AMEL 2014	150	Inventaire 2024
2034	28_r	REGT	3,22 ha	RD	C	CHM	G	1	290	2030	290	
2035	19_af	AMETS	2,51 ha	AMEL	F	HET	P	2	40	E 2025	100	Diagnostic 2024
	20_i	IRR	2,52 ha	IRR	I	CHM	I	1	60	IRR 2021		Inventaire 2024
2036	16_i	IRR	2,50 ha	IRR	I	CHM	I	1	60	IRR 2022	120	Inventaire 2024
	18_i	IRR	2,55 ha	IRR	I	CHM	I	1	60	IRR 2022		Inventaire 2024
2037	23_af	AMETS	2,55 ha	AMEL	F	HET	P	2	40	2027	40	
2038	4_r	REGT	1,10 ha	RD	F	CHM	P	1	80	RA 2011	360	
	4_af	AMETS	1,32 ha	AMEL	C	CHM	G	1	40	-		
	5_r	REGT	1,20 ha	RD	F	CHM	P	1	80	RA 2011		
	5_af	AMETS	1,35 ha	AMEL	C	CHM	G	1	40	-		
	6_r	REGT	1,20 ha	RD	F	CHM	P	1	80	RA 2011		
	6_af	AMETS	1,20 ha	AMEL	C	CHM	G	1	40	-		
2039	21_af	AMETS	2,57 ha	AMEL	F	HET	M	2	40	2029	200	
	13_r	REGT	2,51 ha	RE	C	CHA	T	2	160	IRR 2010		
2040	15_p	PREPA	3,47 ha	APR	C	HET	G	1	250	IRR 2008	250	
2041	7_af	AMETS	2,46 ha	AMEL	C	CHM	G	1	50	-	350	
	8_af	AMETS	2,37 ha	AMEL	C	CHM	G	1	50	-		
	9_i	AMETS	2,65 ha	AMEL	I	CHM	I	1	50	-		
	30_p	PREPA	3,18 ha	APR	C	HET	G	1	200	AMEL 2021		Inventaire 2024
2042	22_i	IRR	2,52 ha	IRR	I	CHM	I	1	70	IRR 2019	190	Inventaire 2024
	14_i	IRR	1,28 ha	IRR	I	CHM	I	2	30	2028		
	13_r	REGT	2,51 ha	RS	C	CHM	G	2	90	2039		
2043	10_i	IRR	2,45 ha	IRR	C	HET	I	1	40	AMEL 2005	140	
	11_i	IRR	2,54 ha	IRR	C	HET	I	1	50	AMEL 2005		
	12_i	IRR	2,65 ha	IRR	C	HET	I	1	50	AMEL 2005		
2044	17_af	AMETS	2,34 ha	AMEL	F	HET	M	2	40	2026	80	
	19_af	AMETS	2,51 ha	AMEL	F	HET	M	2	40	2025		

Pour tous les groupes : L'installation de cloisonnements d'exploitation sera préconisée avant coupe, notamment sur les sols les plus sensibles. Les essences de diversité seront favorisées lors des interventions.

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
Groupe	localisation	prescriptions
REGT : Régénération à entamer et à terminer 11,77 ha	UGs : 4r, 5r, 6r, 13r, 28r, 32r	<p>Le groupe de régénération strict est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de peuplements mûrs, issus d'anciens taillis sous futaie (13r, 28r). - de robiniers arrivés au diamètre d'exploitabilité (32r). - de la trouée partiellement régénérée durant l'aménagement précédent, sur sols fertiles profonds (4r, 5r, 6r). <p>Dans l'ensemble du groupe, on passera par des coupes progressives de renouvellement afin de limiter l'impact paysager, et d'assurer la venue de régénération naturelle feuillue autant que possible. Si cette dernière est impossible ou en échec, le recours à la plantation sera priorisé. L'installation de cloisonnements d'exploitation est préconisée en groupe de régénération pour limiter le tassemement. La parcelle 32r étant dans le périmètre d'un monument historique classé, les coupes et les travaux devront faire l'objet d'une demande d'autorisation.</p> <p>La parcelle 28r est prioritaire, car des semis de chêne y sont déjà implantés. De même, les robiniers de la 32r seront récoltés rapidement. Parce qu'elles ont un potentiel de production, les parcelles 4r, 5r, et 6r passeront en coupe définitive puis seront plantées. La commune sera prévenue des subventions disponibles (non prises en compte dans ce document).</p> <p>La parcelle 13r est prévue en seconde période d'aménagement.</p> <p><u>Sur les parcelles 28r et 13r, le couvert sera ouvert progressivement par des coupes secondaires successives. Cela permettra d'apporter la lumière nécessaire à la croissance des semis à mesure de leur développement.</u></p>
PREPA : Préparation à la régénération 13,80 ha	UGs : 15p, 27p, 29p, 30p	<p>Les parcelles 27p, 29p et 30p sont peu riches et mûres. La parcelle 15p est un peu plus dense.</p> <p>Il sera prévu un seul passage en coupe, pour ne pas décapitaliser et déstructurer les peuplements, en vue de la prochaine régénération dans 20 ans. Les interventions seront principalement sanitaires. Seront récoltés les arbres tarés ou dépérissants.</p> <p>Le taillis sera maintenu là où il mérite encore de mûrir, toutefois, les brins frotteurs montant dans les houppiers des futurs semenciers d'essences objectifs devront être prélevés. Enfin, le peuplement sera amélioré au profit des plus beaux semenciers.</p>
JEU : Amélioration de futaie jeune 14,73 ha	UGs : 1j, 25j, 26j, 31j, 32j, 33j	<p>Ce groupe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des jeunes taillis de robinier (1j, 32j, 33j) à travailler pour en améliorer la qualité, surtout les parcelles 1j et 33j, sur de meilleures stations. Une première éclaircie devrait être possible, notamment dans la 1j. - des peuplements de chêne au stade semis (31j, 25j) dans lesquels il faudra poursuivre les efforts en travaux. - la parcelle 26j, dont la définitive a eu lieu en 2010. Il faut y poursuivre les nettolements et dépressages avant la première éclaircie, vers 14-15m de hauteur.

AMETS : Amélioration feuillue 26,63 ha	UGs : 1af, 2af, 3af, 4af, 5af, 6af, 7af, 8af, 17af, 19af, 21af, 23af, 33af	Lors des passages en coupes, maintenir le taillis excepté pour les brins frotteurs et autour des semenciers. - Parcelles 1af à 8af : maintenir le mélange chêne majoritaire et hêtre secondaire, et la diversité. - Parcelles 17af, 19af, 21af, 23af : Favoriser la diversité, et surveiller l'état sanitaire du hêtre. - Parcelle 33af : n'intervenir dans les aulnes uniquement qu'en cas de problème sanitaire
IRR : Irrégulier 28,75 ha	UGs : 9i, 10i, 11i, 12i, 14i, 16i, 18i, 20i, 22i, 32i	Principe 1 : - Rechercher une structure de peuplements qui permettent un renouvellement diffus. Principe 2 : - Pratiquer une sylviculture où chaque arbre au sein d'un même peuplement peut être enlevé ou conservé indépendamment, soit au titre de l'amélioration, soit à celui de la régénération. Valeurs cibles : - Richesse du peuplement : le niveau de surface terrière est compris entre 15 et 20m ² /ha de tiges précomptables (diamètre à 1.30m de hauteur supérieur ou égal à 17,5cm), auquel il faut rajouter 1-2m ² /ha de perches. Une visite préalable avant passage en coupe sera faite afin d'évaluer la répartition des bouquets de chêne et diverses essences nobles à travailler, des perches présentes et des cellules de régénération à ouvrir. Lorsque des zones conséquentes sont ouvertes à la suite de chablis, ou des dépérissements, envisager la régénération naturelle si présente, ou le recours à la plantation.
IRR : Irrégulier 28,75 ha	UGs : 9i, 10i, 11i, 12i, 14i, 16i, 18i, 20i, 22i, 32i	Martelage irrégulier : - Dans l'étage principal, l'analyse se fait tige par tige et répond à quatre principes prioritaires : 1) Sanitaire, 2) Récolte, 3) Amélioration, 4) Renouvellement. On limite les sacrifices d'exploitabilité. Compte tenu du caractère héliophile des chêne sessile comme pédonculé, il se peut que les peuplements s'organisent naturellement par bouquets. - Les consignes d'intervention dans le sous-étage, le taillis et les perches sont toujours orientées au profit de tiges d'avenir ou de la régénération : éliminer les brins au profit des tiges d'avenir, mise en lumière et en croissance de la régénération (dosage de la lumière). Le taillis doit être préservé pour doser la lumière, mais il faut limiter son accès à l'étage dominant. Les interventions dans ce dernier pourront être faites par furetage.
IRREX : Irrégulier extensif 3,89 ha	UG : 24ie	La parcelle 24 est difficile à exploiter en raison de la pente. Elle présente néanmoins un peuplement d'essences feuillues diverses. Aucune coupe n'y est programmée, mais elle pourra être exploitée sur demande de la commune.

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	297 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	3 420 m ³

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles		Unités de gestion	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*		
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux							
Jeunes peuplements								
Phase d'installation / régénération								
1CHS03	Régénération naturelle et dégagements de Chêne sessile	13r, 25j, 28r, 31j,	15,11	Favoriser le mélange d'essences lors des dégagements	30 053 €	I		
3CHS01	Plantation et dégagements de chênes sessiles et d'autres essences	4r, 5r, 6r	3,47	Favoriser le mélange d'essences lors des dégagements	32 924 €	I		
Phase de qualification								
5CHS01	Nettoiement et dépressage de Chêne sessile et d'autres essences : peu de concurrence	26j	3,78	Favoriser le mélange d'essences lors des dégagements	4 134 €	E		
5CHS04	Nettoiement et dépressage de Chêne sessile et d'autres essences : concurrence du hêtre	25j, 28r, 31j	8,82	Favoriser le mélange d'essences lors des dégagements	17 538 €	E		
ROB	Dépressage des robiniers	33j, 32r	6,08	Favoriser le mélange d'essences lors des dégagements	1 901 €	E		
Peuplements irréguliers								
9HET01	Dégagement /nettoiement uniquement dans les zones présentant une régénération	14i, 16i, 18i, 20i, 22i	21,66	1 passage sur 20 ans, sur 20 à 40% de la surface totale Favoriser le chêne sessile face au hêtre en priorité et le mélange d'essences en accompagnement	6 563 €	I		
Total						93 113 €		
soit annuellement						4 656 €/an		

* I = Investissement ou E = Entretien

Les périodes d'intervention, l'intensité des travaux, seront programmés par le gestionnaire suivant l'évolution de la végétation. Les travaux de plantation ont été estimés pour du chêne sessile.

Toutefois, toutes les possibilités d'essences seront étudiées en fonction des évolutions climatiques. Il sera conseillé de mélanger l'essence retenue avec d'autres, afin d'améliorer la résilience du peuplement face aux aléas sanitaires et climatiques (source: liste MFR (Matériel Forestier de Reproduction)).

Dans le groupe de régénération, la régénération naturelle sera favorisée. Cependant, si cette dernière est insuffisante ou absente, des compléments de régénération par plantations de diverses essences resteront possibles. Le chêne pubescent, l'érable champêtre ou à feuilles d'obier, l'alisier blanc, le tillieul à grande feuilles, le cormier, peuvent également être intégrés dans le mélange en bouquets, parquets et/ou en plein.

Afin de permettre à la commune de Quintigny de supporter les coûts liées à la plantation des parcelles 4r, 5r et 6r, leur coupe définitive a été programmée la même année que la coupe d'ensemencement de la parcelle 13r, qui devrait apporter des recettes. Les deux années suivantes, les coupes dans les parcelles 30p puis 15p devraient également soutenir le budget des travaux.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes					
Entretien du parcellaire et du périmètre	Particulièrement parcelles 28r, Sud de la 32, bas de la 9i	3343 m linéaires	Peinture et entretien de la végétation	2 200 €	E
Total					2 200 €
soit annuellement					110 €/an

* I = Investissement ou E = Entretien

Après suggestion de l'ONF, la commune n'a pas souhaité aménager de place de dépôt sur le canton du Bois Saint George.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	OUI
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	OUI
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	OUI
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	OUI
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	OUI

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	3,0 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	299 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	94 m ³ /an	152 m ³ /an	
Résineux (r)	0 m ³ /an	0 m ³ /an	
Total tiges (1 = f + r)	94 m ³ /an	152 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	77 m ³ /an	125 m ³ /an	
Total bois fort (1 + 2)	171 m³/an	277 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.	3%	3%	
soit en m ³ /ha/an sur la surface totale retenue :	1,7 m ³ /ha/an	2,8 m ³ /ha/an	0,0 m ³ /ha/an
soit en m ³ /ha/an sur surf. en sylviculture de production :	1,7 m ³ /ha/an	2,8 m ³ /ha/an	0,0 m ³ /ha/an
Volume annuel des affouages possibles	71 m ³ /an		

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	64 m ³ /an	131 m ³ /an	
Amélioration	36 m ³ /an	37 m ³ /an	
Autres (dont irrégulier)	71 m ³ /an	109 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	14 762 €	11 999 €	
Recettes chasse	0 €	0 €	
Autres recettes	0 €	0 €	
Subventions et aides possibles			
Dépenses travaux sylvicoles	4 656 €	2 044 €	
Dépenses travaux infrastructure	0 €	278 €	
Dépenses travaux non sylvicoles	110 €	0 €	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	1 476 €	1 292 €	0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	199 €	167 €	
Bilan annuel	8 321 €	8 218 €	0 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	84 €	83 €	0 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	84 €	83 €	0 €

* Période du bilan passé : 2007-2023

Tous les volumes ci-dessus sont en bois forts.

Les subventions et aides possibles dépendent des critères requis. Elles restent probables mais ne sont pas chiffrées ici. Enfin, le bilan ci-dessus est établi à titre indicatif

La forêt de Quintigny produit environ 3 m3/ha/an. Cet aménagement prévoit de prélever 1,7 m3/ha/an. En effet, de nombreuses parcelles sont peu denses voire ouverte, et il convient de les laisser se capitaliser (par exemple : Côte Gattaux, Bois saint George, ...)

Malgré ce prélèvement en baisse, les recettes de bois augmentent par rapport à la période précédente. Cela s'explique par un prix de vente du chêne en forte hausse par rapport à la moyenne des 20 dernières années. Tout en conservant un bilan annuel comparable aux années précédentes, il sera possible d'utiliser cette hausse des recettes pour investir davantage dans l'entretien des jeunes peuplements.

En cas de crise et si l'application de cet aménagement venait à être compromis (risques sanitaires, ...), il pourra être révisé. Pour suivre au mieux son bon déroulé, la commune a demandé qu'un bilan à mi-période soit réalisé. Il permettra de réajuster les objectifs de l'aménagement et de le modifier si besoin.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

ÉTUDE REALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Cette aménagement a été rédigé par Marie PÉPIN, chargée de sylviculture au service forêt de l'agence ONF du Jura

Étude de terrain et inventaires : En collaboration avec Éric SUILLOT, technicien forestier territorial sur le triage de Bletterans, et de Nicolas SIGAUD, responsable de l'unité territoriale de Lons-le-Saunier

Cartographie : Franck BASSET

Rédigé le 09/01/2025
par Le chef de projet aménagement
Signé : Marie Pépin

Vérifié le
par
Signé : saisir ici NOM et PRENOM de la personne ayant vérifié

Proposé le
par
Signé : saisir NOM et PRENOM de la personne ayant proposé

4. ANNEXES

<u>Titres des annexes</u>	Présentes	
	Oui	Non
1. Extrait de la matrice cadastrale	X	
2. Correspondance parcelles forestières et parcelles cadastrales	X	
3. Tarif de cubage	X	
4. Bilan des récoltes passées	X	
5. Bilan financier et technique de l'aménagement passé	X	
6. Répartition des types de station par parcelle	X	
7. Répartition des types de peuplement par parcelle	X	
8. Résultats d'inventaire par parcelle (inventaire en plein et/ou statistique)	X	
9. Règles de cultures particulières	Dans l'EA	
10. Règlement de boisement de Quintigny	X	
11. Compte rendu de réunions avec la commune	X	

Cartes

<u>TITRES:</u>	<u>ECHELLES:</u>
Plan de situation	1/25 000°
Carte du foncier	1/10 000°
Carte des fonctions principales de la forêt :	1/10 000°
... production	
... écologique	
... sociale	
... protection contre les risques naturels	
Carte des sensibilités des sols au tassement et du réseau de vidange	1/10 000°
Carte des stations	1/10 000°
Carte des peuplements	1/10 000°
Carte des essences	1/10 000°
Carte d'aménagement et des équipements	1/10 000°

FORET COMMUNALE DE QUINTIGNY

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

TERRITOIRE COMMUNAL	SECTION	N° PLAN	CANTON	Ha
Quintigny	AE	230	A la Chaux	1,3110
Quintigny	AE	231	A la Chaux	0,1169
Quintigny	AE	234	A la Chaux	0,4685
Quintigny	AE	235	A la Chaux	10,1590
Quintigny	AE	236	A la Chaux	0,3240
Quintigny	AE	239	A la Chaux	2,4480
Quintigny	AE	240	A la Chaux	0,2060
Quintigny	AE	241	A la Chaux	2,1140
Quintigny	AE	242	A la Chaux	0,1300
Quintigny	AE	243	A la Chaux	0,2982
Quintigny	AE	244	A la Chaux	0,5570
Quintigny	AE	245	A la Chaux	1,8900
Quintigny	AE	288	Côte de Montmorin	2,5990
Quintigny	AE	289	Côte de Montmorin	1,2900
Quintigny	AE	409	Côte Gattaux	2,2410
Quintigny	AE	410	Côte Gattaux	2,3004
Quintigny	AE	411	Côte Gattaux	2,4838
Quintigny	AE	412	Côte Gattaux	2,4153
Quintigny	AE	413	Côte Gattaux	2,5501
Quintigny	AE	414	Côte Gattaux	2,4029
Quintigny	AE	415	Côte Gattaux	2,4577
Quintigny	AE	416	Côte Gattaux	2,3650
Quintigny	AE	417	Côte Gattaux	2,6520
Ruffey sur Seille	AN	194	Bois de Saint-George	2,3374
Ruffey sur Seille	AN	195	Bois de Saint-George	2,5063
Ruffey sur Seille	AN	196	Bois de Saint-George	2,5758
Ruffey sur Seille	AN	197	Bois de Saint-George	2,5540
Ruffey sur Seille	AN	198	Bois de Saint-George	2,5160
Ruffey sur Seille	AN	199	Bois de Saint-George	2,5241
Ruffey sur Seille	AN	200	Bois de Saint-George	2,5463
Ruffey sur Seille	AN	201	Bois de Saint-George	2,4997
Ruffey sur Seille	AN	202	Bois de Saint-George	1,3023
Ruffey sur Seille	AN	204	Bois de Saint-George	1,0159
Ruffey sur Seille	AN	205	Bois de Saint-George	2,4300
Ruffey sur Seille	AN	206	Bois de Saint-George	2,5120
Ruffey sur Seille	AX	23	Les Rouchons	3,7790
Ruffey sur Seille	AX	24	Les Rouchons	3,9887
Ruffey sur Seille	AX	25	Les Rouchons	3,2177
Ruffey sur Seille	AX	26	Les Rouchons	3,1606
Ruffey sur Seille	AX	27	Les Rouchons	3,1786
Ruffey sur Seille	AX	28	Les Rouchons	3,3596
Ruffey sur Seille	AX	29	Les Rouchons	0,6150

Ruffey sur Seille	AX	30	Les Rouchons	0,3370
Quintigny	ZB	103		3,0285
Quintigny	ZB	104		1,4528
Quintigny	ZD	18	Côte Gattaux	0,0216
Quintigny	ZD	19	Côte Gattaux	0,3289
				99,5676

**CORRESPONDANCE ENTRE LES PARCELLES FORESTIERES (ANCIENNES ET NOUVELLES) ET LES PARCELLES CADASTRALES
DE QUINTIGNY**

Nouvelle Parcelle forestière	Ancienne Parcelle forestière	Surface (en ha)	Parcelle(s) cadastrale(s)	Surface cadastrale (en ha)	Canton	Territoire communal	Total	SIG	PRF
1	1	2,59	AE409	2,2410	Côte Gattaux	Quintigny	2,5915	2,2723	2,59
	NS		ZD18	0,0216				0,0218	
	NS		ZD19	0,3289				0,3300	
2	2	2,30	AE410	2,3004	Côte Gattaux	Quintigny	2,3004	2,3027	2,30
3	3	2,48	AE411	2,4838	Côte Gattaux	Quintigny	2,4838	2,4714	2,48
4	4	2,42	AE412	2,4153	Côte Gattaux	Quintigny	2,4153	2,4340	2,42
5	5	2,55	AE413	2,5501	Côte Gattaux	Quintigny	2,5501	2,5238	2,55
6	6	2,40	AE414	2,4029	Côte Gattaux	Quintigny	2,4029	2,3840	2,40
7	7	2,46	AE415	2,4577	Côte Gattaux	Quintigny	2,4577	2,4459	2,46
8	8	2,36	AE416	2,3650	Côte Gattaux	Quintigny	2,3650	2,3616	2,36
9	9	2,65	AE417	2,6520	Côte Gattaux	Quintigny	2,6520	2,5938	2,65
10	10	2,45	AE244	0,5570	A La Chaux	Quintigny	2,4470	2,5658	2,45
			AE245	1,8900					
11	11	2,54	AE241	2,1140	A La Chaux	Quintigny	2,5422	2,6109	2,54
			AE242	0,1300					
			AE243	0,2982					
12	12	2,65	AE239	2,4480	A La Chaux	Quintigny	2,6540	2,7152	2,65
			AE240	0,2060					
13	13	2,51	AN206	2,5120	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,5120	2,5299	2,51
14	14p	2,43	AN205	2,4300	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,4300	2,4098	2,43
15	15 14p	2,32	AN202	1,3023	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,3182	2,3620	2,32
			AN204	1,0159	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille			
16	16	2,50	AN201	2,4997	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,4997	2,5105	2,50
17	17	2,34	AN194	2,3374	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,3374	2,3270	2,34
18	18	2,55	AN200	2,5463	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,5463	2,5485	2,55
19	19	2,51	AN195	2,5063	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,5063	2,4885	2,51
20	20	2,52	AN200	2,5241	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,5241	2,5384	2,52

21	21	2,58	AN196	2,5758	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,5758	2,5254	2,58	
22	22	2,52	AN198	2,5160	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,5160	2,5224	2,52	
23	23	2,55	AN197	2,5540	Bois de Saint-George	Ruffey sur Seille	2,5540	2,5365	2,55	
24	24 25A	3,90	AE288	2,5990	Côte de Montmorin	Quintigny	3,8890	3,9799	3,90	
			AE289	1,2900						
25	25B	0,95	AX29	0,6150	Les Rouchons	Ruffey sur Seille	0,9520	1,0406	0,95	
			AX30	0,3370	Les Rouchons	Ruffey sur Seille				
26	26	3,78	AX23	3,7790	Les Rouchons	Ruffey sur Seille	3,7790	3,7726	3,78	
27	27	3,99	AX24	3,9887	Les Rouchons	Ruffey sur Seille	3,9887	4,0102	3,99	
28	28	3,22	AX25	3,2177	Les Rouchons	Ruffey sur Seille	3,2177	3,2244	3,22	
29	29	3,16	AX26	3,1606	Les Rouchons	Ruffey sur Seille	3,1606	3,1742	3,16	
30	30	3,18	AX27	3,1786	Les Rouchons	Ruffey sur Seille	3,1786	3,1958	3,18	
31	31	3,36	AX28	3,3596	Les Rouchons	Ruffey sur Seille	3,3596	3,3777	3,36	
32	32	12,38	AE230	1,3110	A La Chaux	Quintigny	12,3794	12,3831	12,38	
			AE231	0,1169						
			AE234	0,4685						
			AE235	10,1590						
			AE236	0,3240						
33	33	4,48	ZB103	3,0285		Quintigny	4,4813	4,4681	4,48	
			ZB104	1,4528						
			99,58	99,5676				99,5676	99,9588	99,58

TARIF DE CUBAGE	
------------------------	--

Diamètre à 1,30m	<i>Volume aménagement en m3</i>
	Tarif Algan n°8
20	0,2
25	0,4
30	0,6
35	0,9
40	1,2
45	1,6
50	2
55	2,6
60	3,2
65	3,8
70	4,5
75	5,2
80	6
85	6,8
90	7,7
95	8,6
100	9,6

VOLUME RECOLTE ANNUEL ET PAR PARCELLE QUINTIGNY

Année	Ugs	Surface	Surface parcourue	Groupe	Code coupe	Volumes aménagement en m ³							Volumes commerciaux en m ³				
						Volume feuillus					Vol. Rx.	Total	Volume feuillus et résineux			Total	
						Chêne	Hêtre	Fillus précieux	Autres fillus	Fillus globalisés		Total	Vol. Tiges	Vol. Houp.	Vol. Taillis		
2023	32af	10,46	10,46	AMELF	PA	10	0	2	5	0	0	17	2			0	
2022	18	2,55	2,55	JAR	IRR	35	56	2	40	0	0	133	52	87	82	6	175
2022	16	2,5	2,5	JAR	IRR	58	50	5	28	0	0	141	56	93	96	7	196
2022	14	2,43	2,43	JAR	PA	3	0	0	0	0	0	3	1				0
2022	5r	1,17	0,4	REGE	RA	0	0	0	0	0	1	1	3				0
2022	7r	0,64	0,4	REGE	RA	0	0	0	0	0	27	27	68				0
2022	6r	1,19	0,4	REGE	RA	0	0	0	0	0	38	38	95				0
2022	25A	2,24	0,6	AMEL	RA	32	22	8	30	0	0	92	153	55	52	2	109
2021	20	2,52	2,52	JAR	IRR	31	69	0	35	0	0	135	54	80	78	4	162
2021	30	3,18	3,18	AMELF	AMEL	29	34	1	72	0	0	136	43	76	63	7	146
2021	21	2,57	2,57	JEU	E	0	9	2	46	0	0	57	22				0
2019	31	3,36	3,36	AMELF	RA	242	60	1	125	0	0	428	127	210	0	213	423
2019	22	2,52	2,52	JAR	IRR	28	46	24	28	0	0	126	50				0
2019	23	2,55	2,55	JEU	E	3	3	0	38	0	0	44	17				0
2018	31	3,36	3,36	AMELF	RE	0	0	0	283	0	0	283	84				0
2018	25A	2,24	0,95	AMEL	RE	0	0	0	77	0	0	77	81				0
2017	33	4,48	1,6	AMEL	RA	0	0	190	176	0	0	366	229				0
2016	27	3,99	3,99	AMELF	AMEL	0	0	0	0	81	81	162	41				0
2016	17	2,34	2,34	JEU	E	0	0	0	0	56	56	112	48				0
2015	28	3,22	3,22	AMELF	PA	5	0	0	2	0	0	7	2				0
2014	29	3,16	3,16	AMELF	AMEL	44	37	6	69	0	0	156	49				0

2014	19	2,51	2,51	JEU	E	0	0	0	90	0	0	90	36				0
2013	33	4,48	0,5	AMEL	RA	0	0	0	0	0	45	45	90				0
2013	28	3,22	3,22	AMELF	AMEL	75	81	4	80	0	0	240	75				0
2013	21	2,57	2,57	JEU	E	0	73	0	0	0	0	73	28				0
2012	23	2,55	2,55	JEU	E	0	4	2	68	0	0	74	29				0
2011	6r	1,19	0,59	REGE	RA	63	0	0	55	0	0	118	200				0
2011	5r	1,17	0,58	REGE	RA	58	0	0	43	0	0	101	174				0
2011	4r	1,09	0,7	REGE	RA	83	0	0	90	0	0	173	247				0
2010	26	3,78	3,78	REGE	RD	352	59	0	67	0	0	478	126				0
2010	15	2,32	2,32	JAR	PA	7	0	0	0	0	0	7	3				0
2010	13	2,51	2,51	JAR	IRR	77	25	0	98	0	0	200	80				0
2009	15	2,32	2,32	JAR	PA	0	0	0	1	0	0	1	0				0
2009	14	2,43	2,43	JAR	IRR	107	10	0	81	0	0	198	81				0
2008	32ar	1,92	1,92	AMELR	RA	0	0	0	0	0	180	180	94				0
2008	15	2,32	2,32	JAR	IRR	129	36	0	23	0	0	188	81				0
2007	26	3,78	3,78	REGE	RS	98	83	0	50	0	0	231	61				0
2007	16	2,5	2,5	JAR	IRR	126	39	0	17	0	0	182	73				0
2006	32af	10,46	10,46	AMELF	PA	0	0	0	84	0	0	84	8				0
2006	12	2,65	1	AMELF	PA	13	0	0	18	0	0	31	31				0
2006	11	2,54	1	AMELF	PA	0	0	0	16	0	0	16	16				0
2006	18	2,55	2,55	JAR	IRR	92	43	0	22	0	0	157	62				0
2006	32af	10,46	2	AMELF	AMEL	0	0	0	15	0	0	15	8				0
2005	20	2,52	2,52	JAR	IRR	37	32	0	9	0	0	78	31				0
2005	21	2,57	0,5	JEU	E	2	0	0	26	0	0	28	56				0
2005	10	2,45	2,45	AMELF	AMEL	0	0	1	0	0	0	1	0				0
2005	32af	10,46	3	AMELF	AMEL	0	0	0	7	0	0	7	2				0
2005	12	2,65	2,65	AMELF	AMEL	0	0	0	15	0	0	15	6				0
2005	11	2,54	2,54	AMELF	AMEL	0	0	0	6	0	0	6	2				0
	TOTAL	157,18	122,83			1839	871	248	2035	137	428	5558	2978	601	371	239	1211
	TOTAL/AN		6,1415			91,95	43,55	12,4	101,75	6,85	21,4	277,9	148,9	30,05	18,55	11,95	60,55
										m3/ha/an	2,791				m3/ha/an	0,60811	

Surface de la forêt: 99,57 ha

BILAN FINANCIER ET TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT PASSE

Forêt communale de QUINTIGNY période de 2007 à 2023, en euros 2023

Années	Coef Actualisation euros 2023	RECETTES BRUTES (actualisées)								RECETTES NETTES	DEPENSES TRAVAUX HT (actualisées)			REVENU BRUT	FRAIS DE GARDERIE HT	TAXE A L'HA.	REVENU NET	REVENU NET /HA
		VENTE BP	DELIVRE et PÊCHE	CHASSE	DIVERS (dont subvent*)	VENTE BF (adjudicatio n)	CONCESSION S	TOTAL	FRAIS EXPLOITATION		PEUPLEMENT	INFRA- STRUCTURE	TOTAL					
2007	1,27100	0	0	0	0	15980	0	15980	0	15980	1954	0	1954	14027	815	0	13212	133
2008	1,23700	5164	0	0	0	22792	0	27956	0	27956	4010	0	4010	23946	1250	0	22696	228
2009	1,23600	7120	980	0	0	5840	0	13940	1682	12259	0	0	0	12259	2105	0	10154	102
2010	1,21800	0	3350	0	0	29724	0	33074	5930	27144	4680	0	4680	22463	995	0	21468	216
2011	1,19400	0	2300	0	0	0	0	2300	0	2300	664	0	664	1636	2236	0	-600	-6
2012	1,17200	10370	1099	0	0	5539	0	17008	1817	15192	0	1950	1950	13242	383	0	12859	129
2013	1,16300	1256	2853	0	0	0	0	4109	0	4109	0	2100	2100	2009	1490	189	329	3
2014	1,15900	0	2140	0	0	0	0	2140	0	2140	4211	0	4211	-2071	543	189	-2804	-28
2015	1,15800	0	60	0	0	11995	0	12055	3067	8988	0	0	0	8988	374	189	8424	85
2016	1,15600	0	1277	0	0	0	0	1277	0	1277	794	0	794	484	966	189	-672	-7
2017	1,14500	3446	520	0	0	0	0	3966	0	3966	2884	0	2884	1082	300	189	593	6
2018	1,12600	0	617	0	0	5146	0	5763	818	4945	730	0	730	4216	536	189	3490	35
2019	1,11600	0	3490	0	0	34798	0	38288	6546	31741	3803	0	3803	27939	816	189	26933	270
2020	1,11400	0	0	0	2088	4283	0	6371	1461	4910	0	0	0	4910	3034	189	1686	17
2021	1,09700	0	1390	0	0	21989	0	23380	3171	20208	3689	0	3689	16519	443	189	15887	160
2022	1,04300	2138	3083	0	0	0	0	5222	0	5222	2497	0	2497	2725	2032	189	503	5
2023	1,00000	0	4524	0	0	11124	0	15648	0	15648	0	0	0	15648	690	189	14768	148
TOTAUX		29495	27682	0	2088	169210	0	228475	24492	203983	29915	4050	33965	170018	19006	2084	148927	1496
Totaux/ha		296	278	0	21	1699	0	2295	246	2049	300	41	341	1708	191	21	1496	15
Totaux/an		1475	1384	0	104	8461	0	11424	1225	10199	1496	203	1698	8501	950	104	7446	75
Totaux/ha/an		15	14	0	1	85	0	115	12	102	15	2	17	85	10	1	75	1

Surface de la forêt (ha) 99,57

Nombre d'années 20

ETAT RECAPITULATIF DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT PASSE

Travaux réalisés en forêt communale de QUINTIGNY sur la période de 2004 à 2024

Année	Parcelles	Types de travaux	Observations	Quantités ha/plt/un	Surface (ha), Plants (Pl), unitée (U), kilomètre (km)	Coût euro HT	TRAVAUX Coût euro HT actualisé 2019
2004	32	MDDELP	Entretien du parcellaire/périmètre	2,2	km	633,00	830,50
2004	22	RFNCLO	Création de cloisonnements	2,52	ha	114,00	149,57
2005	Bois St-George	MDDELP	Entretien du parcellaire/périmètre	2	km	1086,00	1424,83
2005	Bois St-George	MDDSM	Entretien sommière au girobroyeur	1	km	112,00	146,94
2005	20	RFNCLO	Cloisonnement 24/25m après jalonnement	2,52	ha	521,64	684,39
2006	1 à 7 et 13-14	MDDDIV	Fourniture et pose de plaques de parcelles	28	U	233,00	300,57
2006	1 à 7 et 13-14	MDDELP	Entretien du parcellaire/périmètre	4,5	km	2097,00	2705,13
2007	"Diverses"	MDDDIV	Fourniture et pose de plaques de parcelles	118	U	993,56	1262,81
2007	26	RFNCLO	Jalonnement et création de cloisonnements tous les 19m	3,78	ha	960,12	1220,31
2008	26	EPFDEP	Nettoiement et Dépressage	3	ha	3380,00	4181,06
2008	25b, et 29 à 31	MDDELP	Entretien du parcellaire/périmètre peinture	2	km	680,00	841,16
2009	4 à 6	RFNCLO	Entretien des cloisonnements au girobroyeur	4,2	ha	533,23	659,07
2009	4 à 6	RFNJAL	Jalonnement de cloisonnements	4,2	ha	506,35	625,85
2010	26	RFNCLO	Entretien des lignes, sommières et/ou pistes au girobroyeur	3,78	ha	801,36	976,06
2010	26	RFNDGM	Dégagement dans les tâches de semis	3,78	ha	1976,56	2407,45
2010	32	RFNNET	Nettoyage du terrain	0,53	ha	831,04	1012,21
2011	8, 9, 24, 25	MDDELP	Entretien du parcellaire/périmètre	2,28		612,81	731,70
2012			Pas de travaux				0,00
2013	33	MDDCLP	Création de parcellaire	0,9			0,00
2014	26r	04-CLOI-EYE01	Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m	3,78	ha	948,78	1099,64
2014	26r	04-DEGN-APRFC01	Dégagement manuel en plein de régénération naturelle avec couperez-terre	3,78	ha	2336,04	2707,47
2015			Pas de travaux				0,00

2016	26r	04-CLOI-EYE01	Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m	3,78	ha	793,80	917,63
2016	26r	04-DEGN-APGFC01	Dégagement manuel en plein de régénération naturelle avec maintien du gainage	3,78	ha	2884,14	3334,07
2017	Pas de travaux						0,00
2018	26r	04-CLOI-EYE01	Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m	3,78	ha	729,54	821,46
2018	26r	04-DEGN-APGFC01	Dégagement manuel en plein de régénération naturelle avec maintien du gainage	3,78	ha	3802,68	4281,82
2019	Pas de travaux						0,00
2020	31af	04-CLOI-CYO01	Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m	3,36	ha	1663,20	1852,80
2020	31af	04-DEGN-ALZFC01	Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle	3,36	ha	2026,08	2257,05
2021	Pas de travaux						0,00
2022	25a, 31af	04-DEGN-ALZFC01	Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle	4,04	ha	2497,00	2604,37
				TOTAL		33752,93	40035,92
				TOTAL/AN		1875,16	2224,22

REPARTITION DES TYPES DE STATIONS FORESTIERES PAR PARCELLE

CATALOGUE DE STATION DE LA BRESSE CENTRALE ET MERIDIONALE et PREMIER PLATEAU A L'ETAGE FEUILLU. ZONE-2

Parcelles	Surface des différentes stations forestières (ha)															Total général
	BRESSE 124	BRESSE 251	BRESSE 261	BRESSE 262	BRESSE 264	1er plateau 10	1er plateau 20	1er plateau 21	1er plateau 22	1er plateau 25	1er plateau 26	1er plateau 27	1er plateau 28	1er plateau 34	1er plateau 35	
1						0,02	0,59		1,43	0,31		0,24				2,59
2							0,22	0,14	1,16		0,66	0,12				2,3
3						0,72		0,28	0,67		0,69	0,12				2,48
4						0,62		0,45	0,44		0,73	0,18				2,42
5						0,59		0,88	0,2		0,65	0,23				2,55
6						0,73		0,62	0,49		0,5	0,06				2,4
7						0,29		1,5	0,44		0,23					2,46
8							1,74	0,62								2,36
9								2,21	0,44							2,65
10							1,05	1,4								2,45
11							0,21	2,33								2,54
12								2,65								2,65
13						1,51								0,87	0,13	2,51
14						1,76								0,39	0,28	2,43
15						2,32										2,32
16						2,18								0,19	0,13	2,5
17						2,34										2,34
18						1,04				1				0,51		2,55
19						2,51										2,51
20						0,9				1,45					0,17	2,52
21						1,86				0,31				0,41		2,58
22						0,62				1,08				0,12	0,7	2,52
23						1,7				0,71				0,14		2,55
24							1,89	0,71								2,6
25		0,95						1,29								2,24
26					3,78											3,78
27			1,83	2,16												3,99
28			3,22													3,22
29	0,77			2,39												3,16
30	0,3			2,88												3,18
31		0,28	3,08													3,36
32							5,23	5,87					1,28			12,38
33	3,08	1,4														4,48
Total général	4,15	1,4	1,23	13,4	5,94	21,71	2,7	16,31	18,14	0,31	8,01	0,95	1,28	2,63	1,41	99,57
Pourcentage	4%	1%	1%	13%	6%	22%	3%	16%	18%	0%	8%	1%	1%	3%	1%	

REPARTITION DES TYPES DE PEUPLEMENTS PAR PARCELLE

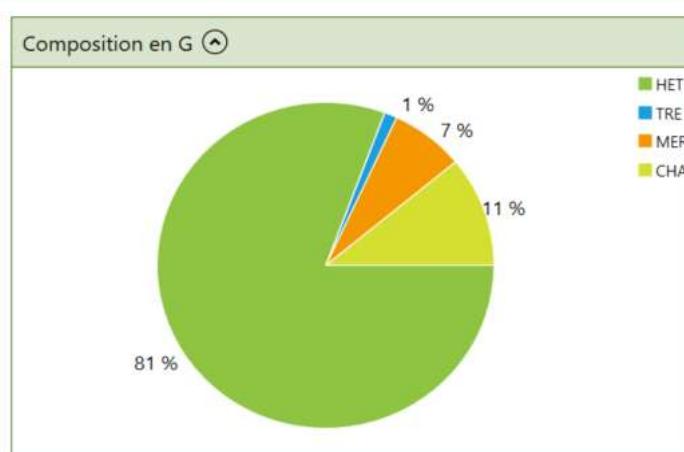
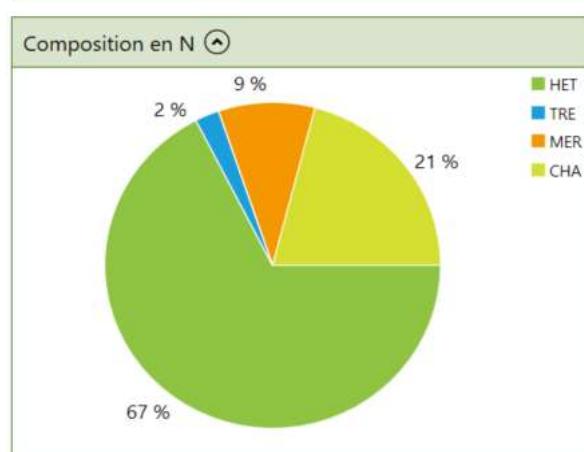
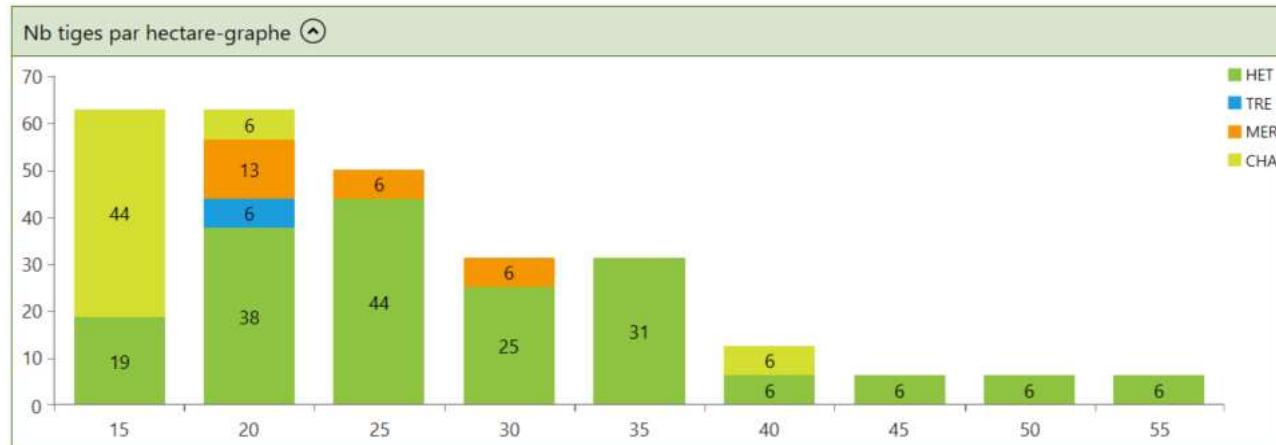
Typologie de peuplements - Franche Comté

Parcelles	Surface des différentes stations forestières (ha)																										
	BM2	BM-GB1	BM-GB2	FA1	GB1	GB2	GB3	GB4	GB-TGB1	GB-TGB2	GP	IR1	IR2	IR3	JF	PB1	PB2	PB-BM1	PB-BM2	PB-BM3	PB-GB2	RUI-	SF-2	TGB1	TGB2	Total général	
1						1,89					0,35							0,35							2,59		
2		1,04										1						0,26							2,3		
3													1,56				0,92								2,48		
4											1,73				0,69										2,42		
5						1,03					1,07							0,45							2,55		
6			0,86									0,46										1,08			2,4		
7											2,46														2,46		
8											2,36														2,36		
9																	2,65								2,65		
10													2,45													2,45	
11						1,78					0,5											0,26				2,54	
12											1,87				0,78										2,65		
13						0,5																	0,62	1,39		2,51	
14		1,28																								1,28	
15		1,09									1,32	1,06														3,47	
16		2,5																								2,5	
17			0,94													1,4										2,34	
18		2,55																								2,55	
19															1,93							0,58				2,51	
20		2,52																								2,52	
21															2,58											2,58	
22		1,88															0,64										2,52
23															2,55												2,55
24												3,89															3,89
25																								0,95			0,95
26											3,78																3,78
27											3,63					0,36											3,99
28					0,52	2,7																					3,22
29					2,39																	0,77					3,16
30											1,81	1,37															3,18
31																								3,36			3,36
32	0,61	2,8											2,28		1,93	2,75				2,01							12,38
33												3,54				0,94											4,48
Total général	0,61	11,26	5,26	0,94	7,61	2,7	1,82	1,06	1,81	5	7,67	13,27	5,91	1,93	12,15	5,2	2,65	1,25	0,45	2,01	0,26	2,43	4,31	0,62	1,39	99,57	
Pourcentage	1%	11%	5%	1%	8%	3%	2%	1%	2%	5%	8%	13%	6%	2%	12%	5%	3%	1%	0%	2%	0%	2%	4%	1%	1%		

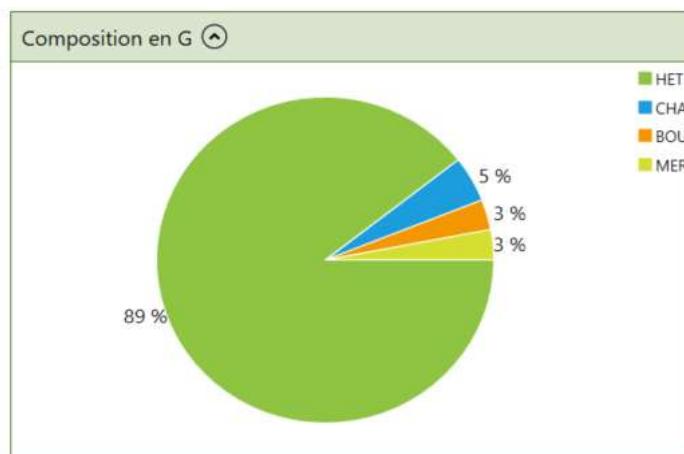
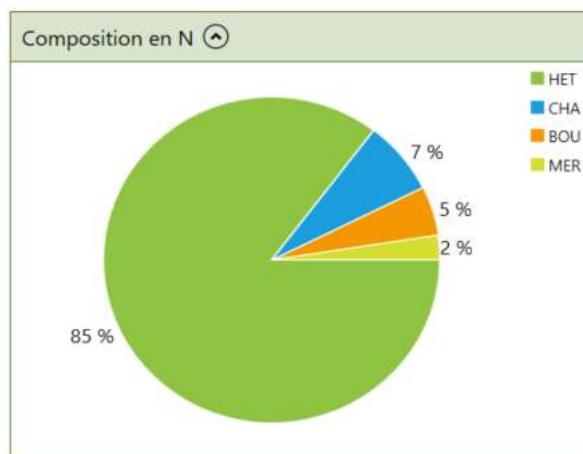
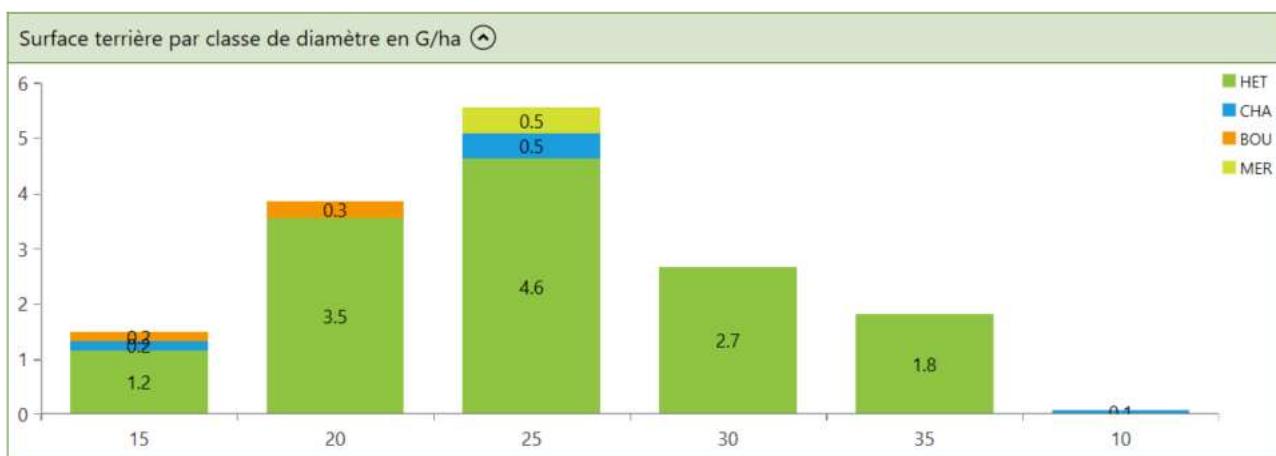
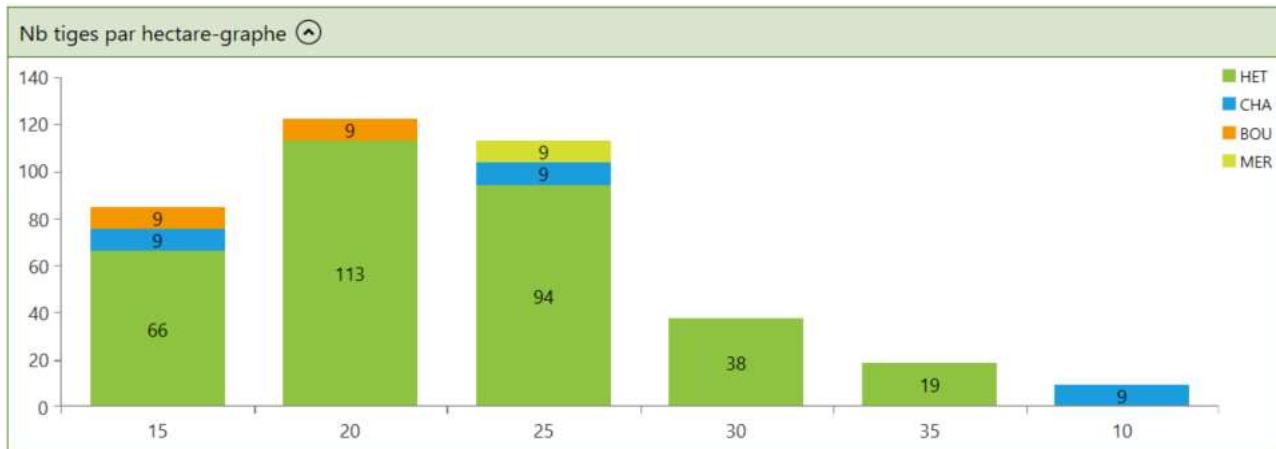
RÉSULTATS DES INVENTAIRES STATISTIQUES

Réalisés en mars 2024 à l'aide du logiciel Sylvie

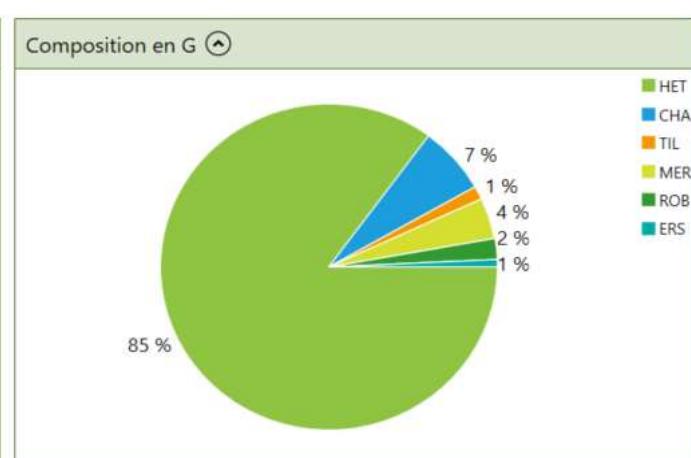
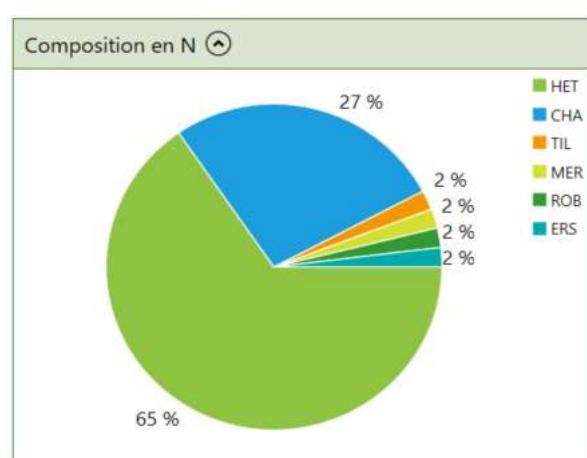
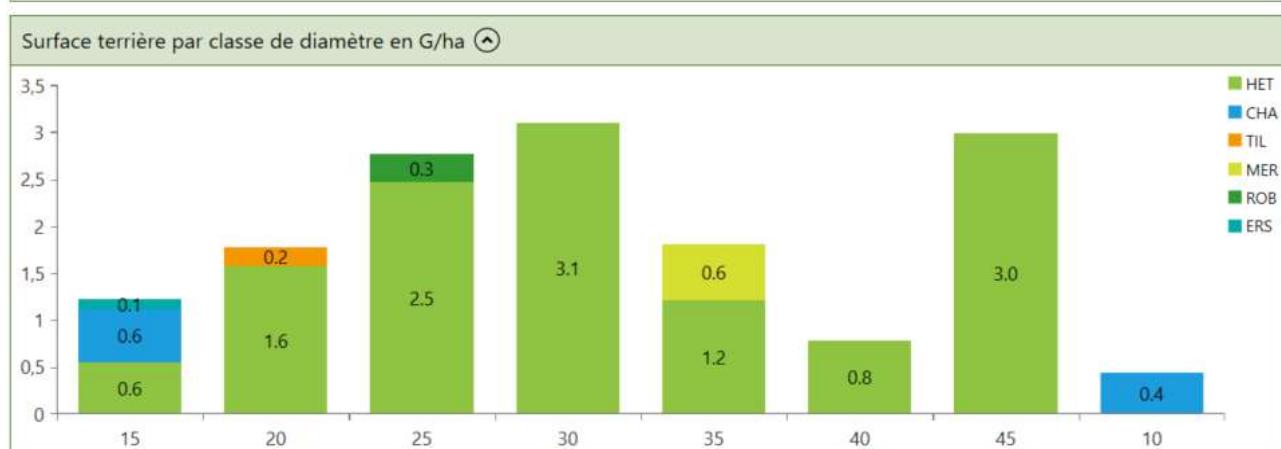
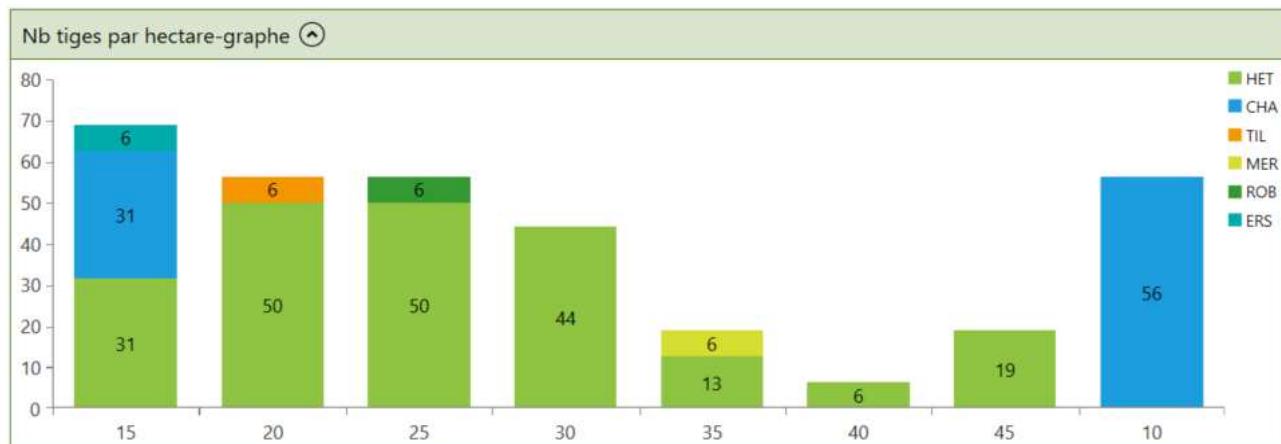
Parcelle 17	
N (tiges/ha)	270
G (m ² /ha)	16,1
Dg (cm)	28
Do (cm)	40
Ho (m)	23,6
Hart-Becking (%)	28



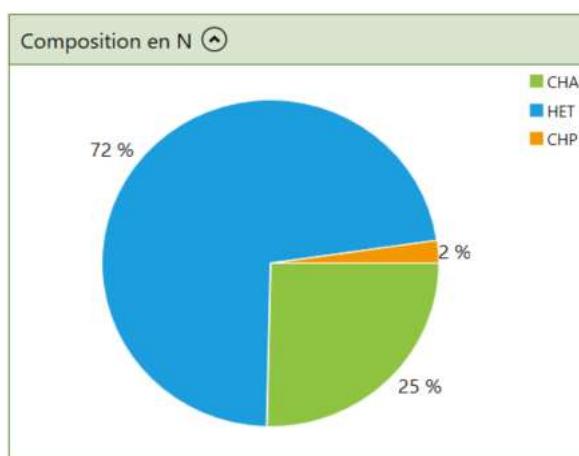
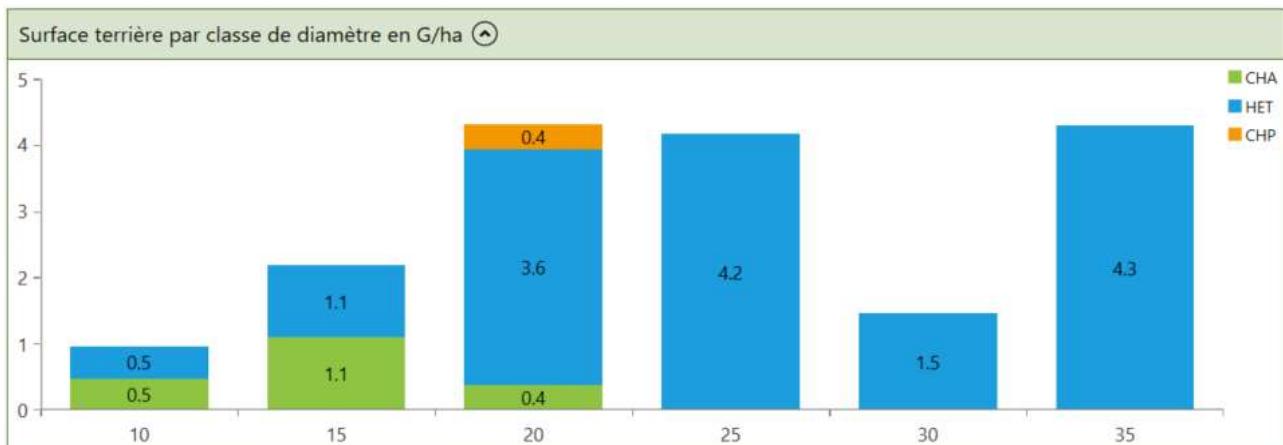
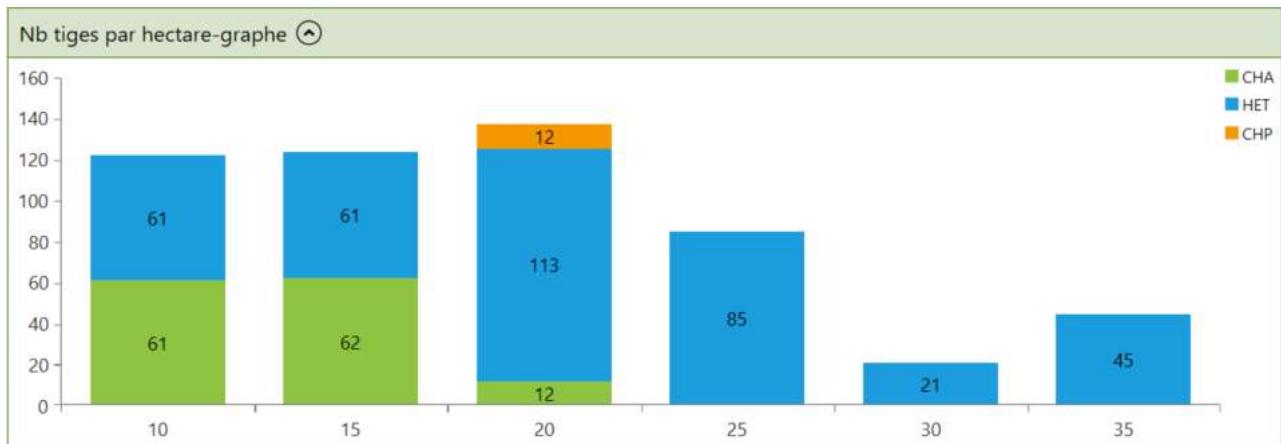
Parcelle 19	
N (tiges/ha)	386
G (m ² /ha)	15,4
Dg (cm)	23
Do (cm)	32
Ho (m)	24
Hart-Becking (%)	23



Parcelle 21	
N (tiges/ha)	326
G (m ² /ha)	14,9
Dg (cm)	24
Do (cm)	40
Ho (m)	24,5
Hart-Becking (%)	24



Parcelle 23	
N (tiges/ha)	533
G (m ² /ha)	17,4
Dg (cm)	20
Do (cm)	30
Ho (m)	23,1
Hart-Becking (%)	20



FC de Quintigny

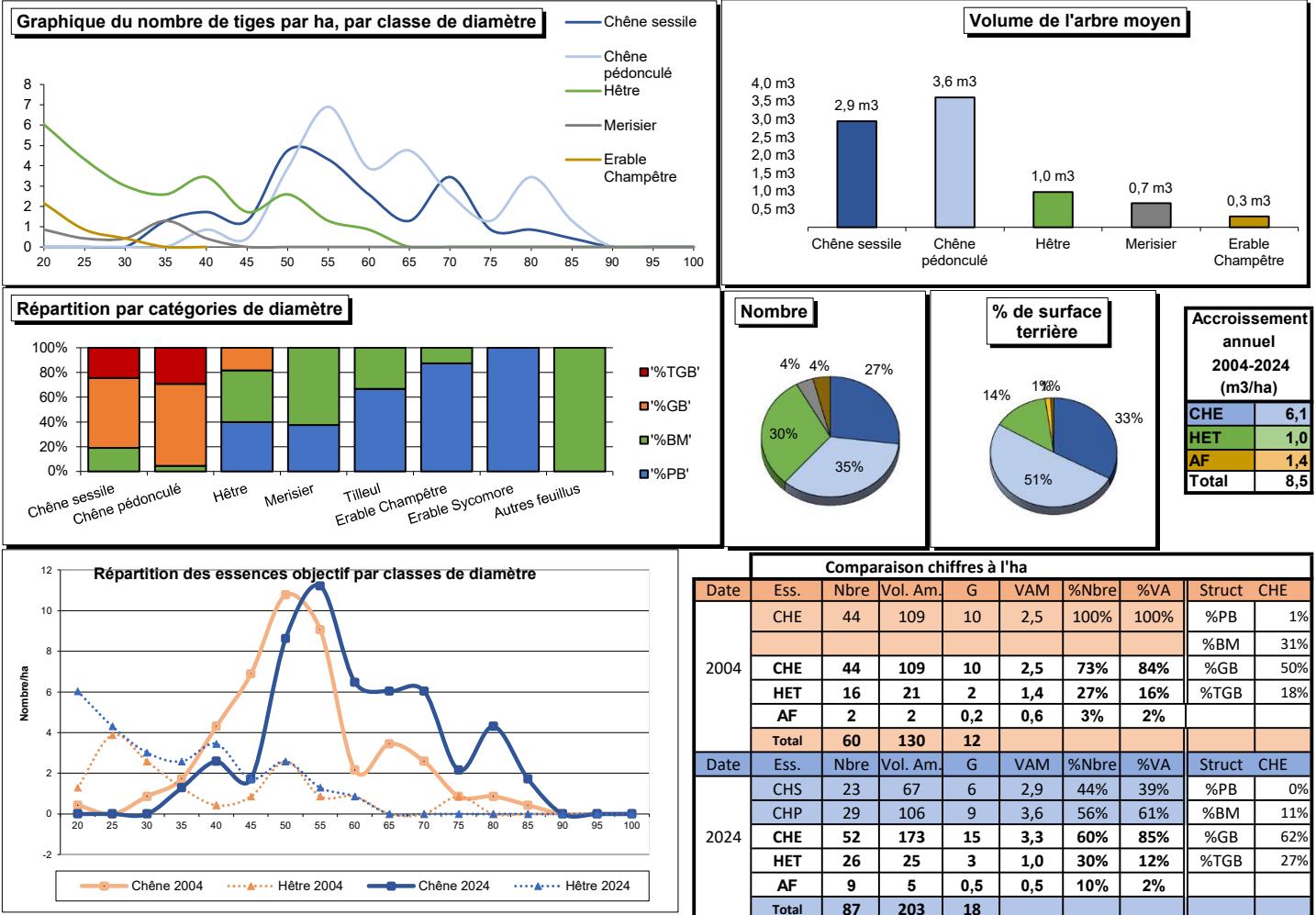
Parcelle 15 (ancienne)

Annexe 4.8b

Surface totale : 2,32 ha

S = Surface inventorierée : 2,32 ha

Tarif AL8	Essences objectifs principales										Essences d'accompagnement										Total	
	Chêne sessile		Chêne pédonculé		Hêtre		Merisier		Tilleul		Erable Champêtre		Erable Sycomore		Autres feuillus		Charme					
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.		
0,2	20				14	3	2	0	1	0	5	1					32	6	22	4		
0,4	25				10	4	1	0	1	0	2	1	1	0			21	8	15	6		
0,6	30				7	4	1	1			1	1					11	7	9	5		
0,9	35	3	3		6	5	3	3	1	1					1	1	17	15	14	13		
1,2	40	4	5	2	2	8	10	1	1								10	12	15	18		
1,6	45	3	5	1	2	4	6										7	11	8	13		
2	50	11	22	9	18	6	12														26	52
2,6	55	10	26	16	42	3	8														29	75
3,2	60	6	19	9	29	2	6														17	54
3,8	65	3	11	11	42																14	53
4,5	70	8	36	6	27																14	63
5,2	75	2	10	3	16																5	26
6	80	2	12	8	48																10	60
6,8	85	1	7	3	20																4	27
7,7	90																					
8,6	95																					
9,6	100																					
Total	53	156	68	245	60	59	8	5	3	2	8	2	1	0	1	1	98	60	202	470		
/Ha	23	67	29	106	26	25	3	2	1	1	3	1	0	0	0	0	42	26	87	203		
% Nbre	26%	34%	30%	4%	1%		4%	0%		4%	0%	0%	0%									
% Vol.	33%	52%	12%	1%	0%		1%	0%		1%	0%	0%	0%									
G	6,0 m2	9,3 m2	2,6 m2	0,3 m2	0,1 m2		0,1 m2	0,0 m2		0,1 m2	0,0 m2	0,0 m2	0,0 m2									
% G	33%	50%	14%	1%	0%		1%	0%		1%	0%	0%	0%									
V.AM	2,9 m3	3,6 m3	1,0 m3	0,7 m3	0,5 m3		0,3 m3	0,4 m3		0,3 m3	0,9 m3	0,6 m3										
% PB			40%	12%	38%	15%	67%	40%	88%	75%	100%	100%										
% BM	19%	8%	4%	2%	42%	44%	63%	85%	33%	60%	13%	25%										
% GB	57%	50%	66%	53%	18%	45%																
% TGB	25%	42%	29%	45%																		
TG+GB	81%	92%	96%	98%	18%	45%																



FC de Quintigny

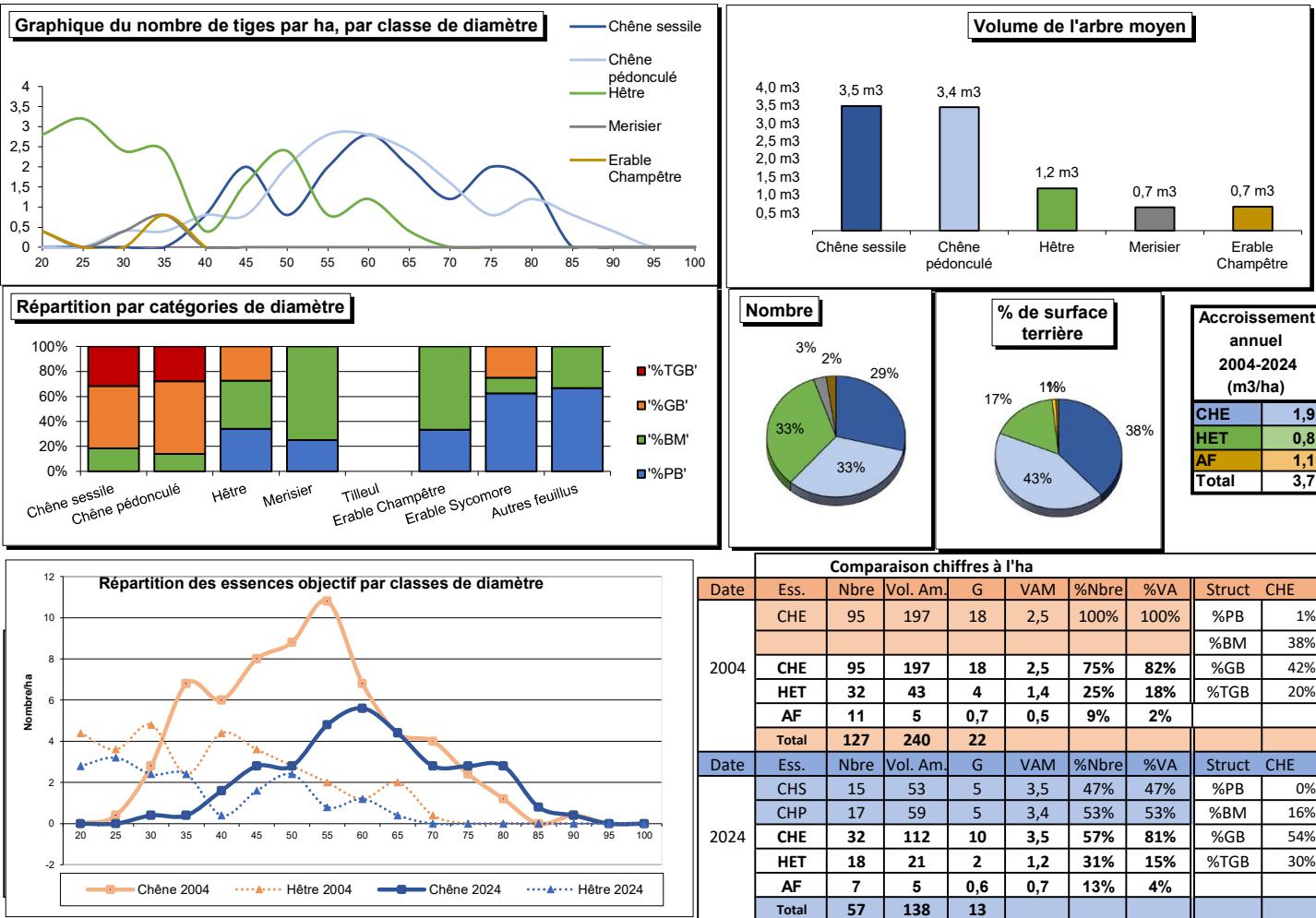
Parcelle 16

Surface totale : 2,50 ha

S = Surface inventoriée : 2,50 ha

Annexe 4.8b

Tarif AL8	Essences objectifs principales								Essences d'accompagnement								Total					
	Chêne sessile		Chêne pédonculé		Hêtre		Merisier		Tilleul		Erable Champêtre		Erable Sycomore		Autres feuillus		Charme					
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.
0,2	20				7	1	1	0			1	0	2	0	1	0	27	5	12	2		
0,4	25				8	3					3	1	1	0	16	6	12	5				
0,6	30		1	1	6	4	1	1							13	8	8	5				
0,9	35		1	1	6	5	2	2			2	2	1	1	1	1	9	8	13	12		
1,2	40	2	2	2	1	1										7	8	5	6			
1,6	45	5	8	2	3	4	6								2	3	11	18				
2	50	2	4	5	10	6	12				2	4			1	2	15	30				
2,6	55	5	13	7	18	2	5												14	36		
3,2	60	7	22	7	22	3	10												17	54		
3,8	65	5	19	6	23	1	4												12	46		
4,5	70	3	14	4	18														7	32		
5,2	75	5	26	2	10														7	36		
6	80	4	24	3	18														7	42		
6,8	85			2	14														2	14		
7,7	90			1	8															1	8	
8,6	95																					
9,6	100																					
Total	38	132	43	148	44	52	4	3			3	2	8	7	3	2	75	41	143	345		
/Ha	15	53	17	59	18	21	2	1			1	1	3	3	1	1	30	17	57	138		
% Nbre	27%		30%		31%		3%				2%		6%		2%							
% Vol.	38%		43%		15%		1%				1%		2%		0%							
G	4,7 m2		5,2 m2		2,1 m2		0,1 m2				0,1 m2		0,3 m2		0,1 m2		1,9 m2		G total : 12,5			
% G	37%		42%		17%		1%				1%		2%		1%							
V.AM	3,5 m3		3,4 m3		1,2 m3		0,7 m3				0,7 m3		0,8 m3		0,5 m3		0,6 m3					
% PB					34%	9%	25%	8%			33%	10%	63%	25%	67%	40%	57%	29%	17%	2%		
% BM	18%	8%	14%	5%	39%	32%	75%	92%			67%	90%	13%	14%	33%	60%	41%	67%	26%	12%		
% GB	50%	44%	58%	50%	27%	59%													41%	48%		
% TGB	32%	48%	28%	46%															17%	38%		
TG+GB	82%	92%	86%	95%	27%	59%												1%	5%	57%	86%	



FC de Quintigny

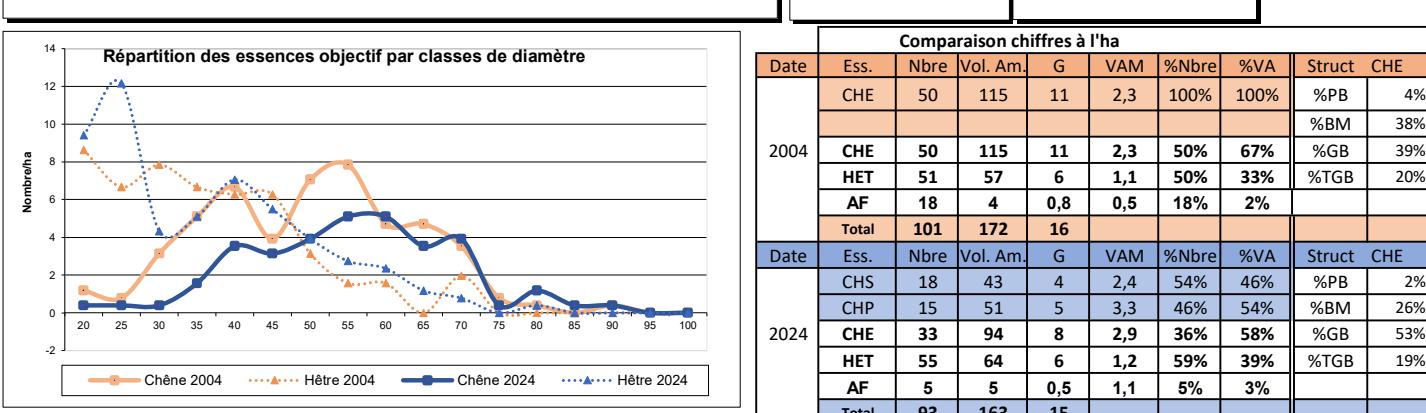
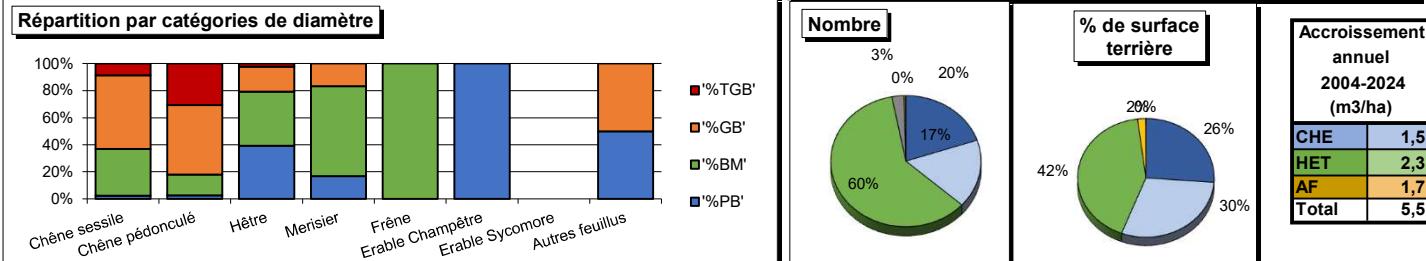
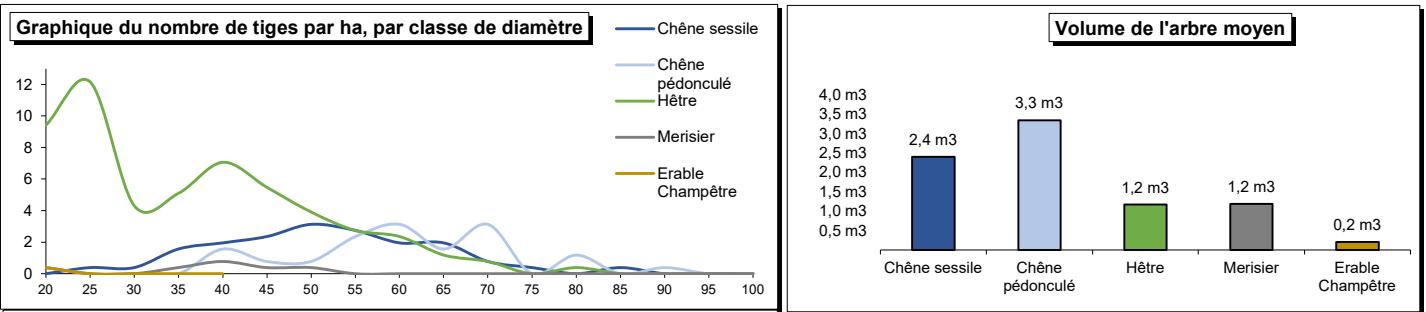
Parcelle 18

Annexe 4.8b

Surface totale : 2,55 ha

S = Surface inventoriée : 2,55 ha

Tarif AL8	Essences objectifs principales												Essences d'accompagnement								Total	
	Chêne sessile		Chêne pédonculé		Hêtre		Merisier		Frêne		Erable Champêtre		Erable Sycomore		Autres feuillus		Charme					
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.		
0,2	20		1	0	24	5	1	0			1	0					44	9	27	5		
0,4	25	1	0		31	12							1	0	35	14	33	13				
0,6	30	1	1		11	7			1	1					24	14	13	8				
0,9	35	4	4		13	12	1	1							14	13	18	16				
1,2	40	5	6	4	5	18	22	2	2	2					10	12	31	37				
1,6	45	6	10	2	3	14	22	1	2						6	10	23	37				
2	50	8	16	2	4	10	20	1	2						1	2	1	2	22	44		
2,6	55	7	18	6	16	7	18								1	3	20	52				
3,2	60	5	16	8	26	6	19										19	61				
3,8	65	5	19	4	15	3	11										12	46				
4,5	70	2	9	8	36	2	9										12	54				
5,2	75	1	5														1	5				
6	80			3	18	1	6									4	24					
6,8	85	1	7														1	7				
7,7	90			1	8												1	8				
8,6	95																					
9,6	100																					
Total	46	110	39	130	140	163	6	7	3	3	1	0			2	2	135	76	237	417		
/Ha	18	43	15	51	55	64	2	3	1	1	0	0			1	1	53	30	93	163		
% Nbre	19%		16%		59%		3%		1%		0%				1%							
% Vol.		26%			31%		39%		2%		1%		0%			1%						
G		4,0 m2			4,5 m2		6,4 m2		0,3 m2		0,1 m2		0,0 m2			0,1 m2		3,4 m2		G total : 15,4		
% G		26%			29%		42%		2%		1%		0%			1%					hors CHA	
V.AM		2,4 m3			3,3 m3		1,2 m3		1,2 m3		1,0 m3		0,2 m3			1,2 m3		0,6 m3				
% PB		2%			0%		3%		0%		39%		11%		17%		59%		30%		25% 4%	
% BM		35%			18%		15%		6%		40%		38%		67%		100%				40% 64%	
% GB		54%			63%		51%		46%		19%		42%		17%		28%				50% 83% 1% 6%	
% TGB		9%			19%		31%		47%		2%		9%								8% 23%	
TG+GB		63%			82%		82%		94%		21%		51%		17%		28%				50% 83% 1% 6%	
																				39% 72%		



FC de Quintigny

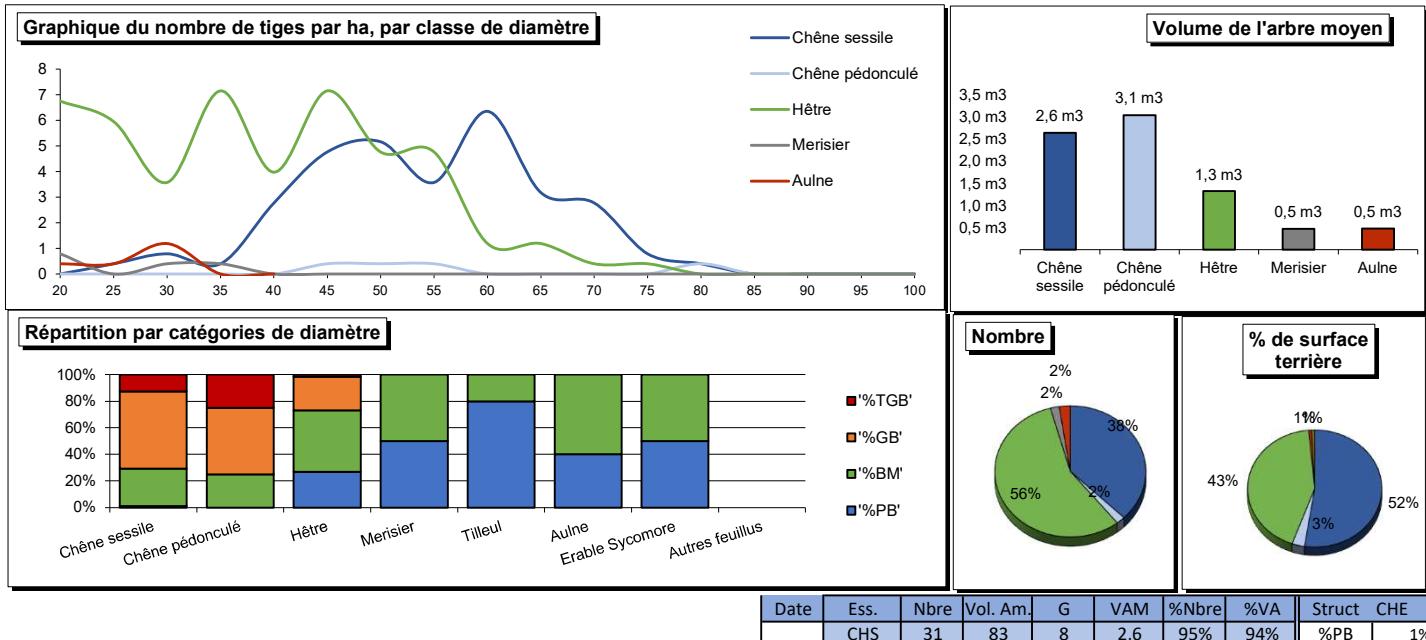
Parcelle 20

Surface totale : 2,52 ha

S = Surface inventoriée : 2,52 ha

Annexe 4.8b

Tarif AL8	Essences objectifs principales								Essences d'accompagnement								Total			
	Chêne sessile		Chêne pédonculé		Hêtre		Merisier		Tilleul		Aulne		Erable Sycomore		Autres feuillus		Charme			
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.		
0,2	20				17	3	2	0	2	0	1	0	1	0			27	5	23 5	
0,4	25	1	0		15	6			2	1	1	0					38	15	19 8	
0,6	30	2	1		9	5	1	1			3	2					8	5	15 9	
0,9	35	1	1		18	16	1	1	1	1			1	1			9	8	22 20	
1,2	40	7	8		10	12											3	4	17 20	
1,6	45	12	19	1	2	18	29										2	3	31 50	
2	50	13	26	1	2	12	24												26 52	
2,6	55	9	23	1	3	12	31												22 57	
3,2	60	16	51		3	10													19 61	
3,8	65	8	30		3	11													11 42	
4,5	70	7	32		1	5													8 36	
5,2	75	2	10		1	5													3 16	
6	80	1	6	1	6														2 12	
6,8	85																			
7,7	90																			
8,6	95																			
9,6	100																			
Total	79	209	4	12	119	158	4	2	5	2	5	2	2	1			87	40	218 386	
/Ha	31	83	2	5	47	63	2	1	2	1	2	1	1	0			35	16	87 153	
% Nbre	36%		2%		55%		2%		2%		2%		1%							
% Vol.	54%		3%		41%		0%		1%		1%		0%							
G	7,5 m2		0,4 m2		6,2 m2		0,1 m2		0,1 m2		0,1 m2		0,1 m2					1,9 m2		G total : 14,5 hors CHA
% G	52%		3%		43%		1%		1%		1%		0%							
V.AM	2,6 m3		3,1 m3		1,3 m3		0,5 m3		0,4 m3		0,5 m3		0,6 m3					0,5 m3		
% PB	1%	0%		27%	6%	50%	21%	80%	57%	40%	25%	50%	18%				75%	51%	19% 3%	
% BM	28%	14%	25%	13%	46%	40%	50%	79%	20%	43%	60%	75%	50%	82%			25%	49%	39% 26%	
% GB	58%	63%	50%	38%	25%	48%													36% 55%	
% TGB	13%	23%	25%	49%	2%	6%													6% 16%	
TG+GB	71%	86%	75%	87%	27%	54%													42% 71%	



Date	Ess.	Nbre	Vol. Am.	G	VAM	%Nbre	%VA	Struct	CHE
2024	CHS	31	83	8	2,6	95%	94%	%PB	1%
	CHP	2	5	0	3,1	5%	6%	%BM	28%
	CHE	33	88	8	2,7	38%	57%	%GB	58%
	HET	47	63	6	1,3	55%	41%	%TGB	13%
	AF	6	3	0,4	0,5	7%	2%		
	Total	87	153	15					

FC de Quintigny

Parcelle 22

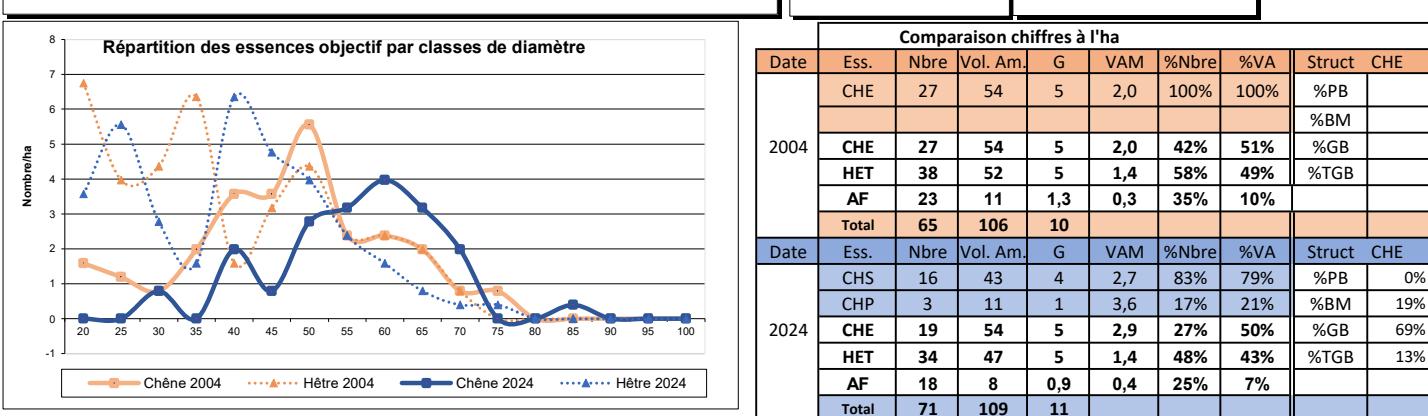
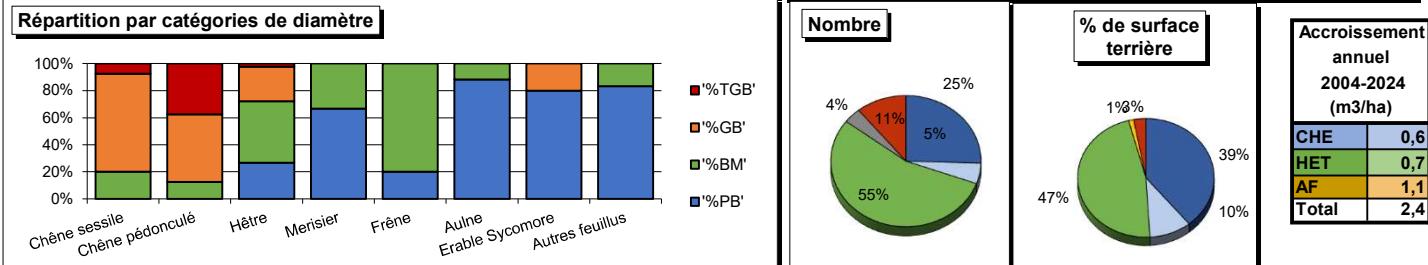
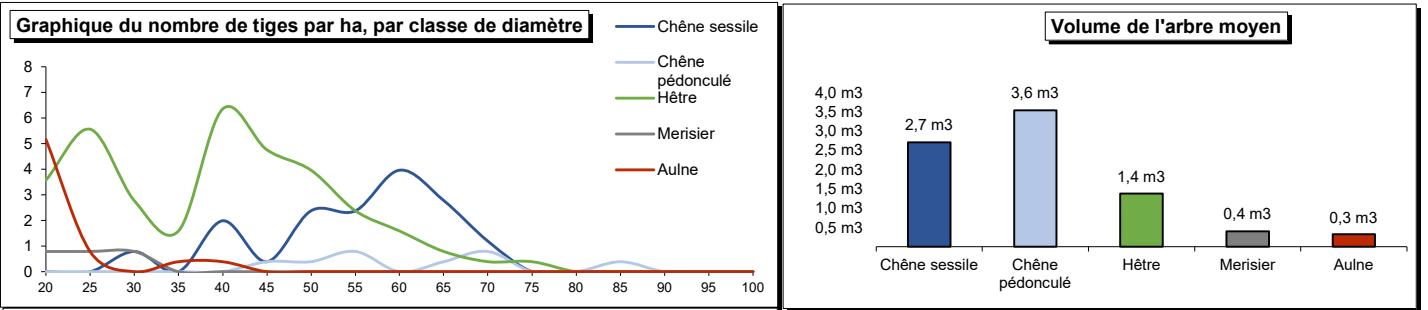
Surface totale : 2,52 ha

S = Surface inventoriée : 2,52 ha

Annexe 4.8b

* Bouleau,
Tremble, Tilleul,
Robinier

Tarif AL8	Essences objectifs principales										Essences d'accompagnement								Total		
	Chêne sessile		Chêne pédonculé		Hêtre		Merisier		Frêne		Aulne		Erable Sycomore		Autres feuillus		Charme				
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
0,2	20				9	2	2	0			13	3	1		8	2	19	4	36	7	
0,4	25				14	6	2	1	1	0	2	1			2	1	25	10	21	8	
0,6	30	2	1		7	4	2	1							2	1	12	7	13	8	
0,9	35				4	4			1	1	1	1					13	12	6	5	
1,2	40	5	6		16	19			3	4	1	1					5	6	25	30	
1,6	45	1	2	1	2	12	19												14	22	
2	50	6	12	1	2	10	20								1	2		3	6	18	36
2,6	55	6	16	2	5	6	16												14	36	
3,2	60	10	32		4	13													14	45	
3,8	65	7	27	1	4	2	8												10	38	
4,5	70	3	14	2	9	1	5												6	27	
5,2	75				1	5													1	5	
6	80																				
6,8	85				1	7													1	7	
7,7	90																				
8,6	95																				
9,6	100																				
Total	40	109	8	28	86	119	6	2	5	5	17	6	5	3	12	4	77	45	179	275	
/Ha	16	43	3	11	34	47	2	1	2	2	7	2	2	1	5	1	31	18	71	109	
% Nbre	22%		4%		48%		3%		3%		9%		3%		7%						
% Vol.		39%		10%		43%		1%		2%		2%		1%		1%					
G		3,9 m2		1,0 m2		4,7 m2		0,1 m2		0,2 m2		0,3 m2		0,1 m2		0,2 m2		2,0 m2		G total : 10,5	
% G		37%		9%		44%		1%		2%		3%		1%		2%				hors CHA	
V.AM		2,7 m3		3,6 m3		1,4 m3		0,4 m3		1,0 m3		0,3 m3		0,6 m3		0,3 m3		0,6 m3			
% PB					27%	6%	67%	50%	20%	8%	88%	62%	80%	29%	83%	67%	57%	31%	32%	6%	
% BM		20%	8%	13%	6%	45%	39%	33%	50%	80%	92%	12%	38%		17%	33%	39%	56%	32%	24%	
% GB		73%	79%	50%	39%	26%	47%								20%	71%		4%	13%	31% 56%	
% TGB		8%	12%	38%	56%	2%	8%											4%	14%		
TG+GB		80%	92%	88%	94%	28%	55%								20%	71%		4%	13%	36% 71%	



FC de Quintigny

Parcelle 27

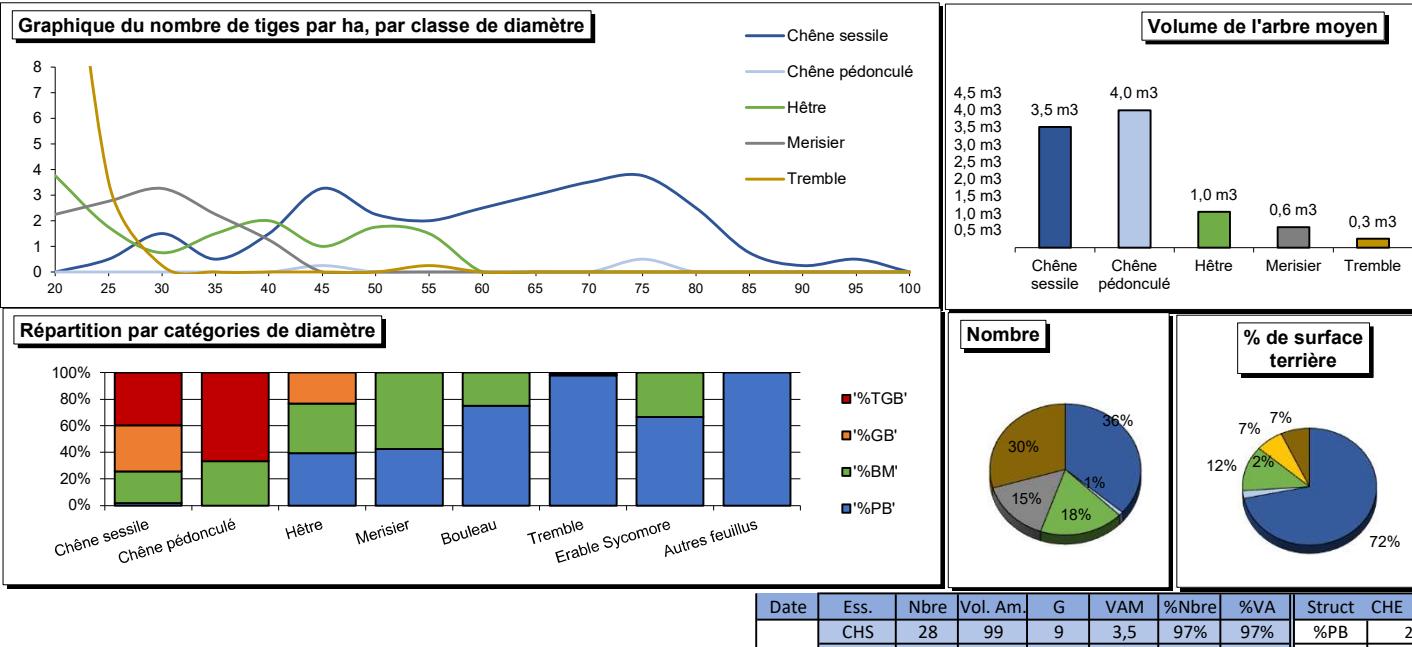
Surface totale : 3,99 ha

S = Surface inventoriée : 3,99 ha

Annexe 4.8b

* Aulne, Erable champêtre

Tarif AL8	Essences objectifs principales										Essences d'accompagnement										Total
	Chêne sessile		Chêne pédonculé		Hêtre		Merisier		Bouleau		Tremble		Erable Sycomore		Autres feuillus		Charme				
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	
0,2	20				15	3	9	2	3	1	76	15	3	1	2	0	10	2	108	22	
0,4	25	2	1		7	3	11	4			14	6	1	0	1	0	17	7	36	14	
0,6	30	6	4		3	2	13	8			1	1	1	1			31	19	24	14	
0,9	35	2	2		6	5	9	8	1	1							34	31	18	16	
1,2	40	6	7		8	10	5	6					1	1			14	17	20	24	
1,6	45	13	21	1	2	4	6										2	3	18	29	
2	50	9	18			7	14													16	32
2,6	55	8	21			6	16						1	3						15	39
3,2	60	10	32																	10	32
3,8	65	12	46																	12	46
4,5	70	14	63																	14	63
5,2	75	15	78	2	10															17	88
6	80	10	60																	10	60
6,8	85	3	20																	3	20
7,7	90	1	8																	1	8
8,6	95	2	17																	2	17
9,6	100																				
Total	113	397	3	12	56	59	47	28	4	2	92	24	6	3	3	1	108	78	324	525	
/Ha	28	99	1	3	14	15	12	7	1	0	23	6	2	1	1	0	27	20	81	132	
% Nbre	35%		1%		17%		15%		1%		28%		2%		1%						
% Vol.		76%		2%		11%		5%		0%		5%		1%		0%					
G		8,7 m2		0,3 m2		1,5 m2		0,8 m2		0,0 m2		0,8 m2		0,1 m2		0,0 m2		2,2 m2		G total : 12,3	
% G		71%		2%		12%		7%		0%		7%		1%		0%					hors CHA
V.AM		3,5 m3		4,0 m3		1,0 m3		0,6 m3		0,4 m3		0,3 m3		0,5 m3		0,3 m3		0,7 m3			
% PB		2%	0%		39%	10%	43%	22%	75%	40%	98%	87%	67%	36%	100%	100%	25%	11%	44%	7%	
% BM		24%	8%	33%	13%	38%	40%	57%	78%	25%	60%	1%	3%	33%	64%		75%	89%	25%	16%	
% GB		35%	29%			23%	51%					1%	11%							16%	28%
% TGB		40%	62%	67%	87%														15%	49%	
TG+GB		74%	91%	67%	87%	23%	51%							1%	11%				31%	77%	



Date	Ess.	Nbre	Vol. Am.	G	VAM	%Nbre	%VA	Struct	CHE
2024	CHS	28	99	9	3,5	97%	97%	%PB	2%
	CHP	1	3	0	4,0	3%	3%	%BM	24%
	CHE	29	102	9	3,5	36%	78%	%GB	34%
	HET	14	15	2	1,0	17%	11%	%TGB	41%
	AF	38	14	1,8	0,4	47%	11%		
	Total	81	132	12					

FC de Quintigny

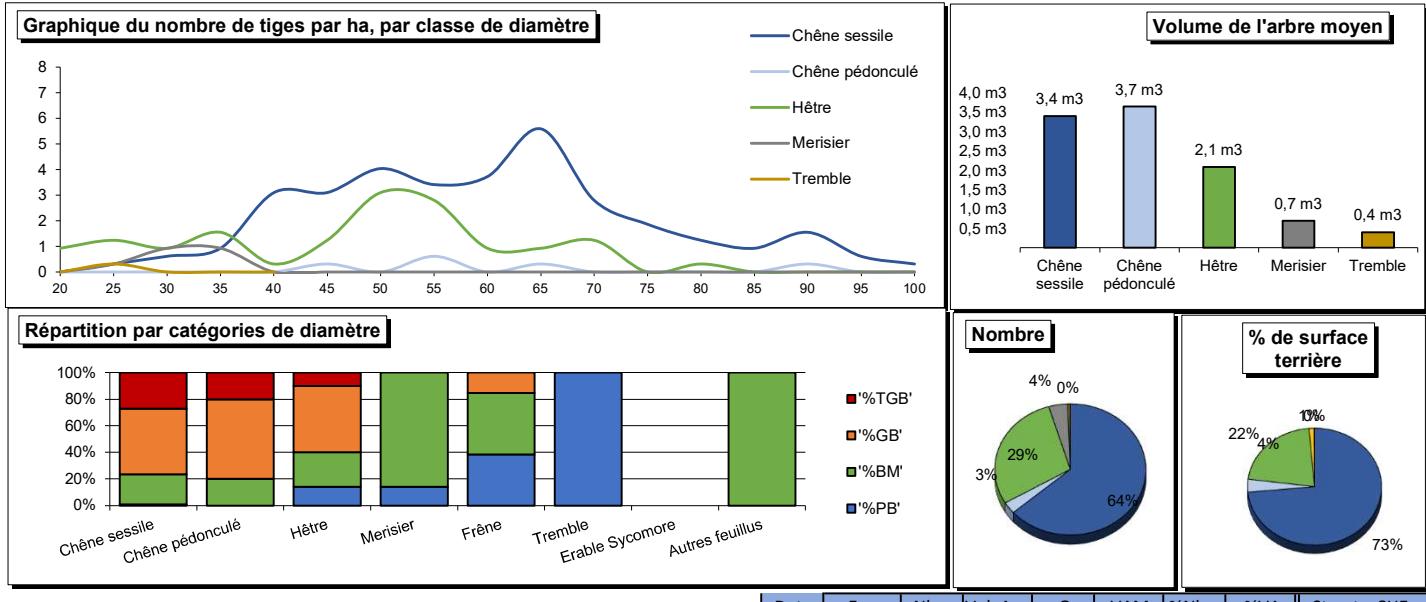
Parcelle 28

Annexe 4.8b

Surface totale : 3,22 ha

S = Surface inventoriée : 3,22 ha

Tarif AL8	Essences objectifs principales												Essences d'accompagnement								Total	
	Chêne sessile		Chêne pédonculé		Hêtre		Merisier		Frêne		Tremble		Erable Sycomore		Autres feuillus		Charme					
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.		
0,2	20				3	1			1	0							72	14	4	1		
0,4	25	1	0		4	2	1	0	4	2	1	0					41	16	11	4		
0,6	30	2	1		3	2	3	2	1	1							36	22	9	5		
0,9	35	3	3		5	5	3	3	1	1						1	1	23	21	13	12	
1,2	40	10	12		1	1			3	4							9	11	14	17		
1,6	45	10	16	1	2	4	6		1	2						5	8	16	26			
2	50	13	26		10	20														23	46	
2,6	55	11	29	2	5	9	23			2	5									24	62	
3,2	60	12	38		3	10														15	48	
3,8	65	18	68	1	4	3	11													22	84	
4,5	70	9	41		4	18														13	59	
5,2	75	6	31																	6	31	
6	80	4	24		1	6														5	30	
6,8	85	3	20																	3	20	
7,7	90	5	39	1	8															6	46	
8,6	95	2	17																	2	17	
9,6	100	1	10																	1	10	
Total	110	375	5	18	50	105	7	5	13	14	1	0	1	1	186	92	187	518				
/Ha	34	116	2	6	16	32	2	2	4	4	0	0	0	0	58	29	58	161				
% Nbre	59%		3%		27%		4%		7%		1%				1%							
% Vol.	72%		4%		20%		1%		3%		0%				0%							
G	#####		0,5 m2		3,0 m2		0,2 m2		0,4 m2		0,0 m2				0,0 m2		3,4 m2		G total : 14,4			
% G	71%		3%		21%		1%		3%		0%				0%							
V.AM	3,4 m3		3,7 m3		2,1 m3		0,7 m3		1,1 m3		0,4 m3				0,9 m3		0,5 m3					
% PB	1%	0%		14%	2%	14%	8%	38%	13%	100%	100%						61%	34%	8%	1%		
% BM	23%	9%	20%	9%	26%	13%	86%	92%	46%	49%					100%	100%	39%	66%	28%	11%		
% GB	49%	43%	60%	49%	50%	62%			15%	38%									45%	46%		
% TGB	27%	48%	20%	42%	10%	23%													19%	41%		
TG+GB	76%	91%	80%	91%	60%	85%			15%	38%									64%	88%		



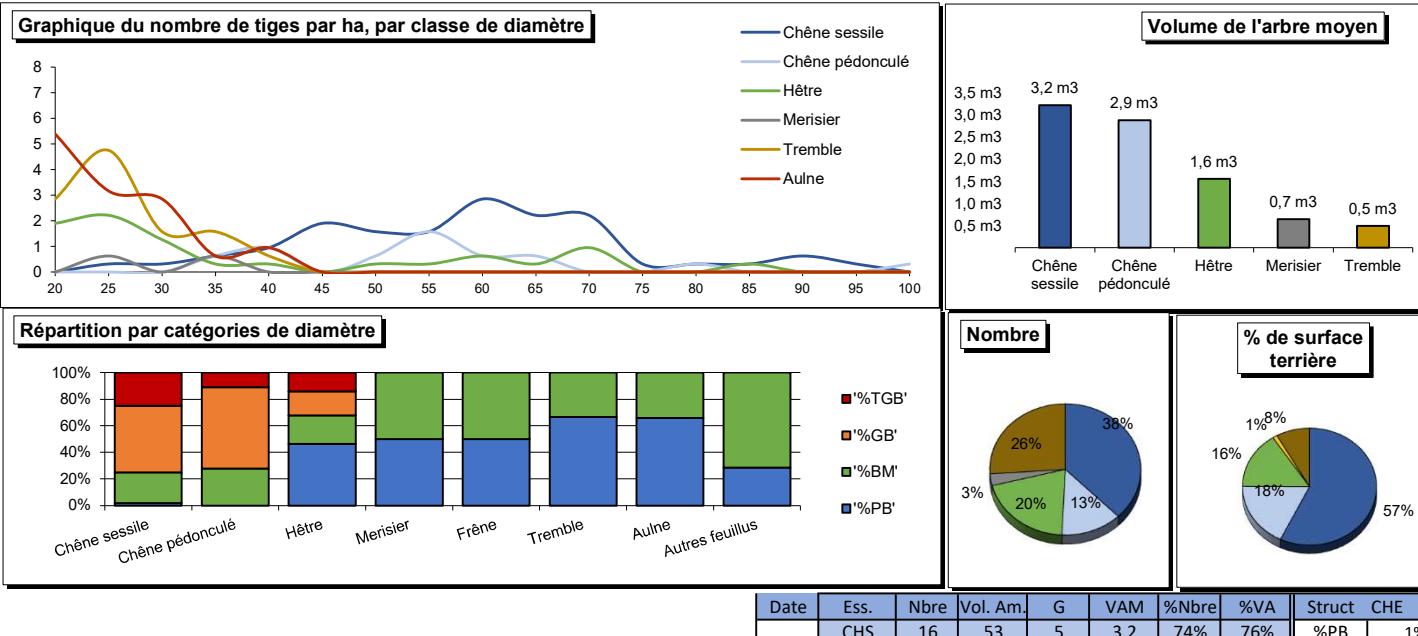
Date	Ess.	Nbre	Vol. Am.	G	VAM	%Nbre	%VA	Struct	CHE
2024	CHS	34	116	10	3,4	96%	95%	%PB	1%
	CHP	2	6	0	3,7	4%	5%	%BM	23%
	CHE	36	122	11	3,4	61%	76%	%GB	50%
	HET	16	32	3	2,1	27%	20%	%TGB	27%
	AF	7	6	0,7	0,9	12%	4%		
	Total	58	161	14					

FC de Quintigny

Surface totale : 3,16 ha

S = Surface inventorierée : 3,16 ha

Tarif AL8	Essences objectifs principales										Essences d'accompagnement								Total		
	Chêne sessile		Chêne pédonculé		Hêtre		Merisier		Frêne		Tremble		Aulne		Autres feuillus		Charme				
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.			
0,2	20				6	1					9	2	17	3			47	9	32	6	
0,4	25	1	0			7	3	2	1	1	0	15	6	10	4	4	2	54	22	40	16
0,6	30	1	1			4	2					5	3	9	5	7	4	45	27	26	16
0,9	35	2	2	2	1	1	1	2			5	5	2	2	1	1	26	23	15	14	
1,2	40	3	4	3	4	1	1			1	1	2	2	3	4	2	2	23	28	15	18
1,6	45	6	10														15	24	6	10	
2	50	5	10	2	4	1	2										1	2	8	16	
2,6	55	5	13	5	13	1	3												11	29	
3,2	60	9	29	2	6	2	6												13	42	
3,8	65	7	27	2	8	1	4												10	38	
4,5	70	7	32			3	14												10	45	
5,2	75	1	5																1	5	
6	80	1	6	1	6														2	12	
6,8	85	1	7			1	7												2	14	
7,7	90	2	15																2	15	
8,6	95	1	9																1	9	
9,6	100			1	10														1	10	
Total	52	168	18	52	28	44	4	3	2	2	36	18	41	18	14	9	211	135	195	313	
/Ha	16	53	6	16	9	14	1	1	1	1	11	6	13	6	4	3	67	43	62	99	
% Nbre	27%		9%		14%		2%		1%		18%		21%		7%						
% Vol.		54%		17%		14%		1%		1%		6%		6%		3%					
G		4,7 m2		1,5 m2		1,3 m2		0,1 m2		0,1 m2		0,7 m2		0,7 m2		0,3 m2		4,8 m2		G total : 9,3	
% G		50%		16%		14%		1%		1%		7%		8%		4%				hors CHA	
V.AM		3,2 m3		2,9 m3		1,6 m3		0,7 m3		0,8 m3		0,5 m3		0,4 m3		0,7 m3		0,6 m3			
% PB		2%	0%		46%	9%	50%	31%	50%	25%	67%	44%	66%	41%	29%	18%	48%	23%	37%	7%	
% BM		23%	9%	28%	10%	21%	10%	50%	69%	50%	75%	33%	56%	34%	59%	71%	82%	52%	76%	32%	18%
% GB		50%	47%	61%	60%	18%	34%											0%	1%	22%	40%
% TGB		25%	44%	11%	30%	14%	47%												10%	35%	
TG+GB		75%	90%	72%	90%	32%	81%											0%	1%	31%	75%



Date	Ess.	Nbre	Vol. Am.	G	VAM	%Nbre	%VA	Struct	CHE
2024	CHS	16	53	5	3,2	74%	76%	%PB	1%
	CHP	6	16	1	2,9	26%	24%	%BM	24%
	CHE	22	70	6	3,1	36%	70%	%GB	53%
	HET	9	14	1	1,6	14%	14%	%TGB	21%
	AF	31	16	1,8	0,5	50%	16%		
	Total	62	99	9					

FC de Quintigny

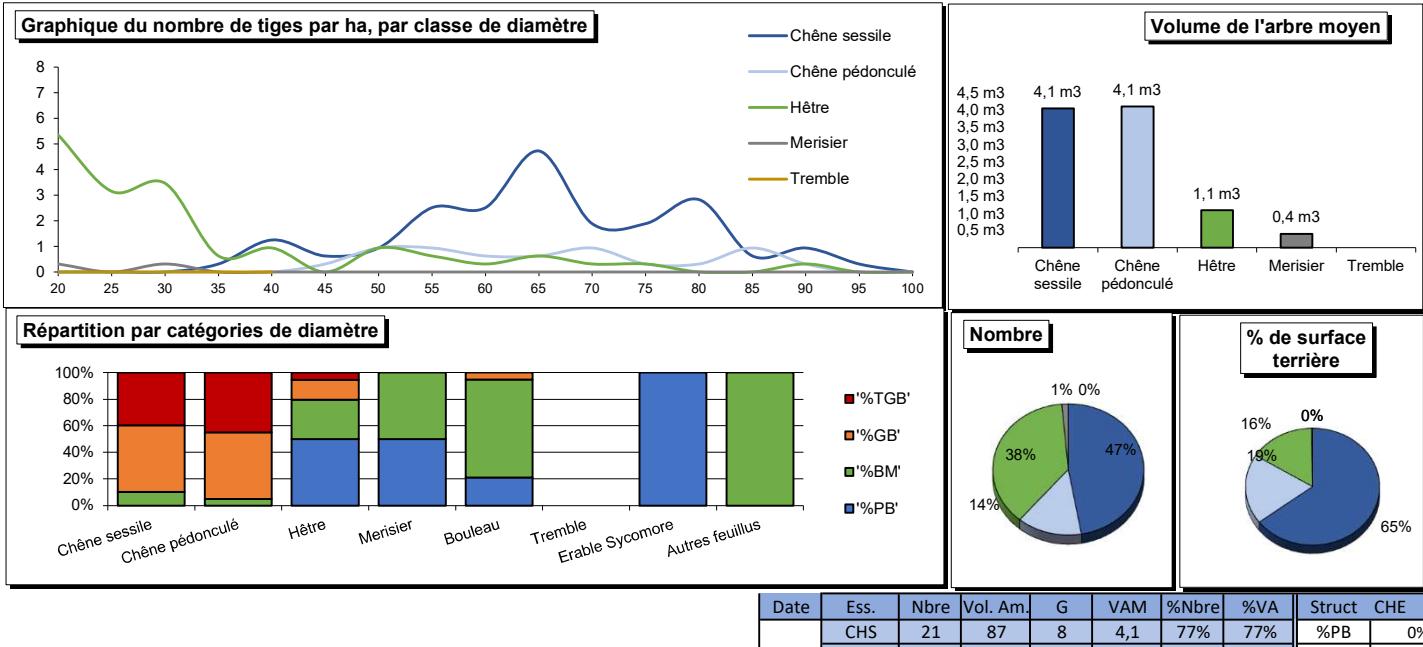
Parcelle 30

Annexe 4.8b

Surface totale : 3,18 ha

S = Surface inventorierée : 3,18 ha

Tarif AL8	Essences objectifs principales										Essences d'accompagnement										Total	
	Chêne sessile		Chêne pédonculé		Hêtre		Merisier		Bouleau		Tremble		Erable Sycomore		Autres feuillus		Charme					
Diam.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Vol.		
0,2	20				17	3	1	0	1	0			2	0			43	9	21	4		
0,4	25				10	4			3	1							54	22	13	5		
0,6	30				11	7	1	1	3	2					1	1	40	24	16	10		
0,9	35	1	1		2	2			8	7							40	36	11	10		
1,2	40	4	5		3	4			1	1					1	1	15	18	9	11		
1,6	45	2	3	1	2				2	3							3	5	5	8		
2	50	3	6	3	6	3	6										1	2	9	18		
2,6	55	8	21	3	8	2	5			1	3						1	3	14	36		
3,2	60	8	26	2	6	1	3										1	3	11	35		
3,8	65	15	57	2	8	2	8												19	72		
4,5	70	6	27	3	14	1	5												10	45		
5,2	75	6	31	1	5	1	5												8	42		
6	80	9	54	1	6														10	60		
6,8	85	2	14	3	20														5	34		
7,7	90	3	23	1	8	1	8												5	39		
8,6	95	1	9																1	9		
9,6	100																					
Total	68	276	20	82	54	59	2	1	19	17			2	0	2	2	198	121	167	437		
/Ha	21	87	6	26	17	18	1	0	6	5			1	0	1	1	62	38	53	137		
% Nbre	41%		12%		32%		1%		11%				1%		1%							
% Vol.		63%		19%		13%		0%		4%			0%		0%							
G		7,5 m2		2,2 m2		1,8 m2		0,0 m2		0,6 m2			0,0 m2		0,1 m2		4,3 m2					
% G		61%		18%		15%		0%		5%			0%		1%							
V.AM		4,1 m3		4,1 m3		1,1 m3		0,4 m3		0,9 m3			0,2 m3		0,9 m3		0,6 m3					
% PB					50%	13%	50%	25%	21%	8%			100%	100%			49%	25%	20%	2%		
% BM		10%	3%	5%	2%	30%	20%	50%	75%	74%	77%			100%	100%	49%	69%	25%	9%			
% GB		50%	40%	50%	34%	15%	37%			5%	15%						2%	6%	32%	37%		
% TGB		40%	57%	45%	64%	6%	30%											23%	52%			
TG+GB		90%	97%	95%	98%	20%	67%			5%	15%						2%	6%	55%	89%		



Date	Ess.	Nbre	Vol. Am.	G	VAM	%Nbre	%VA	Struct	CHE
2024	CHS	21	87	8	4,1	77%	77%	%PB	0%
	CHP	6	26	2	4,1	23%	23%	%BM	9%
	CHE	28	113	10	4,1	53%	82%	%GB	50%
	HET	17	18	2	1,1	32%	13%	%TGB	41%
	AF	8	6	0,7	0,8	15%	5%		
	Total	53	137	12					

Plan Local d'Urbanisme de QUINTIGNY

8. Boisements réglementés

- PLU approuvé le 08.11.2013
- Révision prescrite le 04.03.2016
- Dossier arrêté le 06.10.2017
- Révision n°1 du PLU approuvée le 09.11.2018



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 86 19 10 / Fax : 03 84 86 19 19
Email : contact@jura.solih.fr site internet : www.jura.solih.fr

SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseils
et services

AGENCE DE BESANCON – Siège social - 6, boulevard Diderot - 25000
BESANCON

Tél : 03.81.53.02.60

Email : besancon@sciences-environnement.fr
site internet : www.sciences-environnement.fr

PREFECTURE DU JURA

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

INTERDICTION ET REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS
(Règlementation Définitive)

Arrêté DDAF 1/ST N°137/93

COMMUNE De QUINTIGNY

*Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU le livre 1er, Titre 1er du Code Rural

VU le décret n° 86-1420 du 31 décembre 1986 portant application de l'article 52-1 (1°) et de l'article 52-4 du Code Rural relatif à l'interdiction et à la réglementation des semis et plantations d'essences forestières,

VU le décret du 29 Septembre 1962 classant le département du Jura dans la liste des départements où peuvent être interdits ou réglementés certains semis ou plantations d'essences forestières,

VU l'arrêté préfectoral DDAF 1/ST N° 25/91 en date du 17 Juin 1991 modifié par l'arrêté N° 224/92 en date du 17 Avril 1992 portant sur les zones d'application et mesures conservatoires à l'intérieur de ces zones,

VU l'avis de la Commission communale d'Aménagement Foncier **De QUINTIGNY**,

VU l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du **2.12.1992**,

VU l'avis du Conseil Général en date du **16.12.1992**,

A R R E T E

Article 1er.-

Les semis ou plantations d'essences forestières sont réglementées dans la commune **De QUINTIGNY** suivant les zones délimitées au plan annexé. **L'ensemble de la zone libre est soumise à autorisation pour les résineux**

Article 2.-

Sur l'ensemble de la zone réglementée, les distances à respecter par rapport aux chemins, ruisseaux, fossés et fonds voisins, pour tout semis et plantation d'essences forestières devant dépasser deux mètres de hauteur, sont comprises en quatre et dix mètres. Cette distance sera ramenée à deux mètres lorsque les fonds voisins seront boisés.

Article 3.-

Cette distance sera arrêtée par le Préfet, dans sa décision d'autorisation en fonction de l'essence introduite, de la nature des cultures et des fonds voisins et de l'exposition.

Article 4.-

Dans la zone réglementée, tout projet de semis ou de plantation d'essences forestières y compris celle d'arbres de Noël, doit faire l'objet de déclaration préalable (en trois exemplaires) au Préfet - Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - par lettre recommandée avec accusé de réception et sur imprimés mise à disposition à la mairie.

Article 5.-

Il est rappelé que la réglementation ne s'applique qu'aux semis et plantations d'essences forestières et n'est pas applicable aux parcs et jardins attenant à une habitation.

Article 6.-

Les infractions à ces dispositions donneront lieu à l'application de l'article 8 du décret n° 86-1420 du 31 Décembre 1986, qui prévoit la destruction du boisement irrégulier sans préjudice des amendes prévues par cet article et des suppressions d'exonération d'impôts et avantages fiscaux prévus par le 2ème alinéa au 1°) de l'article 52-1 du Code Rural.

Article 7.-

MM. le Secrétaire Général du Jura, Monsieur le Maire **De QUINTIGNY**, le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, l'Ingénieur en Chef-Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Commandant de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera déposé aux Archives de la Préfecture et inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Le Présent arrêté sera, en outre, affiche à la Mairie par les soins du Maire en même temps que les plans des zones délimités. Arrêté et plan seront versés aux archives communales où ils resteront à la disposition du Maire.

Lons le Saunier, le 1er Juin 1993

Le Préfet
Signé : **D. WOJCIECHOWSKI**

POUR AMPLIATION,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service
de l'Aménagement Hydraulique,
Forestier et de l'Environnement,

Jean-Claude RICHARD



DEPARTEMENT DU JURA
**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET**
SERVICE DE L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE ET FORESTIER

Commune de
QUINTIGNY

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

II. Décret n° 86-1430 du 31/12/1986 pour l'application de l'article 521 du Code Rural. II

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

PLAN DES ZONES DE REGLEMENTATION

Zone soumises à autorisation préfectorale

Conforme à l'avis de la Commission Communale d'Aménagement Foncier du : 25-02-1992
L'ENSEMBLE de la ZONE LIBRE EST SOUMISSE à
AUTORISATION pour les RESINEUX. Echelle :



Compte-rendu de la 1^{ère} réunion
Révision de l'aménagement forestier
Commune de QUINTIGNY

Objet de la réunion : Présentation de la démarche de la révision de l'aménagement de la forêt et bilan de la période d'aménagement écoulée.

Participants : M. Martin Jean-Paul - Maire de la commune, Frédéric Lamy, Jean-Claude Boulay, Fabrice Henry Marie PEPIN – Chargée de Sylviculture et Chef de Projet, Cécile CAMBRILS – Responsable Aménagement, et Eric SUILLOT - technicien forestier territorial sur la forêt

Date et lieu : Mairie de Quintigny – mercredi 10 avril 2024

Objectifs et démarche de la révision de l'aménagement forestier

Contexte général : L'aménagement forestier est un document de gestion à moyen terme (20 ans), prévu par la loi dans le cadre de l'application du régime forestier pour garantir la gestion durable des forêts. C'est un document prévu par le code forestier (L 212 – 1). Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral après délibération du conseil municipal.

Sa révision s'effectue en concertation avec le propriétaire, formalisée par 3 rencontres :

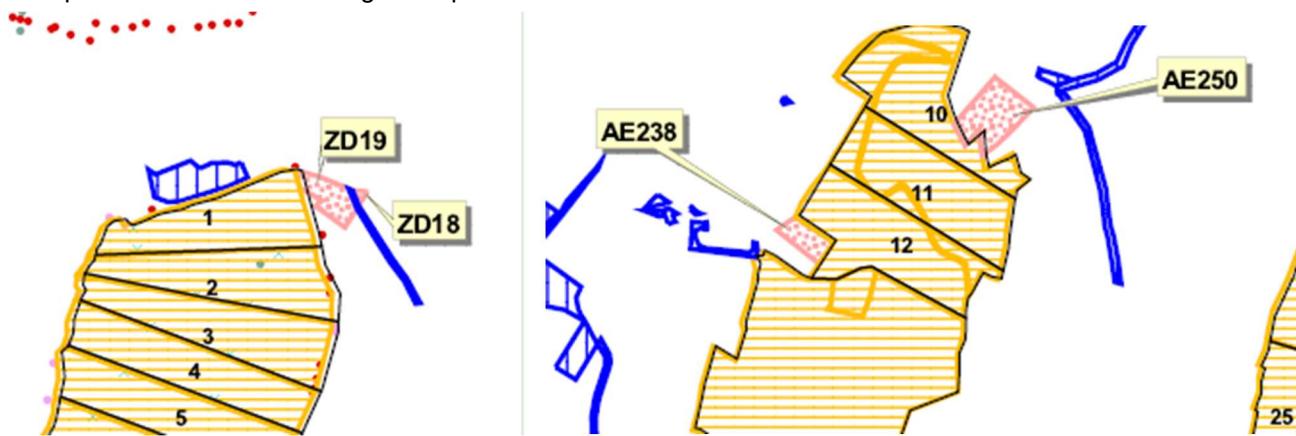
- **1^{ère} rencontre** : - Présentation générale, bilan de la gestion passée, et expression des préoccupations du propriétaire.
- **2^{ème} rencontre** : - Exposé des études et analyses de terrain. Proposition de gestions, pré validation orale du scénario retenu par le propriétaire.
- **3^{ème} rencontre** : - Présentation de l'aménagement en conseil municipal pour validation par délibération.

Evolution du foncier

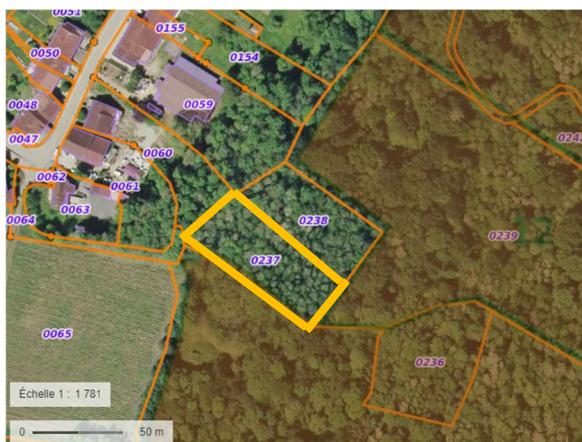
4 parcelles appartenant à la commune comportent des peuplements forestiers susceptibles d'être améliorés. Nous conseillons donc d'y appliquer le régime forestier.

Il s'agit des parcelles cadastrales ZD19 et ZD18, proches de la parcelle 1, ainsi que de la AE250 attenante à la 10, et la AE238 attenante à la 12.

Ces parcelles contiennent en grande partie des robiniers.



La commune nous a appris qu'elle a également acheté la parcelle cadastrale AE237, il y a quelques mois :

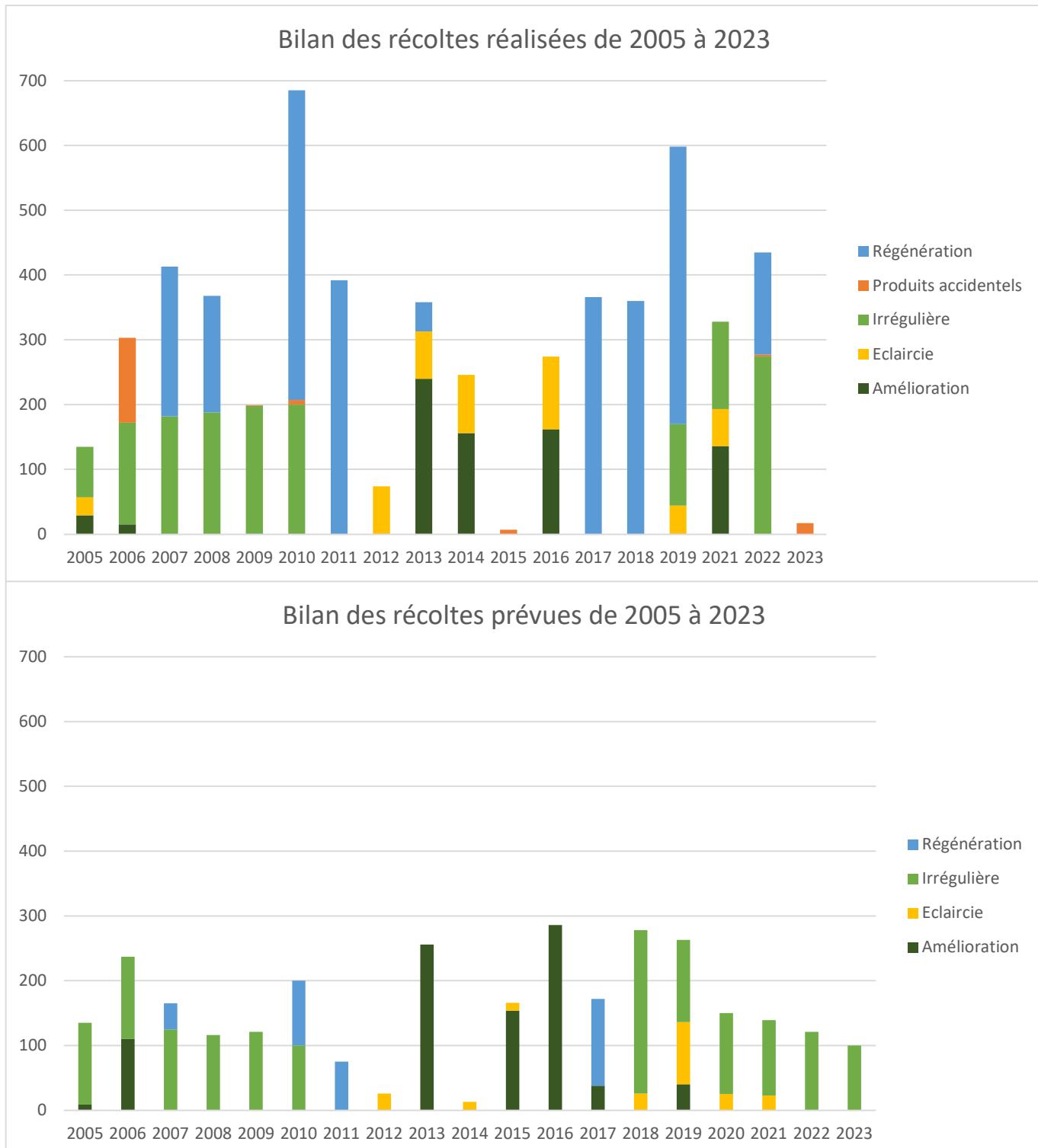


Le propriétaire accepte d'intégrer les parcelles ZD 18 et 19 dans la forêt gérée par l'ONF, en ajoutant éventuellement ces peuplements à la parcelle 1. En revanche, il refuse d'appliquer le régime forestier sur les parcelles AE 238, 237 et 250.

Il a été proposé de simplifier la numérotation du parcellaire car il existe des parcelles 25A et 25B. La possibilité de regrouper l'une d'entre elles avec la parcelle voisine a été retenue : la 25A sera intégrée dans la 24, sur la côte de Montmorin.

Bilan de la gestion passée

Bilan de l'aménagement forestier sur 20 ans, de 2003 à 2023.



Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés (en volume aménagement)

La récolte globale est supérieure aux prévisions, de plus de 94%, essentiellement dû à des sous estimations des volumes des coupes de régénération, ainsi qu'aux coupes sanitaires et de régénération qui se sont rajoutées à celles initialement prévues.

Il était prévu en moyenne 1,7 m³/ha/an, et il a été récolté 3,1 m³/ha/an. La production moyenne de la forêt est estimée entre 3m³/ha/an et 5m³/ha/an.

Bilan détaillé par groupe et par parcelle :

Groupe	Parcelles et/ou sous parcelles	Surface totale (ha, a)	Mode de régénération prévu	Date dernière coupe	Volume prélevé en m ³ commercial	Remarques
Groupe de régénération	26	3.78	Coupe secondaire en 2007 puis coupe définitive en 2010	2010	709	Régénération entamée (acquise, majorité de chêne)
	4r	1.09	Coupe définitive en 2011	2011	173	Régénération entamée (naturelle, majorité de chêne, reste peuplement adulte épars)
	5r	1.17	Coupe définitive en 2011	2011	102	
	6r	1.19	Coupe définitive en 2011	2022	Fs : 118 Rx : 38	Régénération feuillue réalisée en 2011, et coupe des résineux en 2022 (naturelle, majorité de chêne, reste peuplement adulte épars)
	7r	0.64	Coupe définitive en 2011	2022	27	Coupe des résineux en 2022 (naturelle, majorité de chêne, reste peuplement adulte épars)
	Total	7,87			1167	29.38 ha régénérés, en intégrant les parcelles 25A, 31, 32ar et 33

La surface régénérée est supérieure à ce qui avait été prévue, en raison des coupes rases des parcelles 25A , 31 et 32ar, classées dans le groupe d'amélioration, et de la nouvelle parcelle 33. En 2015, les parcelles 25A et 31 ont été ajoutées à la liste des parcelles à régénérer : elles comportaient des peuplements contenant peu d'arbres et étaient vues comme moins coûteuses à régénérer. Elles ont donc été échangées avec les parcelles 4r,5r,6r et 7r du groupe de régénération, qui n'ont jamais eu de coupe définitive. La 32ar correspond à une coupe rase de pins noirs réalisée en 2008. La 33, intégrée en cours d'aménagement, comportait des épicéas et des frênes, touchés respectivement par les scolytes et la chalarose.

Aucune de ces parcelles n'a été plantée (groupe de régénération et les 4 autres parcelles). La régénération des parcelles 4r-5r-6r-7r est principalement composée de chêne et de divers feuillus, mais est assez ouverte. Des semis sont présents dans les parcelles 25A et 31, mais des dégagements seront nécessaires pour permettre à un nombre suffisant de semis de dépasser la ronce. La parcelle 33 est hétérogène et se compose d'une régénération de robinier.

Groupe	Parcelles et/ou sous parcelles	Surface totale (ha, a)	Prévision	Volume prévu de 2003 à 2023	Volume prélevé en m ³ aménagé	Réalisation
Groupé Amélioration Résineuse	32ar	1.92	Deux éclaircies, en 2006 et 2019, et possibilité de récolte en 2019 si l'état sanitaire le nécessite	140	180	Coupe sanitaire en 2008
Groupé Amélioration Feuillue	1, 2, 3, 4af, 5af, 6af, 7af, 8, 9, 10, 11, 12, 24, 25A, 25B, 27, 28, 29, 30, 31, 32af	57.63	Un passage en amélioration ou en éclaircie dans chaque parcelle, prévu sur les 20 ans, sauf la 32af, prévue en 2006 et 2019	1186	1773	173m ³ de produits accidentels récoltés, surtout « autres feuillus » dans les parcelles 11, 12 et 32af en 2006. Parcalle 24 ajournée car difficultés d'exploitation liées à la pente. 25A passée en régénération comme dit précédemment.
	Total	59.55		1326	1953	Récolte de + 47 % par rapport aux prévisions. Ce volume excédentaire provient des coupes de régénération des parcelles 31 et 25A, ainsi que des produits accidentels.

Groupe	Parcelles et/ou sous parcelles	Surface totale (ha, a)	Prévision	Volume prévu en m ³	Volume prélevé en m ³ commercial	Remarques
Groupe de jardinage	13, 14, 15, 16, 18, 20, 22	17.35	<i>Un passage tous les 13 ans dans chaque parcelle</i>	1556	1543	Passage tous les 15 ans
	Total	17.35		1556	1543	

Les prévisions de l'aménagement précédent ont été réalisées.

Bilan des travaux :

	Parcelles et/ou sous parcelles	Surface totale (ha, a)	Type de travaux prévu	Réalisation
	13, 14, 15, 16, 18, 20, 22 (Jardiné)	17.35	Nettoiemnt en futaie irrégulière feuillue (passage entre 2 rotations)	Non, pas nécessaire
	Gaulis-Perchis des parcelles 17, 19, 21	4	Dépressage-nettoiemnt en amélioration feuillue (1 passage)	Non, pas nécessaire
	26, 4r, 5r, 6r, 7r	7.87	Dégagements (3 passages) et compléments de régénération par plantation de feuillus précieux	Travaux bien réalisés dans la p26 Parcelles 4r,5r,6r,7r non travaillées suite à la demande de la commune en 2015 pour échanger les parcelles de régénération

Il n'y a eu que peu de travaux ces dernières années.

Les zones possédant les sols les plus sensibles au tassement (Rouchons et Bois Saint George) ne sont que très peu cloisonnées. Les cloisonnements permettent de limiter l'impact des engins forestiers sur le sol en limitant son tassement, qui a de forts effets négatifs sur la productivité et la réussite de la régénération notamment.

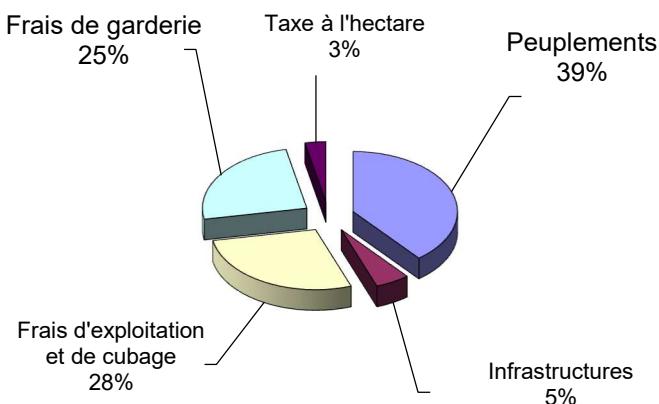
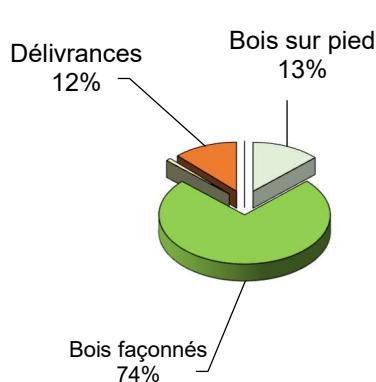
Des traces de passage d'engins existent déjà, et l'ONF propose de mieux repérer ces traces sur le terrain pour éviter le tassement de zones encore intactes, et de créer des cloisonnements là où l'existant de permet pas d'exploiter toute la parcelle.

La commune n'est pas favorable à l'installation de cloisonnements systématiques ; les traînes existantes lui apparaissent suffisantes pour réaliser la sortie des bois de la parcelles et correctement utilisées pour le débardeur et les affouagistes.

Un plan de l'existant sera levé par l'ONF lors des descriptions de terrain.

Il était prévu dans l'aménagement précédent un budget de 300€ par an pour des investissements dans l'entretien des limites et du parcellaire de la forêt. Si cela n'a pas toujours été réalisé, la commune se dit aujourd'hui favorable à un investissement dans ce domaine.

Bilan financier



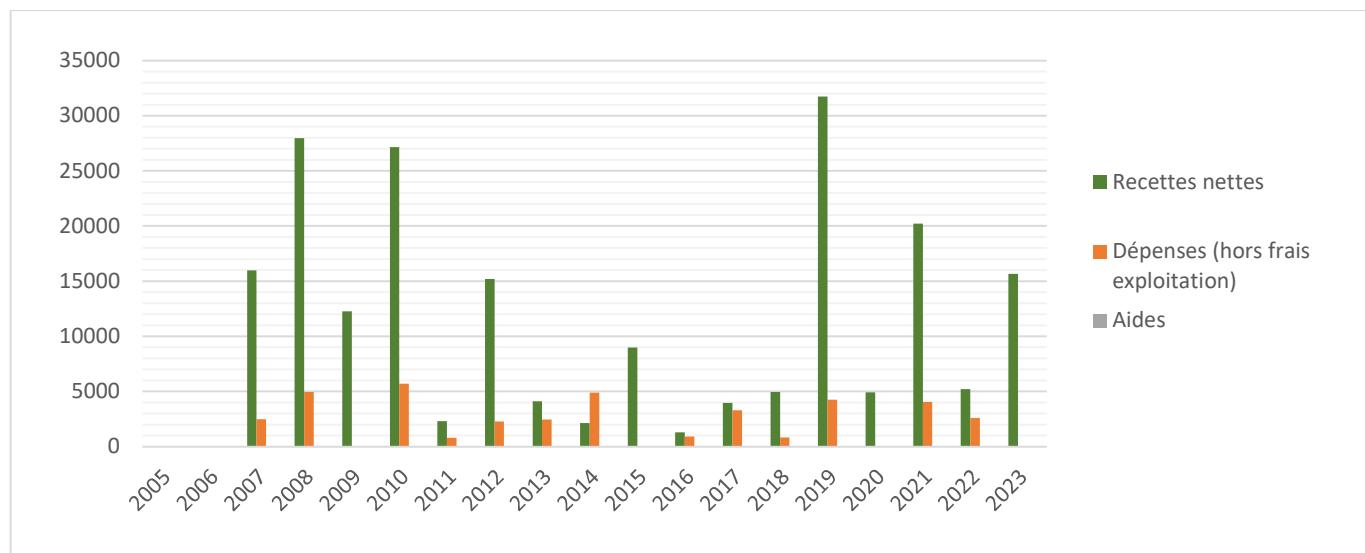
Recettes

Dépenses

Le bilan financier se situe en moyenne à **8217 €/an** – en euros actualisés – soit près de **64 €/ha/an**. Il est 3,8 fois supérieur aux prévisions. Cet écart s'explique surtout par des recettes bien supérieures à celles attendues, en lien avec des volumes récoltés également supérieurs aux prévisions.

Les recettes bois nettes (déduction des frais d'exploitation) s'élèvent en moyenne depuis 2007 à **13 440 €/an**.

Les frais d'exploitation représentent une moyenne de 1441 €/an, soit 28% des dépenses ; les bois étant à 74% vendus façonnés bord de route. **Concernant les travaux, les dépenses sont sensiblement égales aux prévisions** et s'élèvent à **2322 €/an**. Le réinvestissement global de la commune sur les peuplements se situe autour de 17% ; ce qui est faible pour une forêt feuillue.



La commune tient de son côté un bilan détaillé des recettes et dépenses de la forêt, mais en euros constant ; ce qui entraîne une différence sur le bilan moyen annuel.

Consultation du propriétaire

Autres sujets évoqués lors de la réunion :

La commune évoque son inquiétude vis-à-vis d'un engagement sur 20 ans dans un contexte de d'incertitudes liées au changement climatique. L'ONF répond qu'un aménagement reste toujours en partie modifiable, et que l'on peut réaliser un bilan à mi-période pour faire le point dans de 10 ans sur la pertinence du document. L'exigence d'un bilan peut être inscrit dans le document d'aménagement.

Il existe un sentier balisé passant en forêt de Quintigny, mais d'autres chemins sont régulièrement créés sans l'accord de la commune de manière anarchique. Sa volonté est surtout de concentrer la présence du public en forêt sur les équipements officiels.

Les arbres tombés sur les chemins sont souvent coupés par les chasseurs ou d'autres citoyens avec l'accord de la commune.

Il n'y a pas d'attente particulière en matière de biodiversité.

Le nombre d'affouagistes se réduit d'année en année, ce qui pose la question de la vente de bois de chauffage à l'avenir.

Près de la parcelle 32 se situe un réservoir d'eau potable, approvisionné par un tuyau passant en forêt.

Objet de la réunion : Présentation des données prises en forêt communale et discussion des choix proposés par l'ONF.

Participants : M. Jean-Paul MARTIN - Maire de la commune, M. Frédéric LAMY - Responsable de la Commission Bois, Yves MOINE, Fabrice HENRY, Jean Claude BOULAY, Marie PEPIN – Chargée de Sylviculture et Chef de Projet, Nicolas SIGAUD – Responsable d'Unité Territoriale, et Eric SUILLOT - Technicien forestier territorial sur la forêt

Date et lieu : 26 octobre 2024 – Mairie de Quintigny et forêt communale.

Objectifs et démarche de la révision de l'aménagement forestier

Contexte général : L'aménagement forestier est un document de gestion à moyen terme (20 ans), prévu par la loi dans le cadre de l'application du régime forestier pour garantir la gestion durable des forêts. C'est un document prévu par le code forestier (L 212 – 1). Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral après délibération du conseil municipal.

Sa révision s'effectue en concertation avec le propriétaire, formalisée par 3 rencontres :

- **1^{ère} rencontre :** - Présentation générale, bilan de la gestion passée, et expression des préoccupations du propriétaire.
- **2^{ème} rencontre :** - Exposé des études et analyses de terrain. Proposition de gestions, pré validation orale du scénario retenu par le propriétaire.
- **3^{ème} rencontre :** - Présentation de l'aménagement en conseil municipal pour validation par délibération.

Contexte et enjeux sociaux

Accueil du public

La forêt est dans l'ensemble assez peu fréquentée par le public.

Paysages

La forêt est éclatée en différents cantons, dont certains ont une sensibilité paysagère est assez importante :

- le canton des Rouchons est fréquenté par les promeneurs
- le Bois Saint George est traversé par la D38
- une partie de La Chaux est à proximité du château de Quintigny, bâtiment inscrit aux monuments historiques.

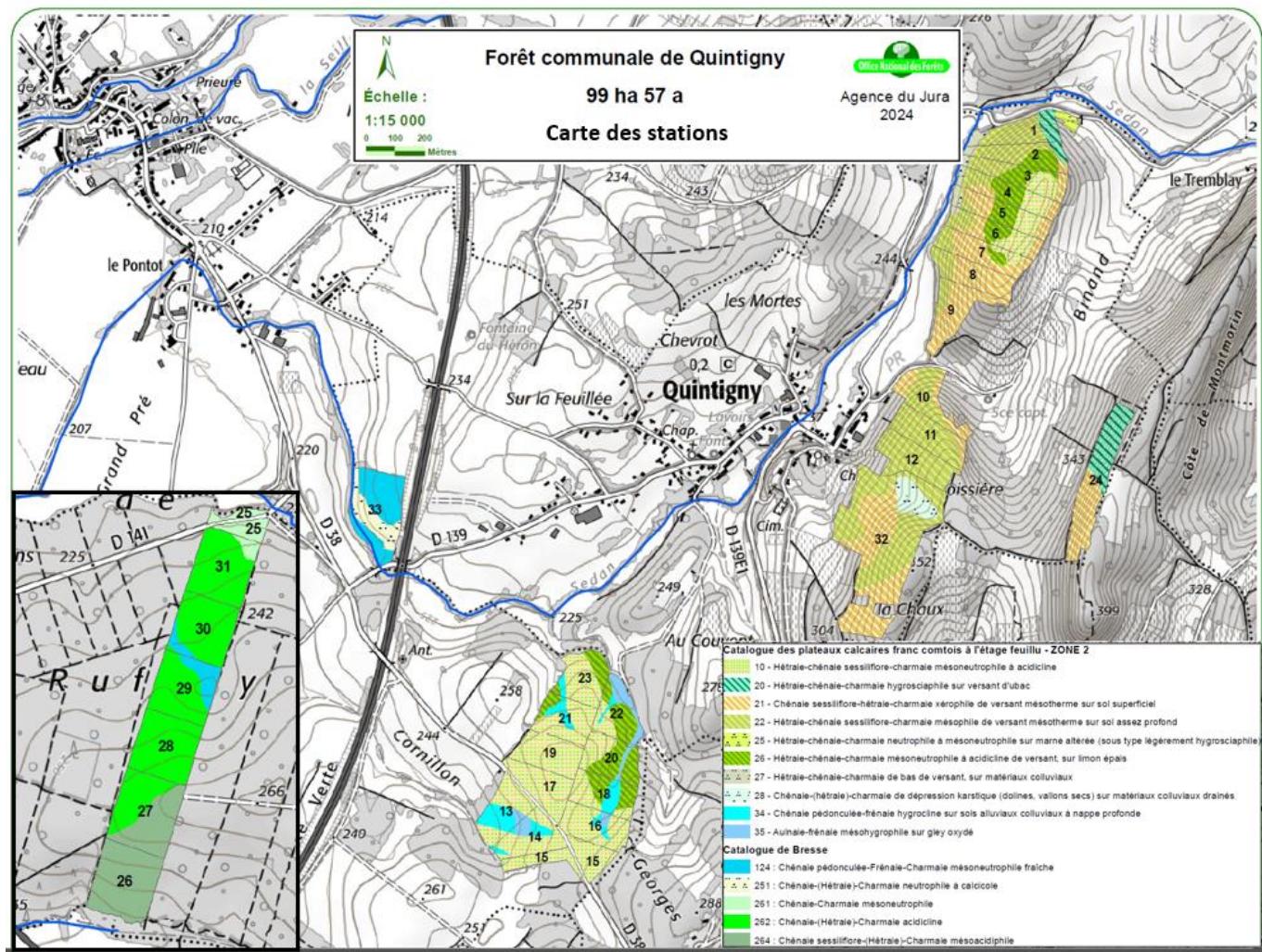
Richesses culturelles

Le château de Quintigny, au cœur du village, est un site inscrit.

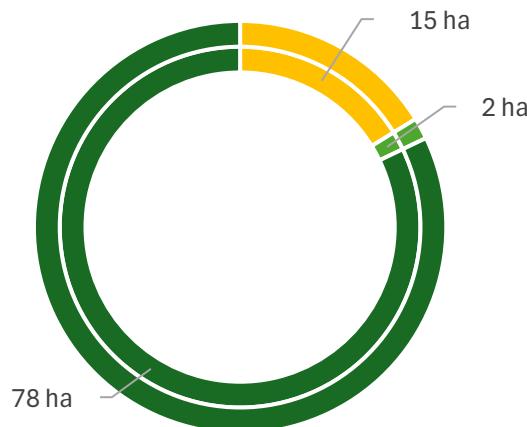
Dessertes forestières

Le réseau routier est en bon état général.

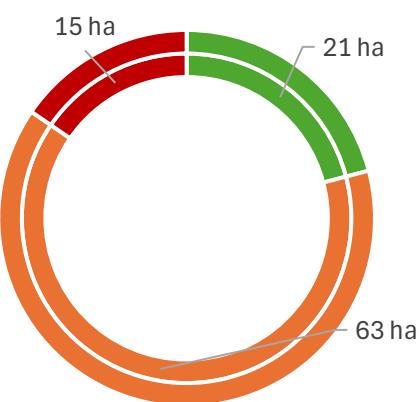
Carte des stations



Part des sols selon leur fertilité

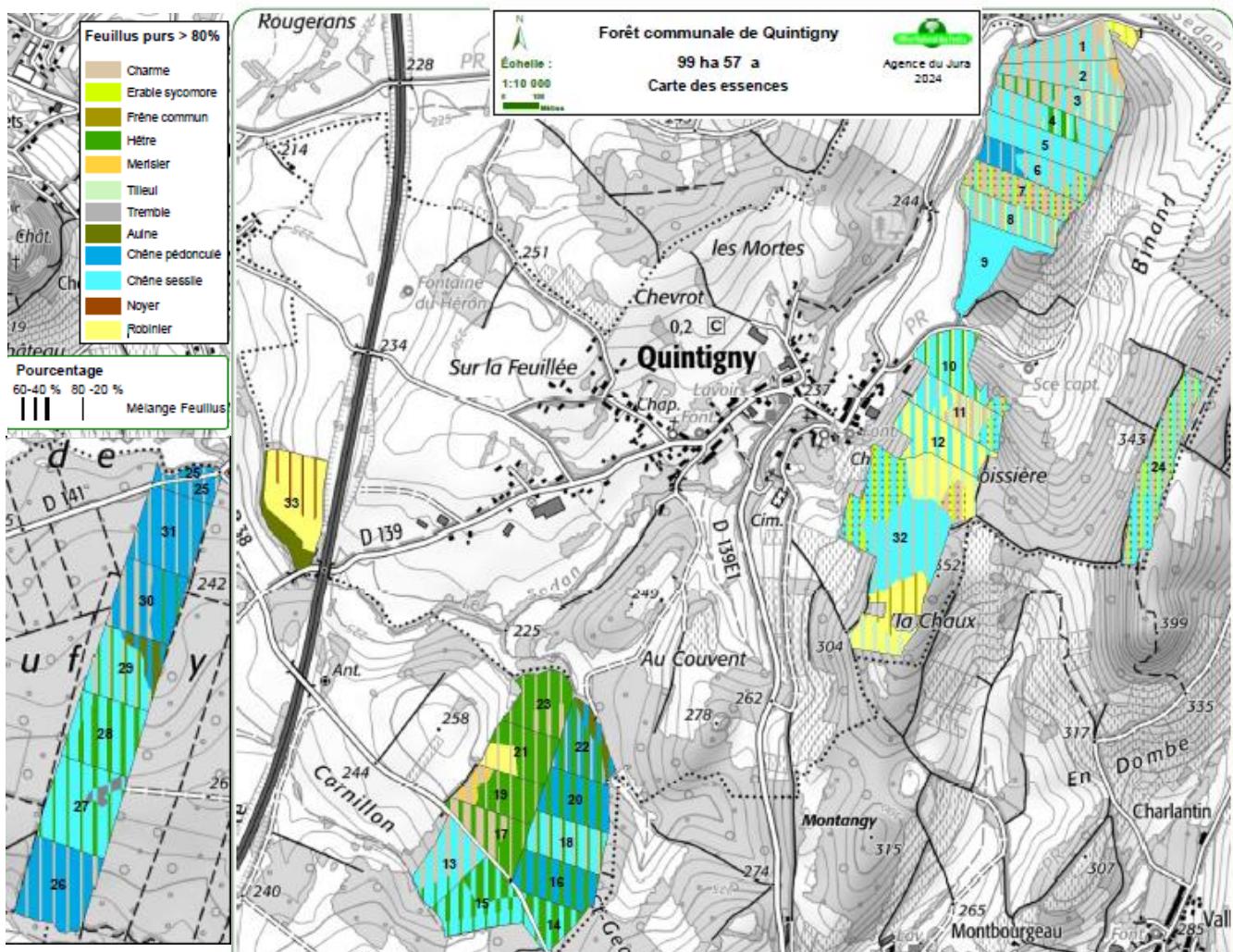


Part des sols selon leur sensibilité au tassement



Une station forestière est définie par la topographie, la composition et la profondeur du sol. La forêt communale de Quintigny se situe à 80% sur des stations très fertiles (limons profonds), ce qui est un atout. Cependant, cette richesse s'accompagne d'une grande sensibilité de ces sols au tassement. Les passages d'engins en forêt, même légers, déstructurent le sol. La disparition des microporosités réduit la capacité du sol à stocker l'eau, aggravant l'effet des sécheresses, et empêche les semis de développer leurs racines correctement.

Carte des essences



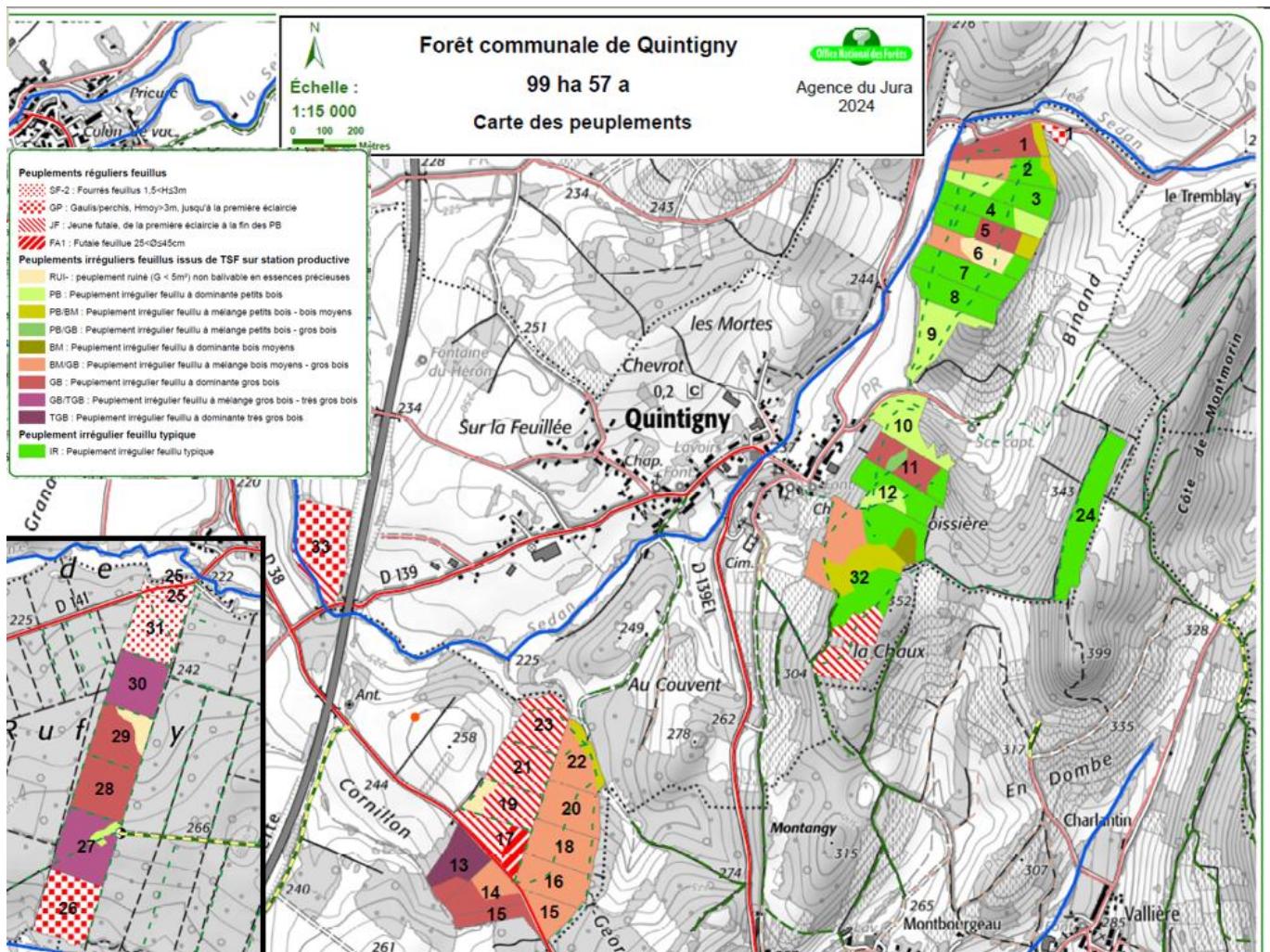
2005	Chênes sessiles et pédonculés	54%	2024	Chêne pédonculé	19%	Total: 52%
	Hêtre	22%		Chêne sessile	33%	
	Frêne	5%		Hêtre	19%	
	Erable sycomore	3%		Frêne	1%	
	Merisier	3%		Erable sycomore	1%	
	Robinier	3%		Merisier	4%	
	Autres feuillus	8%		Robinier	13%	
	Autres résineux	2%		Autres feuillus	10%	
				Autres résineux	0%	

- ESSENCES ET ETAT SANITAIRE:

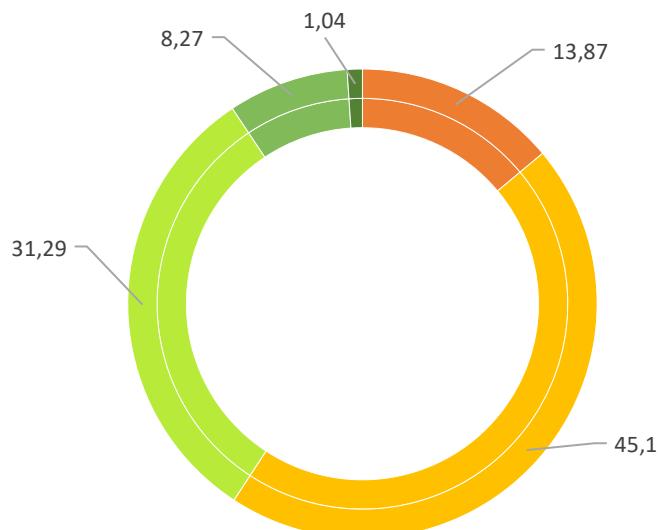
- Il n'y a plus de peuplements résineux en forêt communale.
- Le frêne a presque disparu, dû à la chalarose.
- Le canton de la Chaux est en partie colonisé par le robinier.
- Le chêne sessile est le plus représenté, et le plus résistant vis-à-vis des sécheresses estivales. C'est un atout pour la forêt.
- La part du hêtre, essence sensible aux sécheresses, a diminué



Carte des peuplements



Répartition des classes de richesses



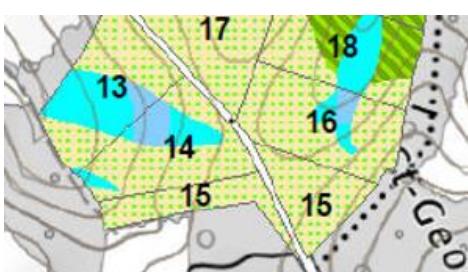
■ $G \leq 5m^2/ha$ ■ $5 < G \leq 10m^2/ha$ ■ $10 < G \leq 15m^2/ha$ ■ $15 < G \leq 20m^2/ha$ ■ $20 < G \leq 25m^2/ha$

Au total, plus de la moitié de la forêt est constituée de peuplements peu denses, de surface terrière $G < 10m^2$, et 90% ont une $G < 15m^2$.

PROBLEMATIQUES	SOLUTIONS PROPOSEES
<p>Potentialité : La potentialité stationnelle est très bonne sur 80% de la surface. Les 20% restants correspondent aux stations peu profondes ou très humides. 80% de sols sensibles au tassement.</p>	<p>Tirer profit au mieux des bonnes stations par des investissements (travaux, plantations). Sensibilité au tassement : la mise en place de cloisonnement d'exploitation est recommandée avant toutes les exploitations.</p>
<p>Peuplements : Jeunes peuplements bien entretenus, nombreuses zones de jeunes robiniers. Mais déséquilibre dans les classes d'âges (nombreux peuplements mûrs).</p>	<p>Poursuivre les efforts d'entretien des jeunes peuplements, et travailler les jeunes peuplements, notamment de robiniers pour obtenir des arbres de qualité. Régénérer les peuplements mûrs.</p>
<p>Paysage : Certains cantons sont visibles depuis la route ou par les promeneurs, et le périmètre du château de Quintigny, site inscrit aux monuments historiques, s'étend sur la Chaux.</p>	<p>Maintenir une bande boisée dans les zones les plus sensibles (abords de la D38). Demander l'accord des bâtiments de France avant toute intervention dans le périmètre du château. Dans le cadre de l'aménagement, ils seront consultés pour accord.</p>
<p>Travaux : Les travaux sont des investissements, et leur réalisation est essentielle pour garantir les récoltes à venir.</p>	<p>Les travaux devront être fait régulièrement dans les jeunes peuplements, et ceux qui seront régénérés.</p>
<p>Equipements : La desserte est en bon état. Certaines limites de parcelles et certaines parties du périmètre de la forêt ne sont plus visibles. Il n'y a pas de place de dépôt pour les bois du Bois Saint George.</p>	<p>Création d'une place de dépôt au bord de la parcelle 15, au bord de la D38, et travaux d'entretien du parcellaire.</p>

La commune est partante pour engager des travaux d'entretien du parcellaire. L'ONF a notamment évoqué la nécessité de clarifier les limites de la parcelle 28, le Sud de la parcelle 32, et le bas de la parcelle 9. A première vue, ces limites reviendraient à un investissement d'un peu plus de 100€ par an.

Il sera également nécessaire de délimiter les nouvelles parcelles cadastrales ajoutées à la parcelle 1.



Dans une logique de simplification, la commune avait déjà accepté que la côte de Montmorin ne constitue qu'une unique parcelle 24. Il a été demandé de modifier également la parcelle 15 du Bois Saint George, coupée par la route.

Seront regroupées l'ancienne parcelle 14 et la partie de la 15 adjacente sous le nom de « parcelle 15 », et le morceau de parcelle 15 restant, accolé à la parcelle 16, sera renommé « parcelle 14 ».

L'idée de la place de dépôt au bord de la nouvelle parcelle 14 n'a pas intéressé la commune.

Enfin, sur le sujet des cloisonnements d'exploitation, solution proposée par l'ONF pour limiter le tassement des sols, la commune est réticente. Il a cependant été admis que sur des zones sans relief et très sensibles comme aux Rouchons, ils pouvaient être justifiés.

1- Groupe d'amélioration : 25.82ha

Propositions :

Parcelles 1 à 8 >> Passage 1 fois en 20 ans en coupe d'amélioration (peuplements peu denses). 13,2ha

Parcelle 9 : soit ici, soit groupe irrégulier
>> Le type de peuplement s'y prête mieux (plus de jeunes perches et de petits bois). 2,65 ha

Parcelles 17-19-21-23 : >> Passage 3 fois en 20 ans en coupe d'amélioration (tous les 8 ans). 9,97 ha

2- Groupe de futaie irrégulière : 26.10ha

Propositions :

Parcelles 15-16-18-20-22 : >> Passage 1 fois en 20 ans en coupe. (peuplements peu denses) 11,37 ha

Centre de la parcelle 32 >> Passage 1 fois en 20 ans. 7,09 ha

Parcelles 10 à 12 : >> Passage 1 fois en 20 ans. 7,64 ha

3- Groupe de jeunesse : 16.02ha

Propositions :

Parcelles 25-26-31 : >> Poursuite des travaux en faveur des arbres d'avenir. 9,38 ha

Jeunes robiniers des parcelles 1-32-33 : >> Eclaircies et travaux pour favoriser les plus beaux arbres. 6.64 ha

4- Groupe de préparation : 13.80ha

Propositions :

Parcelle 14- une partie de la 15 -27-29-30 :

>> Ces parcelles sont proches de la maturité, et nous proposons d'y préparer le peuplement à la régénération, notamment en coupant préférentiellement les hêtres, qui peuvent vivre en bonne santé moins longtemps que les chênes, et dont les semis étouffent les jeunes chênes.

5- Groupe de régénération : 11.77ha

Propositions :

Parcelle 28 :

>> Présence de semis de chênes en grande quantité, et arbres arrivés à 3,22 ha maturité.

Parcelle 13 :

>> Arbres arrivés à maturité. 2,51 ha

Robiniers de la parcelle 32 :

>> Arbres arrivés à maturité. 2,54 ha

Parties ouvertes des parcelles 4-5-6 :

>> Possibilité de couper le sous étage et de planter (sol très fertile et profond, peu d'arbres restants). 3,5 ha

Surface d'équilibre : pourquoi régénérer 11.8ha ?

On imagine 3 scénarios :

Scénario A :

On régénère les robiniers de la parcelle 32, la zone ouverte des 4-5-6, une partie de la parcelle 15, et les parcelles 13, 14, 28 et 30.
-> 18,42ha

Scénario B :

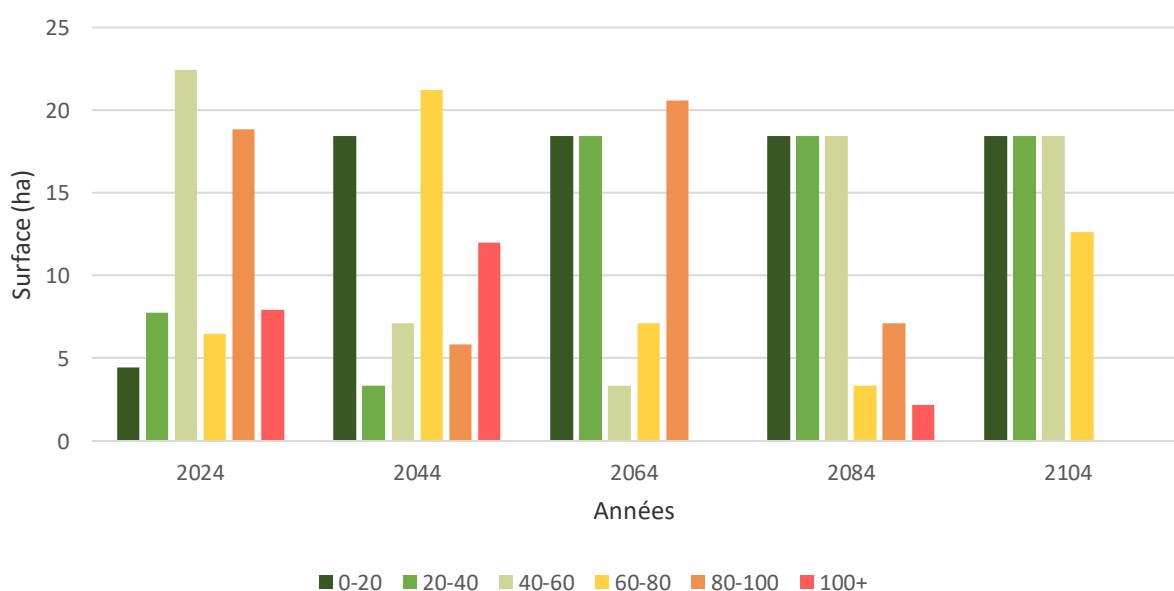
On régénère les robiniers de la parcelle 32, la zone ouverte des 4-5-6, et les parcelles 13 et 28.
-> 11,77ha

Scénario C :

On régénère uniquement les robiniers de la parcelle 32.
-> 2,54ha

Puis, on répète ce prélèvement tous les 20 ans (à chaque nouveau document d'aménagement).

Evolution de la répartition des surfaces - scénario A



Les premières données, notées « 2024 », représentent l'état actuel de la forêt communale.

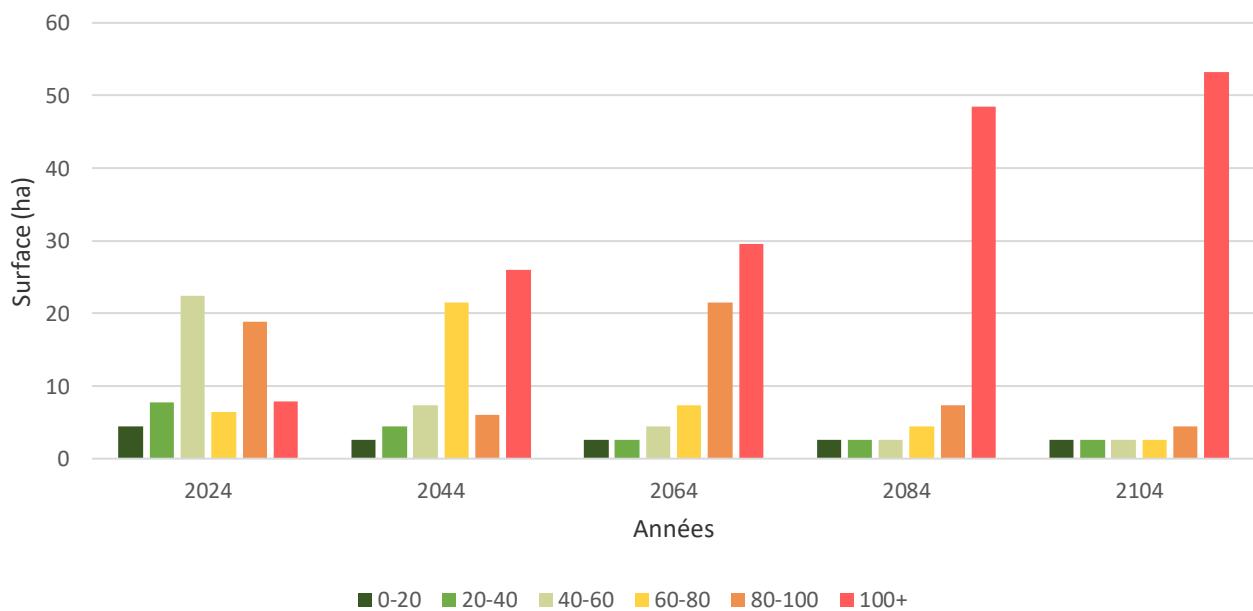
Dans le scénario A (régénération de 18ha par aménagement), on décapitalise fortement la forêt.

Evolution de la répartition des surfaces - scénario B



Dans le scénario B, on parvient à un équilibre entre les classes d'âges : il y a toujours des recettes venant des peuplements mûrs, et toujours des efforts d'investissement à fournir dans les jeunes peuplements.

Evolution de la répartition des surfaces - scénario C



Dans le scénario C (régénération de 2,5ha tous les 20 ans), on laisse vieillir les peuplements, ce qui augmente les risques de pertes (arbres malades, creux, coloration du bois, ...).

Il est donc utile de régénérer une dizaine d'hectare tous les 20 ans dans la forêt communale. C'est à ce titre que l'ONF propose de placer dans le groupe de régénération les parcelles 13, 28, les robiniers de la parcelle 32 et les parties ouvertes des parcelles 4-5-6.

Visite terrain

Nous nous sommes rendus sur le canton des Rouchons pour visiter en particulier la parcelle 28.

L'ONF y a présenté l'intérêt qu'il y voit de régénérer la parcelle dans les 20 prochaines années :

- Des arbres en moyenne plus mûrs que les autres parcelles du canton (diamètre moyen des chênes autour de 70cm). Plus longtemps ils seront laissés vieillir, plus il y a de risques (maladies, arbres creux, ...)
- Lorsque les arbres seront récoltés, peu d'arbres plus jeunes pourront prendre le relais (seuls 6 chênes font moins de 40cm de diamètre sur la parcelle, qui a été inventoriée).
- Des semis de chênes sont déjà présents un peu partout sur la parcelle, et ils ont parfois déjà plusieurs années. En ouvrant le peuplement dès maintenant et progressivement, cela apporterait la lumière nécessaire à la croissance de ces semis, et cela favoriserait la germination de nouveaux dans les zones où ils ne sont pas encore présents.

Nous avons vu que les semis de hêtre gênent les semis de chêne déjà présents : comme pour les parcelles déjà ouvertes, des travaux de dégagement seront nécessaires.

La démarche à suivre sur cette parcelle n'a pas été arrêtée.

Nous avons enfin visité la parcelle 13, que l'ONF propose elle aussi de placer dans le groupe de régénération :

- Comme pour la parcelle 28, les arbres y sont mûrs et peu d'arbres plus jeunes peuvent prendre le relais.
- En revanche, le peuplement y est ici trop fermé pour le moment pour permettre l'installation de jeunes semis.

L'ONF propose donc une ouverture progressive, afin d'acquérir ces jeunes arbres d'avenir, et ce plutôt en fin de période d'aménagement (dans 10 ans).

La décision n'a pas été arrêtée.

Conclusion

Pour laisser le temps à la commune de réfléchir aux propositions, il a été décidé de replanifier une réunion d'échanges avant la dernière qui devra présenter le document final.

Objet de la réunion : Retour sur les propositions faites lors de la 2^{ème} réunion.

Participants : M. Jean-Paul MARTIN - Maire de la commune, M. Frédéric LAMY - Responsable de la Commission Bois, Yves MOINE, Fabrice HENRY, Jean Claude BOULAY, Marie PEPIN – Chargée de Sylviculture et Chef de Projet, Nicolas SIGAUD – Responsable d'Unité Territoriale, et Eric SUILLOT - Technicien forestier territorial sur la forêt

Date et lieu : 27 novembre 2024 – Mairie de Quintigny.

Objectifs et démarche de la révision de l'aménagement forestier

Contexte général : L'aménagement forestier est un document de gestion à moyen terme (20 ans), prévu par la loi dans le cadre de l'application du régime forestier pour garantir la gestion durable des forêts. C'est un document prévu par le code forestier (L 212 – 1). Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral après délibération du conseil municipal.

Résumé des discussions

Cette réunion a fait suite à la demande de la commune, qui souhaitait prendre le temps de réfléchir aux propositions faites par l'ONF lors de la réunion du 26 octobre 2024.

La majorité des discussions a porté sur les parcelles que l'ONF propose de classer en régénération. Pour les autres groupes - amélioration, irrégulier, jeunesse et préparation - la commune a accepté les propositions.

La commune s'est opposée aux coupes de régénération (hors robinier), car elle souhaite conserver un couvert forestier dans la parcelle 28.

Pour tenir compte de cette demande, mais aussi de l'âge du peuplement et de la présence de semis sur le terrain, un compromis a été trouvé : la mise en lumière **très progressive**, par **coupes secondaires successives**, afin d'**accompagner** la nouvelle régénération de chênes **en maintenant le couvert** le plus longtemps possible.

Il a été rappelé qu'une coupe prévue à l'aménagement peut être reportée jusqu'à 5 ans. Cela peut permettre de s'adapter à la croissance des semis, de manière expérimentale, et de conserver du couvert.



Forêt communale de Quintigny

Échelle :

1:25 000

0 100 200 300 400

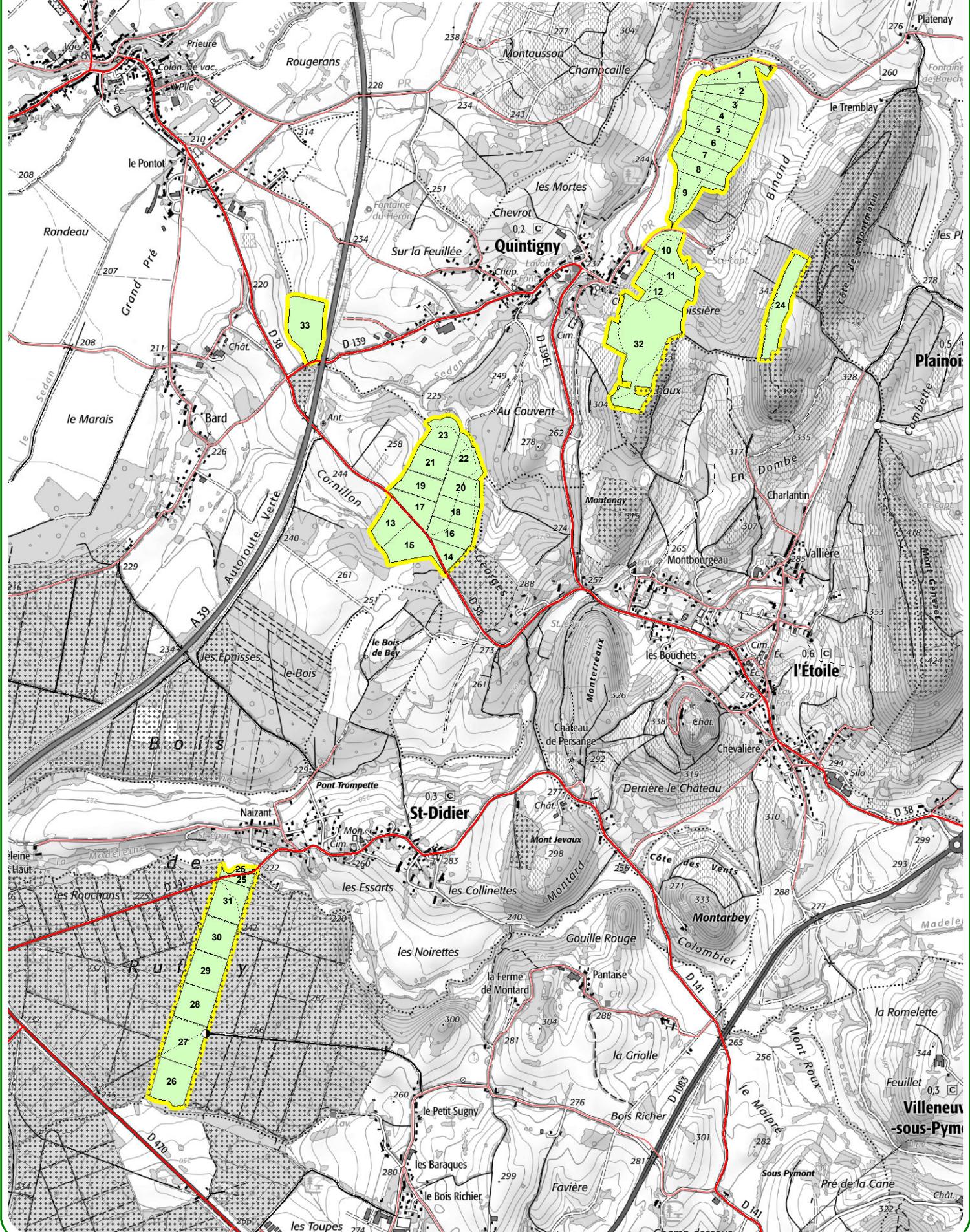
0 100 200 300 400

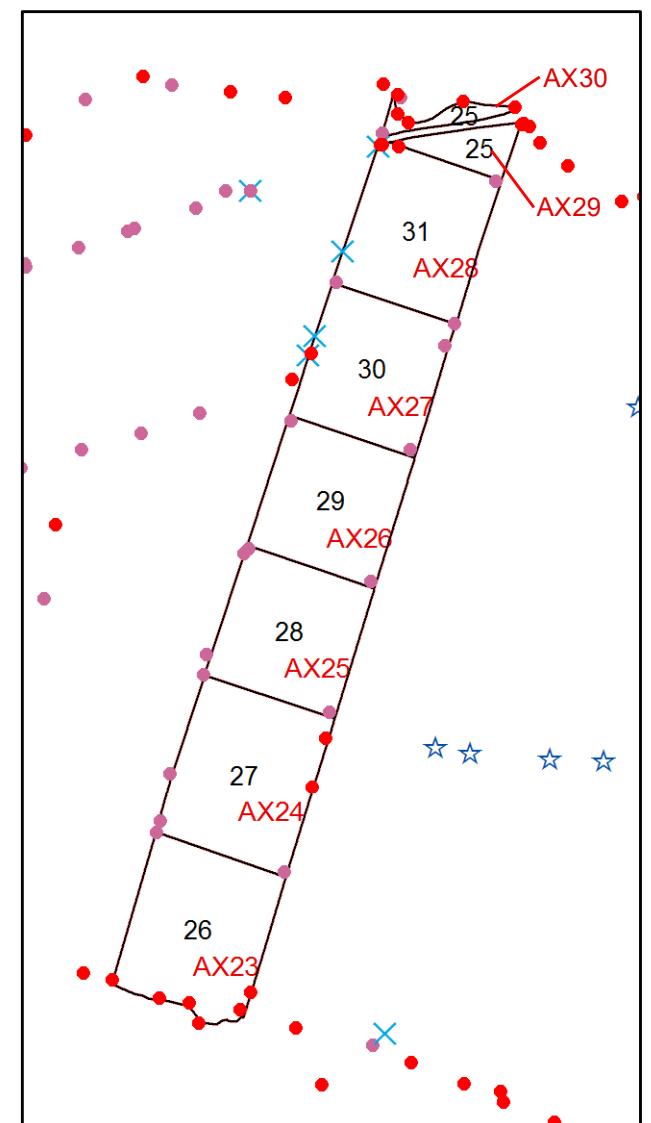
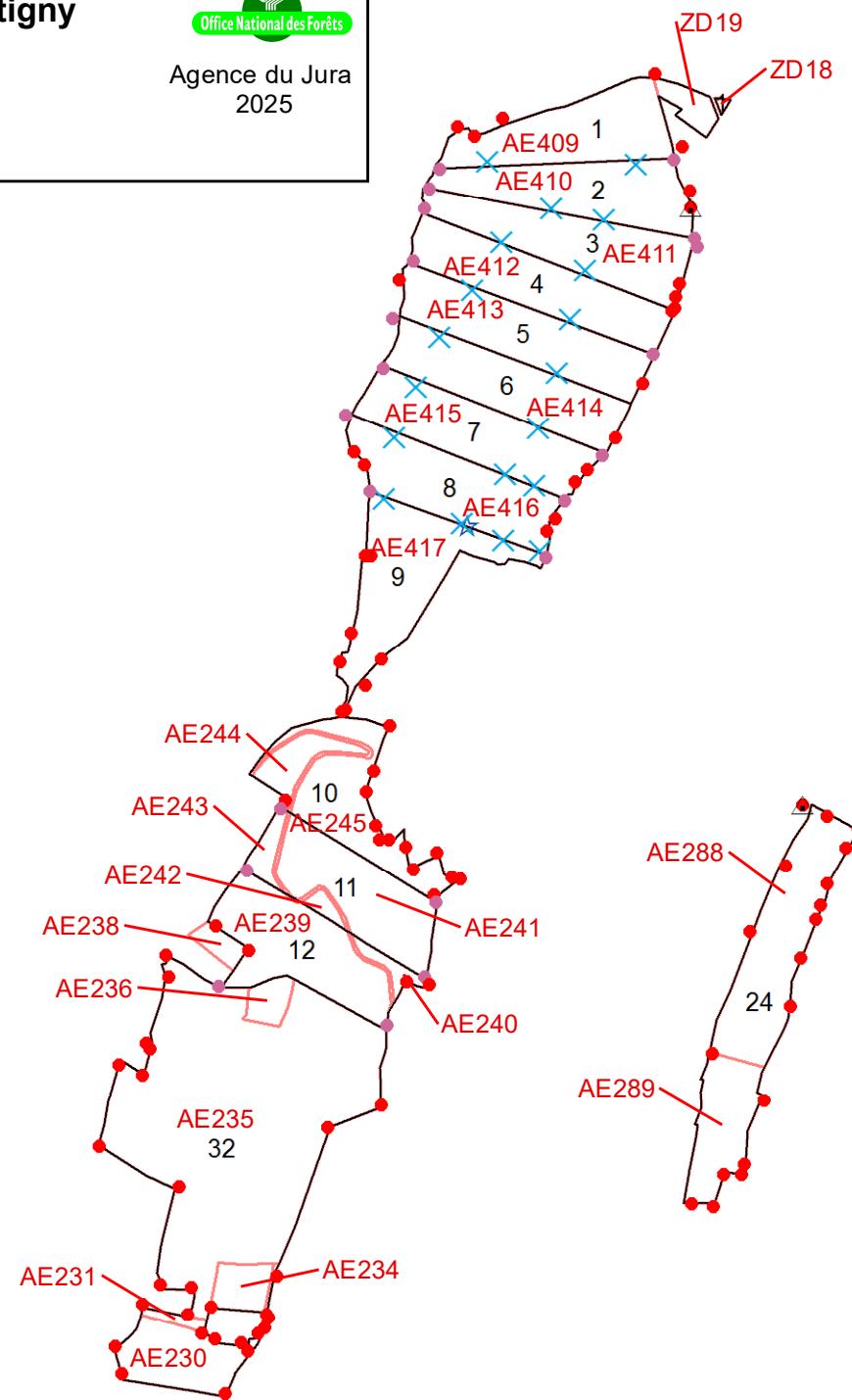
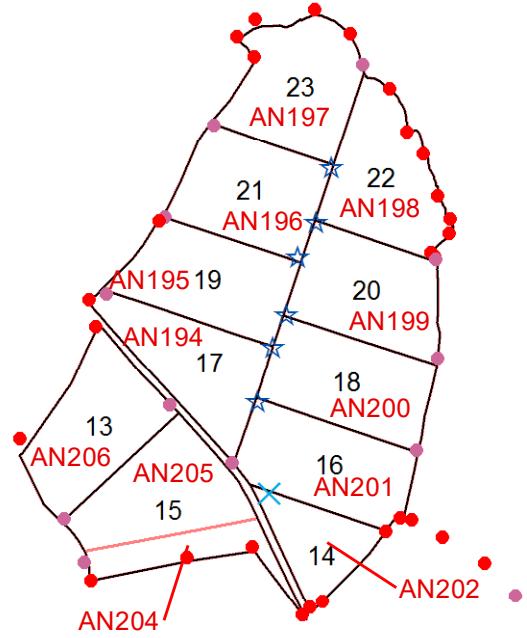
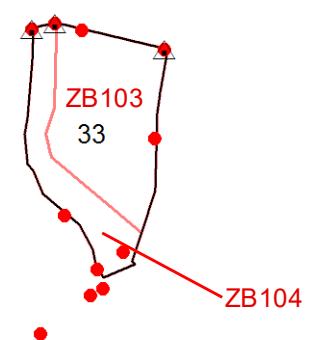
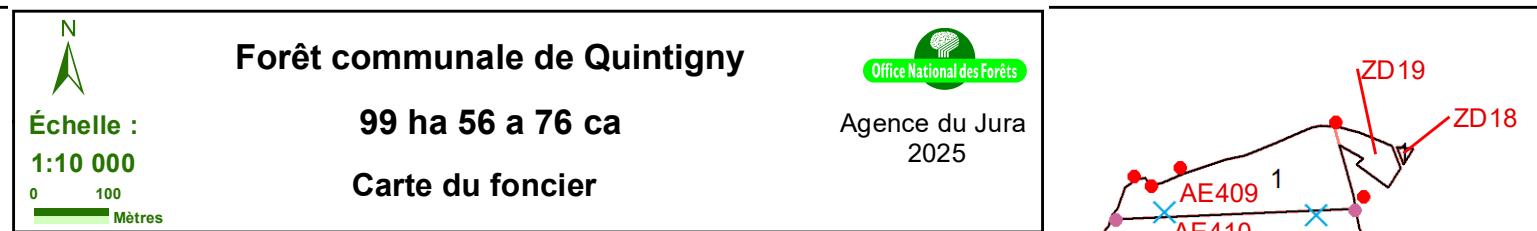
99 ha 57 a

Office National des Forêts

Agence du Jura 2025

Plan de situation

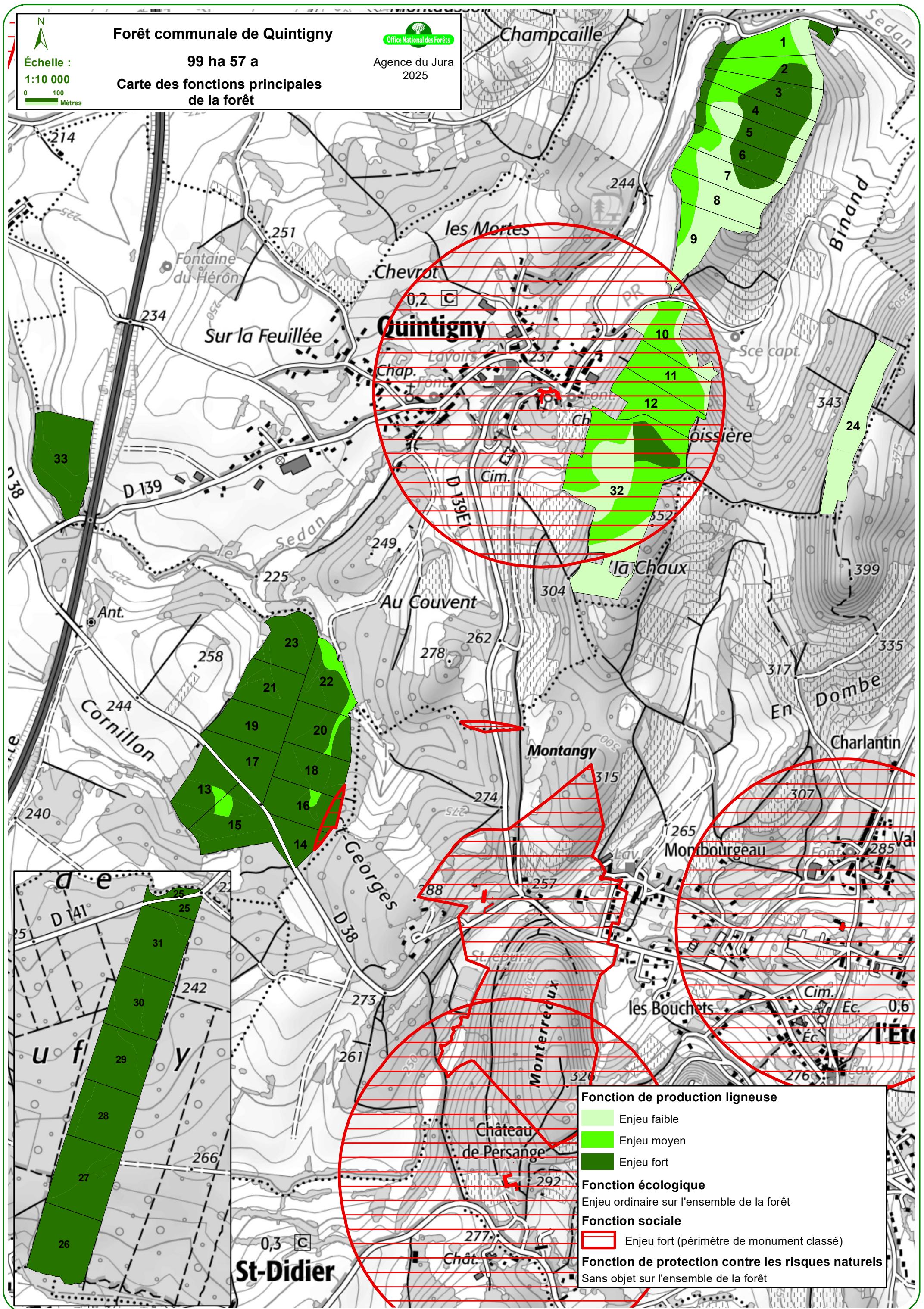


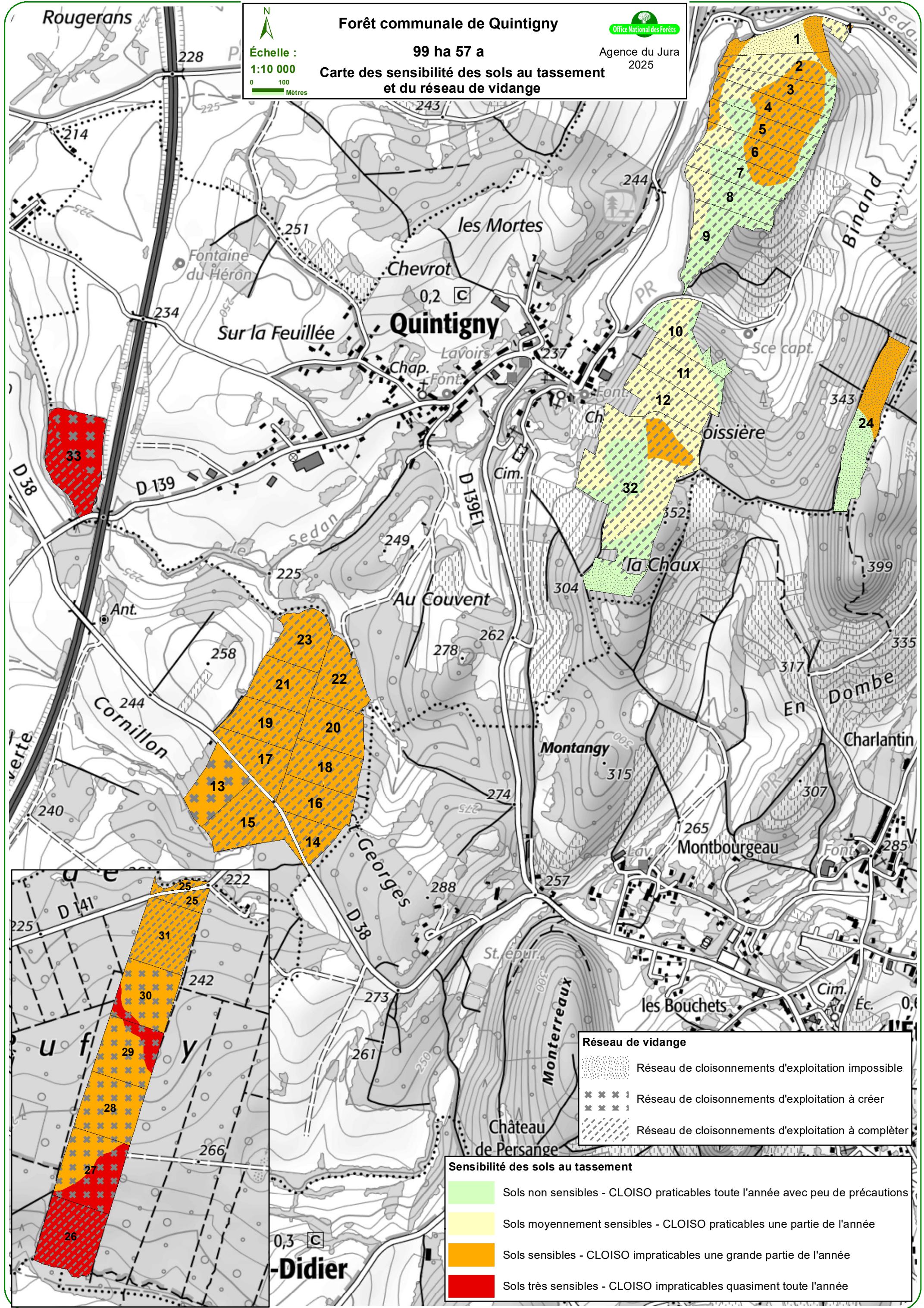


- Parcellaire forestier
- Parcellaire cadastral

GPS Trimble

- Périmètre
 - Périmètre + parcellaire
 - ✗ Parcellaire
 - ☆ Parcellaire + parcellaire
 - ⚠ Borne de remembrement





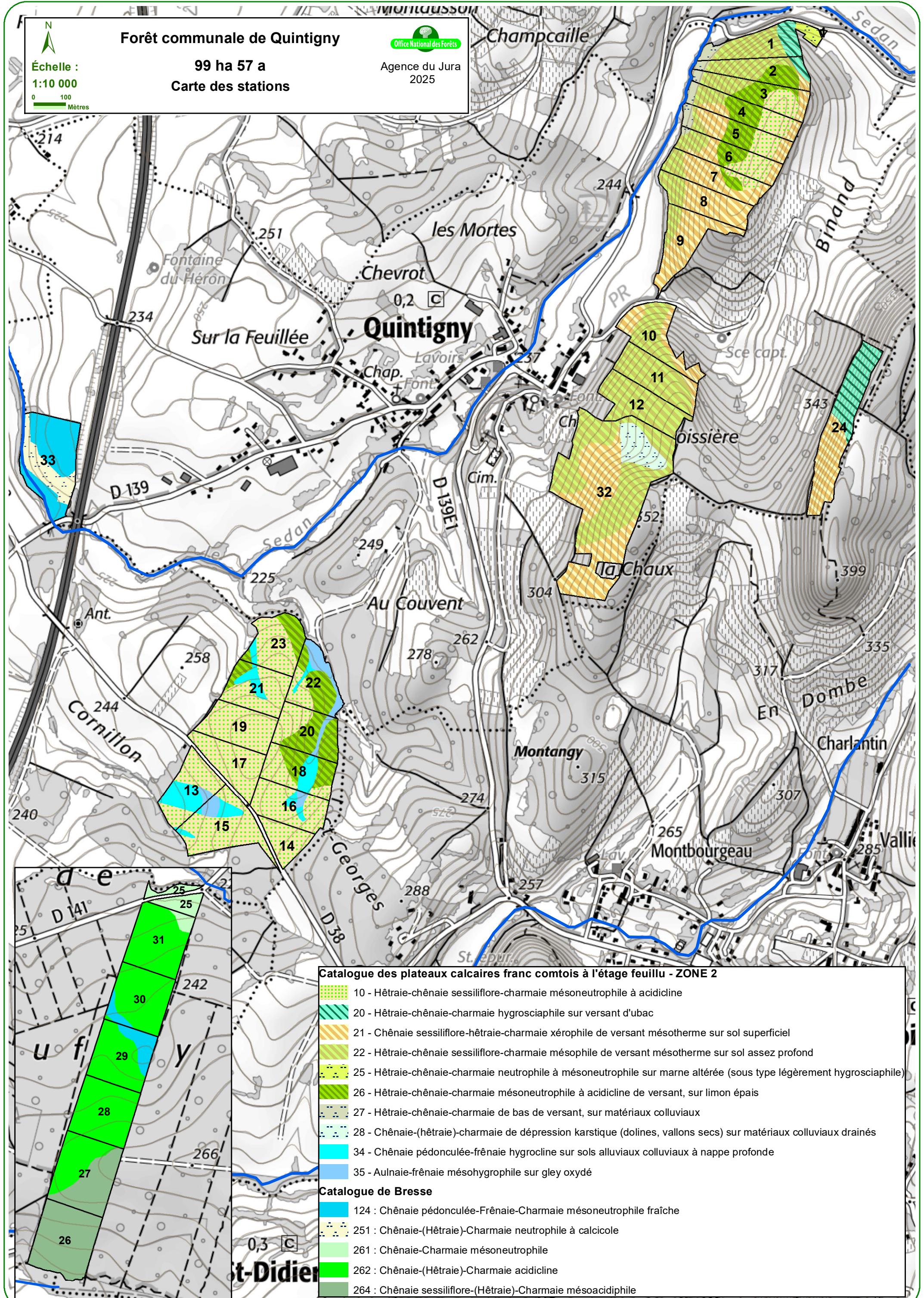
Forêt communale de Quintigny



Agence du Jura
2025

Échelle :
1:10 000
0 100 Mètres

99 ha 57 a
Carte des stations



Rougerans

228

PR

N
Échelle :
1:10 000
0 100
Mètres

Forêt communale de Quintigny

99 ha 57 a

Office National des Forêts

Agence du Jura
2024

Carte des peuplements

